

*Aspects traditionnels et évolutifs de la vie
sociale et religieuse des Betsimisaraka
(tribu de Madagascar)*

Brigitte GAUDILLAT

Lyon, Université Jean Moulin, 1974, 146 p., Mémoire de maîtrise

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

U.E.R. des Sciences de l'Homme

et de son environnement.

LYON - 1973-1974.

ASPECTS TRADITIONNELS ET EVOLUTIFS

DE LA VIE SOCIALE ET RELIGIEUSE

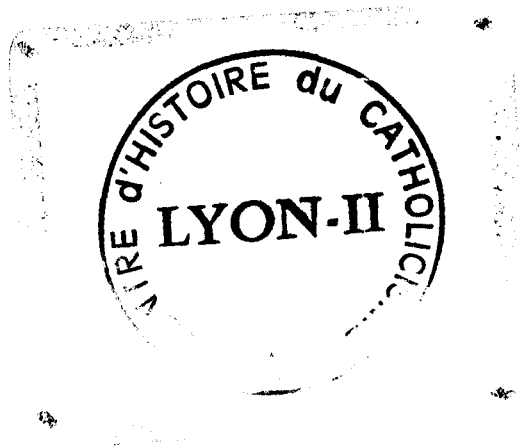
DES BETSIMISARANA.

(Tribu de Madagascar)

Mémoire de second cycle

préparé par Mlle GAUILLAT Brigitte.

Sous la direction de Monsieur GADILLE.



Cette étude a pour objet de tenter de cerner la situation des communautés villageoises Betsimisaraka à travers leur cadre matériel, leur vie quotidienne, leur organisation sociale et religieuse, à travers leurs coutumes, traditions, mais en montrant, autant qu'il en est possible pour un européen, les effets de la colonisation et de l'indépendance, les transformations qui n'ont pas manqué de se faire sentir au sein de ces villageois.

J'ai choisi ce sujet en rentrant d'un séjour d'un mois et demi effectué à Madagascar à l'occasion des vacances de l'été 1973.

Mon choix s'est porté sur la tribu Betsimisaraka en raison de sa relative homogénéité ethnique et de son passé mouvementé, son rôle notamment dans la rébellion de 1947, sans oublier les émeutes de ces dernières années. C'est une tribu côtière peu étudiée jusqu'à présent, qui a conservé très longtemps, jusqu'à la fin du XIXe siècle ses coutumes ancestrales intactes.

Dans cette région, les facteurs d'évolution ont joué plus récemment ; la société Betsimisaraka est en pleine voie de restructuration.

Les limites spatiales de cette étude sont les communautés villageoises, paysannes, qui ont su le mieux résister à l'envahissement des mœurs étrangères et qui forment en réduction un modèle de la société globale.

Le cadre temporel se situe avant la prise du pouvoir par le général RAMANANTSOA ; il est en effet difficile d'en connaître les répercussions sociologiques au sein des villages actuellement.

I N T R O D U C T I O N

Les paysants Betsimisaraka sont établis le long de la côte orientale de Madagascar depuis Sambava au Nord jusqu'à Nosy Varika au Sud et de la Côte à la première falaise sauf dans le Sud où ils atteignent la deuxième falaise.

En 1970, les Betsimisaraka sont au nombre de 1.107.000 y compris les Betanimena qui sont aujourd'hui assimilés aux Betsimisaraka. C'est le premier groupe ethnique après les Merina.

On attribue généralement aux Betsimisaraka des caractères dans l'ensemble négroïdes, on rencontre chez eux une certaine variété de types qui n'autorisent pas une telle généralisation. Cependant, les apports africains, des Makao en particulier, provenant de l'ancienne traite des esclaves, sont évidents. Les Betsimisaraka ont le teint noir ; ils sont de taille moyenne, les cheveux généralement crépus, la face est d'un prognatisme à peine accusé.

Ce sont généralement des forestiers tirant l'essentiel de leurs moyens d'existence de la culture du riz sur brûlis forestiers. L'élevage est peu pratiqué ; les conditions climatiques étant peu favorables.

Tracer un schéma du passé historique et les limites du cadre villageois déterminants pour l'orientation de la recherche, tel est l'objet de la première partie de cette étude. Des décades de domination exercée par un pouvoir étranger, doivent tout d'abord être prises en considération car elles permettent de mieux comprendre les réactions du

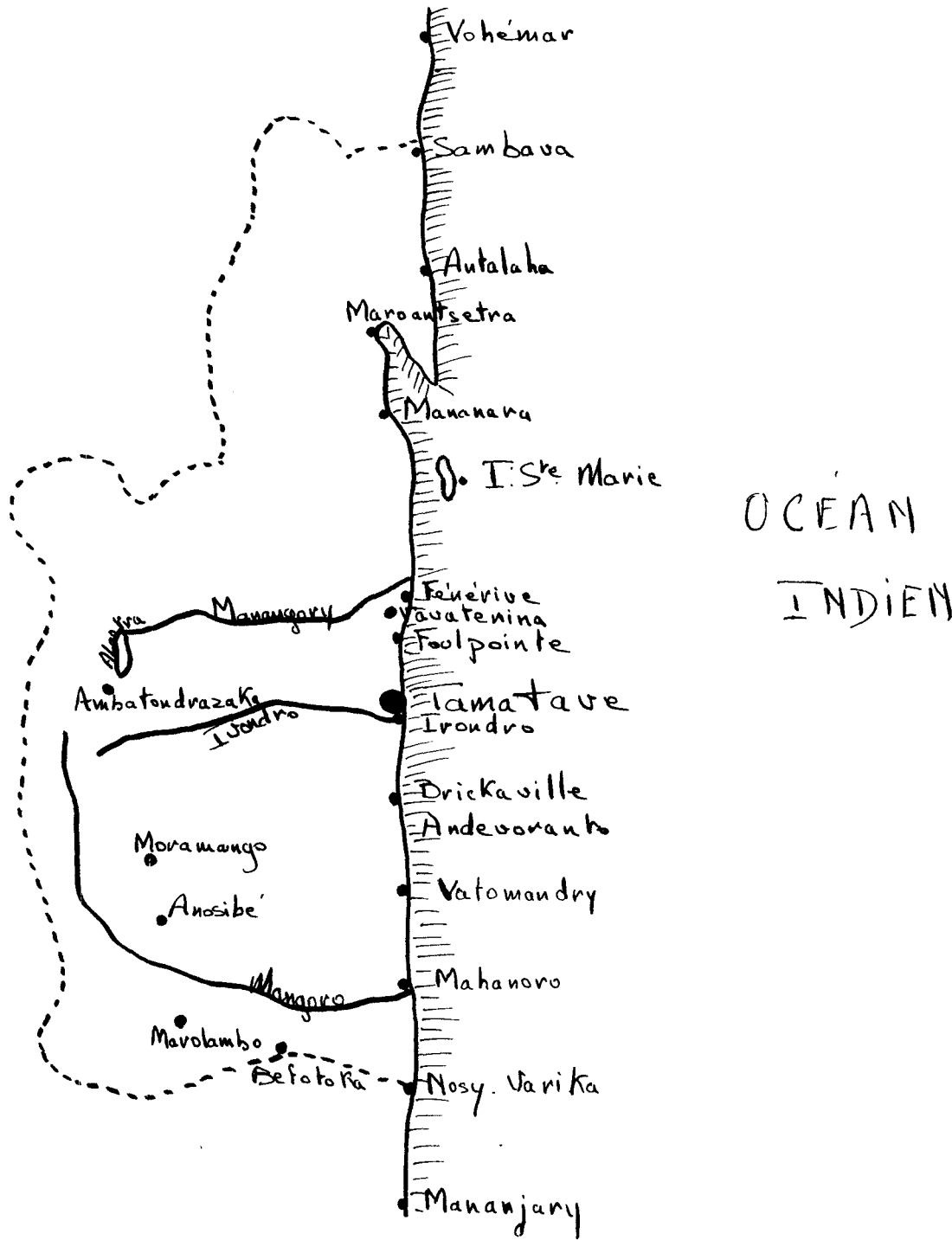
monde villageois face au pouvoir central d'où émanent aujourd'hui les incitations à la modernité.

L'organisation sociale présentée dans la deuxième partie montre les aspects traditionnels de la société villageoise dans son agencement et dans ses activités et l'influence et la domination des représentants du pouvoir officiel, leur impact sur la population.

La troisième partie fait apparaître les coutumes et croyances religieuses, fondement essentiel de la cohésion de cette société, tout en analysant les changements apparus récemment au sein même de cet univers.

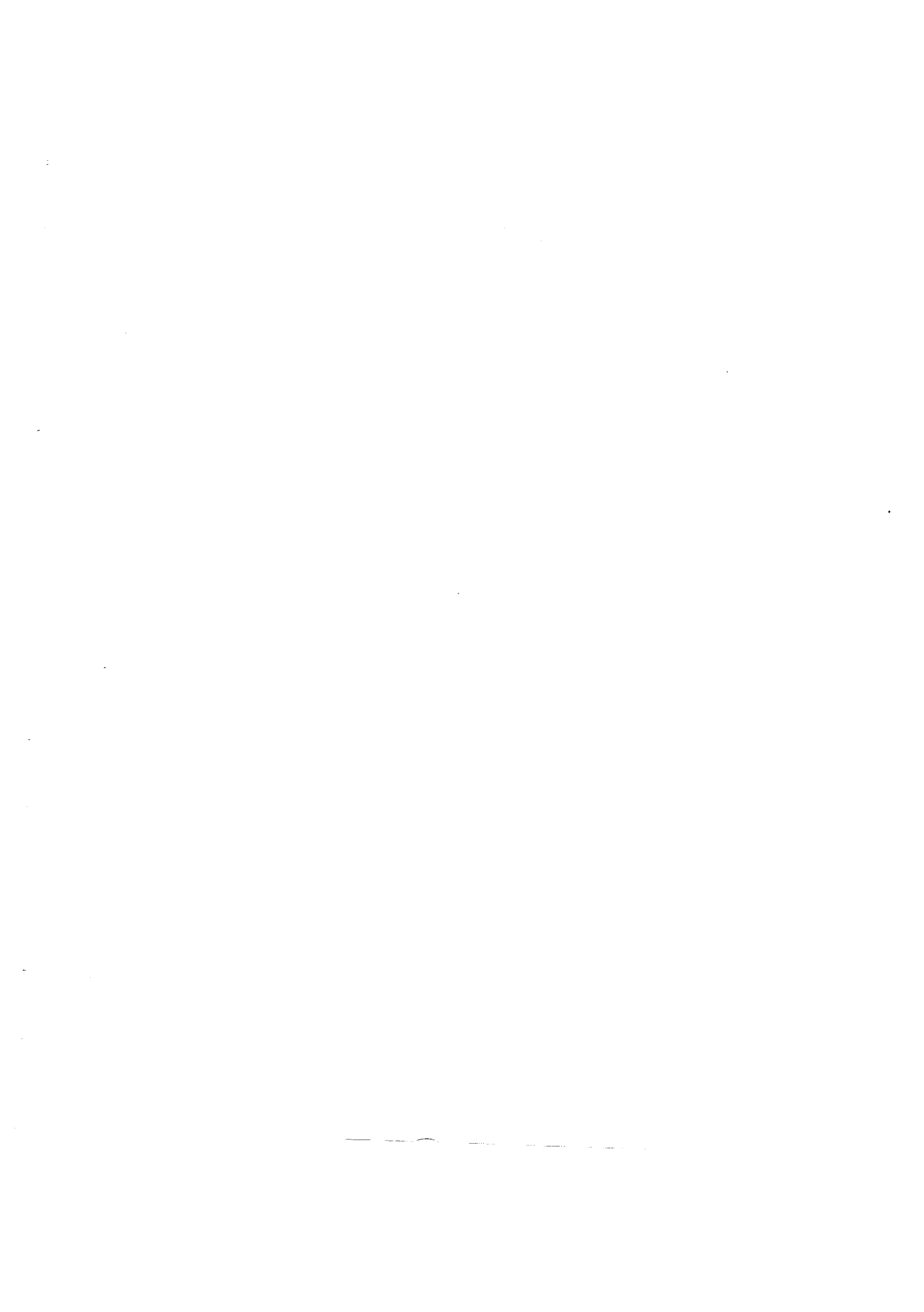
Dans quelle mesure l'évolution générale de la société malgache contemporaine influe-t-elle sur la vie traditionnelle des Betsimisaraka ; ceux-ci ne trouvent-ils pas une réponse à cette influence dans l'affirmation de certaines de leurs plus profondes croyances ? Un compromis est-il possible entre les nouvelles structures et la tradition, ou un nouvel ordre surgira-t-il de cet affrontement ?

Principales villes Betsimisaraka.
(Province de Tamatave.)



Légende.

- Chef lieu de province
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Autre ville
- - - limite de la province de Tamatave.



Ière Partie

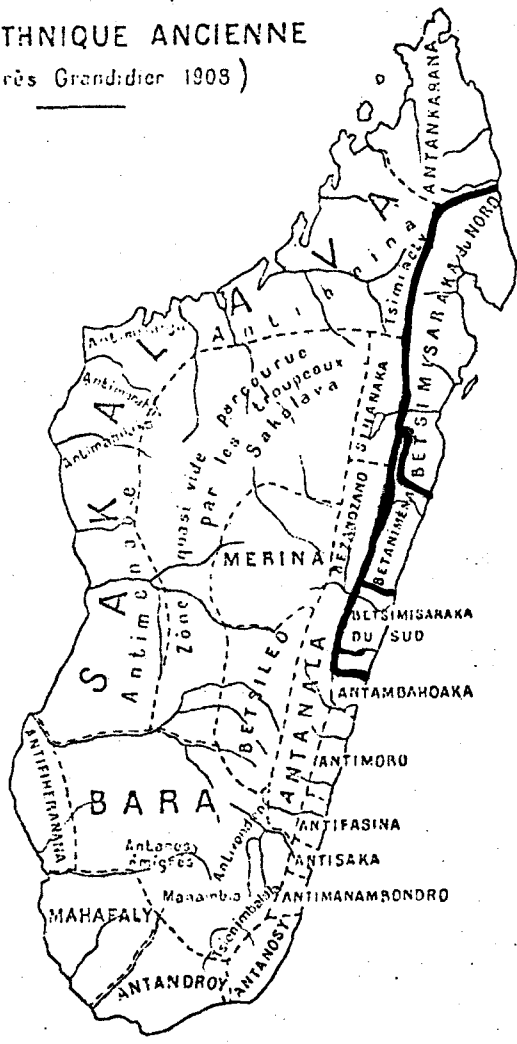
C A D R E

H I S T O R I Q U E

E T

S O C I O - E C O N O M I Q U E

CARTE ETHNIQUE ANCIENNE
(d'après Grandidier 1908)



1) Fin du XVIII^e.
(DESCHAMPS,
"Histoire de Madagascar
Monde d'Ouve Mer."
1972, p. 300.)

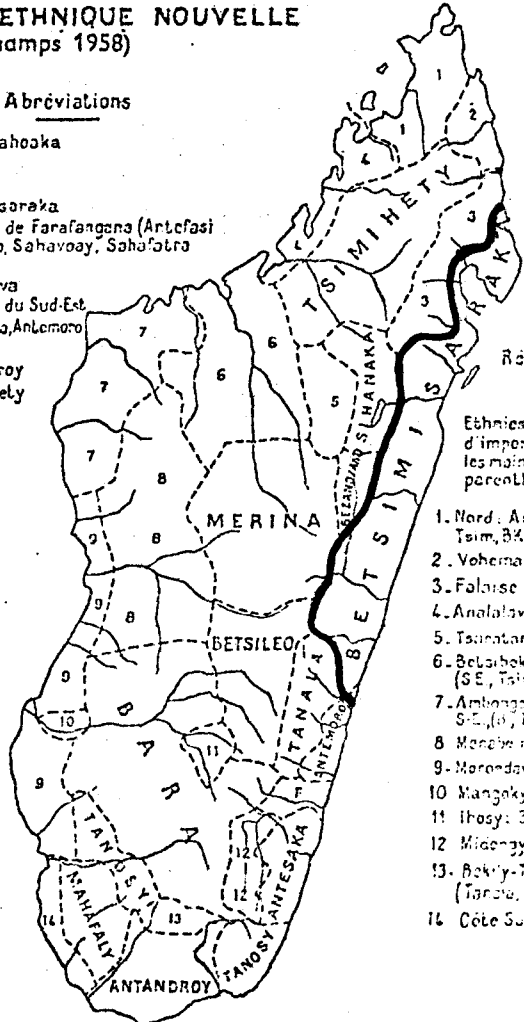
CARTE ETHNIQUE NOUVELLE
(H. Deschamps 1958)

Abréviations

- A : Antambahoaka
- B : Betsileo
- Ba : Bara
- BK : Betsimisaraka
- F : Peuples de Farafangana (Antefasi, Zafisoro, Sahavoay, Sahaotra)
- M : Merina
- Sak : Sakalava
- S-E : Peuples du Sud-Est (Antesaka, Antemoro, F, A.,)
- T : Antandroy
- Tsim : Tsimihety

Régions d'Ethnies entremêlées

Ethnies indiquées dans l'ordre d'importance dans chaque région, les moins importantes entre parenthèses



1. Nord : Antankarana, Sak, Makoa, Tsim, BK, (Comoriens, S E, T, M, B.)
2. Vohémar : Tsim, BK, Sak.
3. Faloise Nord-Est : Tsim, BK.
4. Analalava : Sak, Makoa, Tsim.
5. Tsaourarana : Sihanaka, BK, B, M.
6. Betanoka : M, B., Sak, Comoriens (S E, Tsim, T.)
7. Ambongo-Maroborano : Sak, Makoa, S E, (S, Tsim.)
8. Mandé intérieure : Sak, Ba, S-E, (B, M.)
9. Marondava-Tulear : Sak, Mankoro, Vezo
10. Mangoky : Makoa, S-E, (B.)
11. Iboay : Ba, B.
12. Miakony-Iakona : Ba, Antesaka
13. Bekiry-Tsivory : T, Ba, Tanosy, (Tanosy, S E.)
14. Côte Sud-Ouest : Vezo et Fanalana

2) (idem. p. 301)

Chapitre I : SCHEMA HISTORIQUE

I - La confédération Betsimisaraka :

1) La situation au XVIIe siècle :

Jusqu'au XVIIe siècle, on ne sait pratiquement rien des Betsimisaraka.

De Sambava au Nord jusqu'à Mahela au Sud, 3 tribus se partageaient la Côte Est :

- les Antavaratra au Nord
- les Tsitambala au Centre qui s'étendaient au XVIIIe siècle de l'Ivondro au Nord à l'Osy au Sud.
- les Antatsimo au Sud.

Le Nord de cette Côte fut soumis très tôt à différentes influences d'immigrants arabes dans la région de Vohémar et de navigateurs européens de diverses origines.

Les Antavaratra, de par leurs ports de Tamatave, Fénérive, attirant les trafiquants étrangers, étaient fortement jaloués, notamment par les Tsitambala.

De plus, dans ces mêmes régions, des pirates s'installent au XVIIe siècle et se mêlent aux Malgaches. Ainsi s'est constitué un groupe de métis : les Zana-Malata qui tend à devenir prépondérant au XVIIIe siècle.

2) Formation de la confédération :

Au début de ce même siècle, un jeune chef Tsitambala, Ramanano, regroupe des troupes venant de différents villages et décide d'attaquer le port de Fénérive.

Un métis, Ratsmilaho, fils du pirate anglais Tom-Tew et de la princesse Rahena, réunit lui aussi des troupes de

la région du Nord et en 1712 vint assiéger Fénérive occupé par les Tsitambala. C'est en usant de ruse que la ville fut reprise; en laissant croire qu'il allait attaquer Vohimasina, Ratsmilaho réussit à entrer dans Fénérive délaissée par ses habitants. Ceux-ci, surpris une première fois dans les rizières et contraints de s'enfuir, couverts de l'argile rouge recouvrant le sol, reçurent le nom de "Betanimena" signifiant "ceux qui sont couverts de terre rouge".

Ramanano dut négocier; il céda aux Antavaratra, Vohimasina et Foulpointe, mais garda Tamatave. Il dut payer en guise d'amende sept à huit cent boeufs et cent cinquante esclaves.

Les vainqueurs firent le serment de rester unis jusqu'à la mort et prirent le nom de Betsimisaraka dont la traduction littérale signifie : "les nombreux qui ne se séparent pas".

C'est ainsi que naît la confédération Betsimisaraka, nouvelle unité politique, regroupant les différentes peuplades du Nord et de la région conquise. Les Betsimisaraka élirent roi par acclamations Ratsmilaho qui prit le nom de Ramaromanompo ("celui qui a beaucoup de sujets").

3) Royaume Betsimisaraka :

De nouvelles querelles éclatèrent entre les Betsimisaraka et les Betanimena; Tamatave fut occupée par Ratsmilaho. D'autres villages tombèrent aux mains des Betsimisaraka.

Ceux-ci demandèrent de l'aide aux Antatsimo, dont Ratsmilaho épousa Rahatsara la fille de leur chef.

Enfin, les Betanimena furent exterminés lors d'un siège final dans la région des rivières Vohitra et Vavarambato.

Après la mort de la Reine Rahatsàra, le Sud de la Côte Est se rattache au Royaume Betsimisaraka.

Pour la première fois, un royaume unit toutes les tribus de la Côte Est. C'est une évolution que l'on retrouve dans les autres régions de l'île. Des royaumes tendent à se superposer aux tribus malgaches primitives en les groupant en unités plus vastes et hiérarchisées.

4) Décomposition du royaume :

Ramaromanompo mourut vers 1750 après un règne de 40 ans environ.

Son fils Zanahary, né d'une princesse Sakalave(1) tribu alliée, lui succéda. Il régna difficilement au milieu des guerres entre différentes tribus, jusqu'à sa mort en 1767.

C'est, en effet, sous son règne qu'un aventurier Hongrois Benyowsky, créa la division parmi les tribus formant la confédération Betsimisaraka. Grâce à la faveur de Choiseul, Benyowsky s'installa dans la baie d'Antongil avec des soldats et des colons : il y fonda une ville : Louis-Bourg (Maroanetra actuellement). Il se fit même proclamer Roi. Mais la France ne voulut pas le reconnaître et une expédition eût raison de lui : il fut tué en 1786. La confédération tribale des Betsimisaraka était à cette époque pratiquement anéantie.

Le fils de Zanahary, Iavy qui lui succéda, mourut en 1791 et son fils, Zakavola en 1803..

Mais leur royaume ne s'étendait alors qu'aux environs de Fénérive.

(1) Sakalave : tribu de la Côte Ouest.

Les Betsimisaraka étaient désormais organisés en sorte de petites républiques villageoises autonomes.

Dans la région de Tamatave, deux métis français, des traitants Jean René et Fiche, ainsi que leur cousin Coroller devinrent des personnages importants.

En 1811, Jean René, après avoir maté les Zanamalata, se proclame chef.

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, les Betsimisaraka sont divisés, et les Merina(1) n'eurent guère de mal à les soumettre.

A partir de cette période, l'histoire des Betsimisaraka se confond avec celle de toute l'île. Je rappellerai simplement les traits historiques spécifiques de cette tribu en les situant dans le contexte général de l'histoire de Madagascar.

II - Occupation Merina :

1) Conquête du territoire Betsimisaraka :

Andriampoinimerina (1787-1810) Roi des Merina soumit les populations de la plaine du Mangoro. Son fils Radama I (1810-1828) prit Tamatave, Foulpointe, la baie d'Antongil et Mananjary (en 1824).

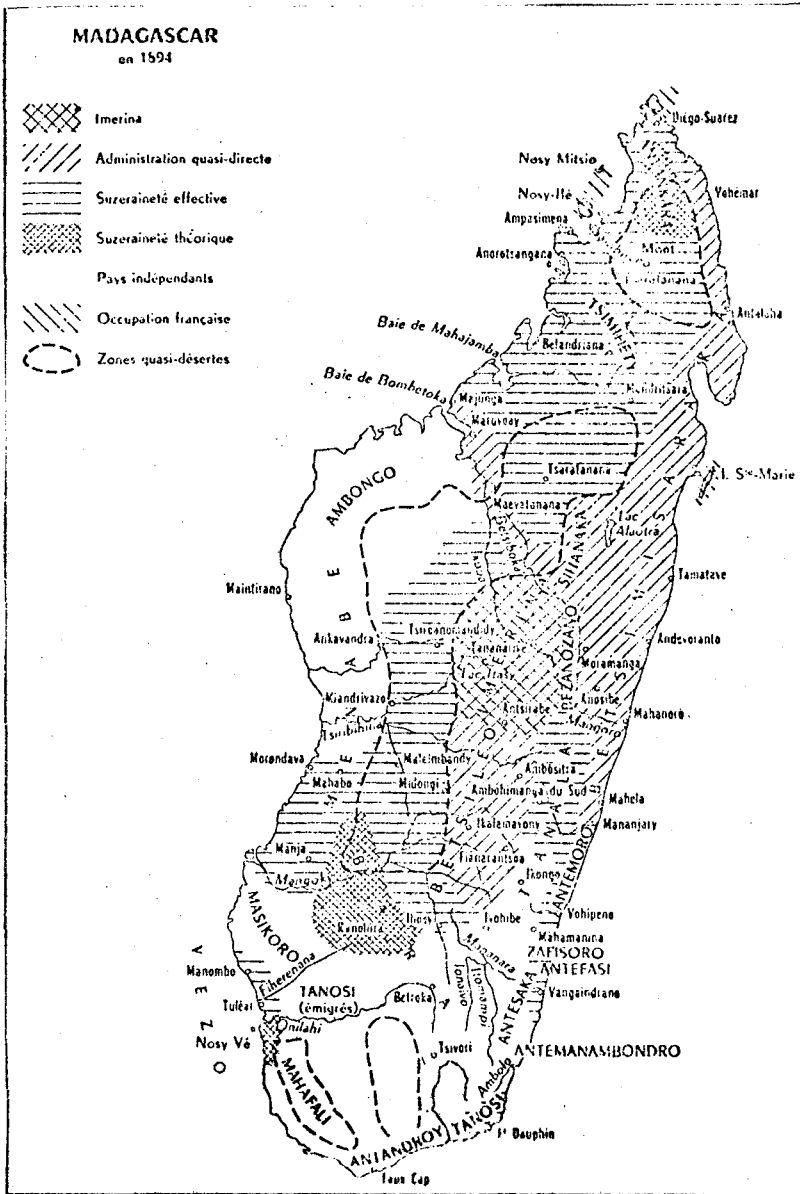
Radama I mit fin aux expéditions maritimes (en pirogues) de pillage des Betsimisaraka contre les Comores.

Les Betsimisaraka furent soumis pratiquement sans difficultés aux Merina jusqu'à l'occupation française.

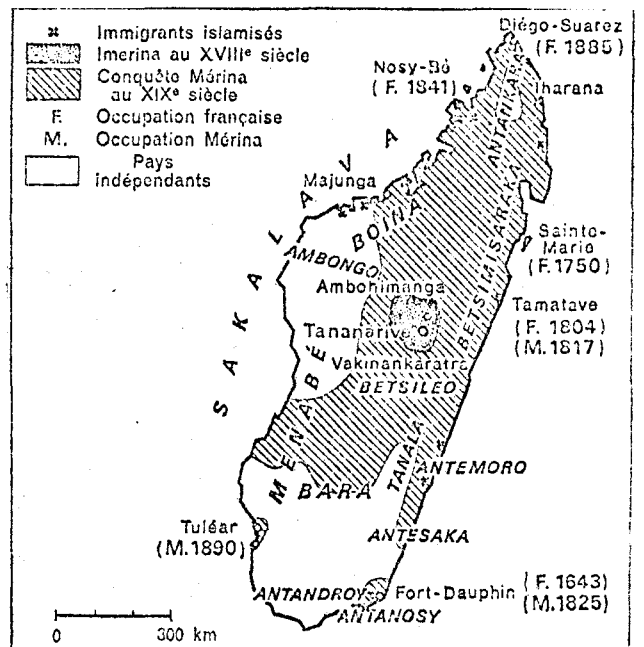
En 1861, sous Ranavalona Ière, tout le territoire Betsimisaraka est occupé.

2) Organisation administrative :

(1) Merina ou encore nommés les Hovas sont les plus nombreux parmi les autres groupes ethniques, venant des hauts plateaux



1) Occupation Merina: Administration quasi-directe.
(DESCHAMPS. "Histoire de Madagascar" Monde d'Outre-Mer. 1972 p. 197)



2) Occupation Merina et française.
(DESCHAMPS. "Madagascar" P.U.F. 1968.)

Sous Ranavalona 2ème (1868-1883) tout le pays est organisé en provinces et les Betsimisaraka sont régis par le système d'une administration quasi directe. La principale province de la Côte Est est celle de Tamatave, c'est le premier port de Madagascar, mais à cette époque, le port n'était pas aménagé, les bateaux échouaient sur le sable.

L'administration quasi directe consiste à laisser en place les chefs locaux ; mais ceux-ci n'ont plus de véritable autorité, ils dépendent des gouverneurs et des chefs de postes Merina. Des colons, des commerçants, fonctionnaires Merina se répandent sur toute la Côte Est. Mais la France s'intéresse à cette grande île de Madagascar et en 1895, elle y établit son protectorat.

III - Occupation française :

1) Colonisation et organisation administrative :

En territoire Betsimisaraka, une certaine résistance à la conquête française se fit sentir dans cette région. Au début, les structures politiques et administratives indigènes sont utilisées.

Le 6 août 1896, Madagascar est déclarée "colonie française". Galliéni (de 1896 à 1905 à Madagascar) va instituer un changement de politique. Les chefs Merina sont remplacés par des français avec assez de facilité chez les Betsimisaraka.

Le territoire Betsimisaraka est divisé en provinces subdivisées en districts, eux-mêmes divisés en cantons, ceux-ci ont à leur tête un fonctionnaire malgache, mais rarement un Betsimisaraka, le plus souvent un Merina, chargé avant tout de faire rentrer les impôts.

Les successeurs de Galliéni conservent dans l'ensemble, les mêmes structures.

La colonisation française s'est traduite par la sujétion des Betsimisaraka, comme des autres tribus de l'île, leur soumission aux impôts, aux corvées...

La région de la Côte Est a été un lieu privilégié pour l'implantation d'une colonie de peuplement d'origine surtout réunionnaise, pendant toute la première période de la colonisation.

2) Accentuation de la pression coloniale (de 1935 à 1945) :

Durant les années 1935 à 1940, l'emprise du pouvoir colonial se resserre.

L'administration coloniale introduit par force la culture du café. Des colons européens de la métropole et de la Réunion ainsi que des colons Merina reçoivent des concessions importantes, aux dépens des villageois. Chaque village Betsimisaraka doit cultiver du café et pendant la seconde guerre mondiale, doit fournir en plus une certaine quantité d'or et de caoutchouc, et ceci sans exception pour les villages dépourvus de ces matières, qui devaient alors les acheter à d'autres.

Tout ceci s'effectuait dans le cadre parfois brutal de la pression coloniale.

3) La révolte de 1947 :

Rien ne distingue particulièrement l'histoire des Betsimisaraka de celle de Madagascar durant ces périodes. Par contre, la révolte de 1947, dont je ne pourrai ici

que rappeler certains faits, causes et conséquences, toucha essentiellement la Côte Est.

- les faits : La rébellion se manifeste par des attaques de groupes armés d'une centaine d'hommes environ. Les maisons des colons européens et des créoles sont pillées, brûlées, ainsi que les églises chrétiennes. Toutes les maisons ayant un toit de tôle, signe d'une pénétration étrangère, tout comme objets d'importation, ont été brûlés. De même, des fonctionnaires et des commerçants d'origine malgache ou européenne ont été tués ainsi que des religieux. Cette révolte violente visait donc les étrangers et les malgaches compromis avec les colonisateurs, essentiellement des émigrants Merina. C'est une mise en question du pouvoir colonial.

- Pourquoi cette révolte en mars 1947 ?

En 1946, Madagascar fut déclarée territoire de la République Française ; mais des hommes politiques malgaches réclamaient l'indépendance. Notamment les hommes du M.D.R.M. (Mouvement démocratique de la rénovation malgache).

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale de nombreuses campagnes électorales avaient tendu l'atmosphère(1). Pourquoi la rébellion s'étend-elle essentiellement à cette région ?

Le territoire des Betsimisaraka a été dès le début de la colonisation française un lieu d'implantation très forte de colons, qui ont occupé les riches vallées, où des conflits de terre et des réquisitions de main d'oeuvre ont souvent tendu les rapports.

(1) Certains ont pensé à une provocation pour anéantir le M.D.R.M.

Ainsi, les Betsimisaraka se sont ralliés aux meneurs nationalistes, exprimant leur haine des étrangers et de leurs complices.

De plus, ces groupes de rebelles Betsimisaraka étaient formés surtout de jeunes de 15 à 20 ans.

C'est la manifestation d'un effort tendant à une libération des jeunes de l'autorité des Anciens. En effet, pendant la révolte, des Anciens ont été humiliés par les jeunes rebelles. Ils leur reprochaient leur complicité passive avec l'autorité coloniale. Ces jeunes se sont regroupés autour d'un chef pour fuir la domination de leurs aînés. Ainsi, ils se retrouvent entre eux dans un cadre extérieur à leur famille (1).

- La répression :

Mais cette tentative fut cassée net~~te~~ par la reconquête des zones révoltées, par les troupes françaises. A la fin de l'année 1948, la rébellion est tout à fait réprimée.

La répression sévère, qui s'ensuivit s'exerça directement contre les rebelles, leurs chefs ; il y eut des exécutions sommaires par des colons et aussi par l'armée régulière. Les chefs du M.D.R.M. furent arrêtés.

Mais la répression s'exerça également de façon collective. Les villageois Betsimisaraka furent obligés, d'aller travailler sur les routes, sur des chantiers administratifs et dans les concessions des colons. Ils ont été taxés de nouveaux impôts.

(1) Après l'indépendance, les jeunes se regroupent en des associations sportives dans le même but.

Pendant cette période de répression, l'autorité revient aux ancêtres. L'effort des jeunes d'échapper à leur tutelle a échoué.

On pourrait penser que tout est rentré dans l'ordre, mais en fait, la révolte de 1947 et sa répression ont eu de nombreuses conséquences.

Un fossé a été creusé entre les européens et les Malgaches et aussi entre Malgaches ayant appartenu à des camps différents.

La base de la situation actuelle, les transformations survenues dans la vie traditionnelle des Betsimisaraka se sont élaborées pendant cette période précédant l'indépendance.

IV - L'indépendance :

La décolonisation va arriver dans cette région d'une façon un peu brutale dans cette situation de coercition, et plus tardivement qu'en Afrique. Cependant dès 1958? certains efforts pour établir des contacts avec la population sont tentés. Mais les élections de députés ou de conseillers de cantons n'ont eu aucune réalité.

Le 26 Juin 1960, l'indépendance de Madagascar est proclamée. Mais celle-ci n'a rien changé pour les villageois Betsimisaraka (1).

(1) "L'indépendance, c'est l'indépendance des fonctionnaires pas la nôtre" disent les villageois Betsimisaraka. Cité par G. Althabe dans "Oppression et libération dans l'imaginaire" p 39.

Les fonctionnaires malgaches le plus souvent des Merina qui occupent tous les postes importants se sont substitués aux fonctionnaires français. Les structures coloniales sont conservées sous le régime de Tsiranana, les Malgaches ne faisant qu'imiter leurs anciens dirigeants.

Chapitre II : SITUATION MATERIELLE

I - Habitation :

1) Le village :

Le village Betsimisaraka est composé de cases sur petits pilotis de bois. Elles sont groupées de façon assez anarchique autour d'un chemin ou d'une place centrale.

Les cases sont faites d'une charpente de morceaux de bois écorcés, couvertes d'un toit en feuilles de ravenala (1), généralement.

Celui-ci est à deux pans et mesure environ 2 m 50 à 5 m de haut, permettant la station debout à l'intérieur.

Les murs et les portes sont constitués de pétioles de ravenala, enfilés sur des nervures de bambous.

Le plancher est fait d'écorces de ravenala aplaties et le plus souvent recouvert de nattes.

Il n'y a pas de fenêtres, ni de serrures aux portes.

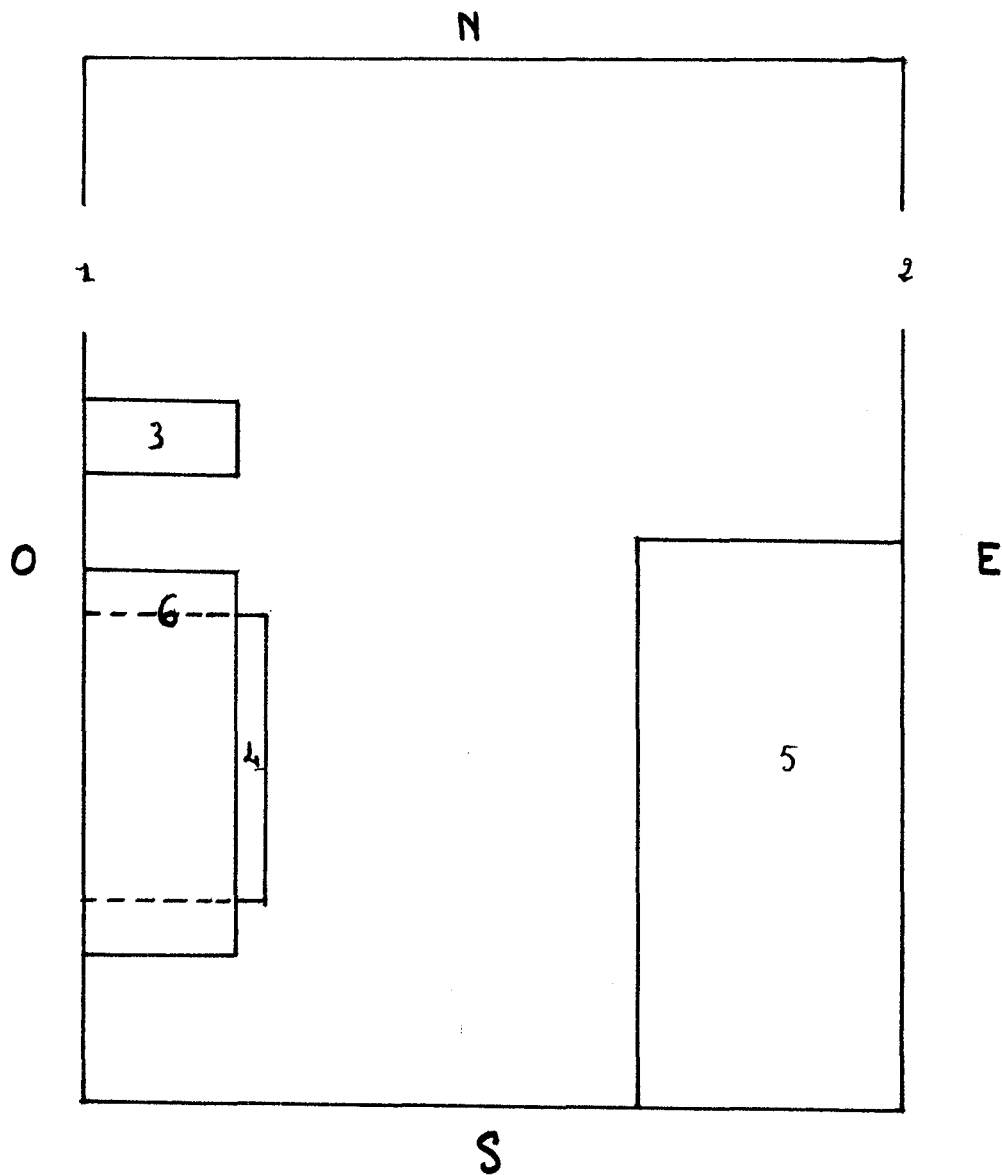
Un toit de tôle, plus fréquent depuis 1960, est un signe de richesse, de même qu'une porte en planches équarries.

En principe, les cases des aînés sont construites au Nord du village et celles des plus jeunes s'étendent plus

(1) Le ravenala est très utilisé à Madagascar, et notamment dans cette région.

C'est un arbre d'aspect assez original, très élancé, (jusqu'à 10 à 20 mètres) qui comporte un stype se terminant par de longues feuilles en éventail ; elles se rattachent au tronc par un long pétiole.

Disposition intérieure des cases.



Légende.

- 1-2: portes d'entrée.
- 3: grande cruche et vaisselle.
- 4: foyer.
- 5: natte ou matelas (ou lit).
- 6: salazana.

(Extrait de CHADANES.
 "Aspects de la vie religieuse
 et sociale dans quelques
 villages Betsimisaraka" p. 89.
 dans TANY MALAGASY n° 6.)

au Sud, le Nord étant la direction des Ancêtres, réservé aux plus anciens.

De même, tous les faitages sont orientés Nord-Sud. Les cases Betsimisaraka sont de forme rectangulaire et mesurent de 3 à 4 mètres de large sur 5 m de long environ. Elles ressemblent à celles des autres tribus côtières de Madagascar et aux cases laotiennes. Toutes les cases se ressemblent, aucune individualisation n'est perceptible. Elles sont toutes bâties sur le même modèle.

2) Disposition intérieure des cases :

De même, l'intérieur est traditionnellement le même. Deux portes, l'une au Nord-Est et l'autre au Nord-Ouest, se font vis-à-vis. Le mobilier est pratiquement inexistant.

Du côté sud-ouest se trouve le foyer constitué le plus souvent de trois pierres sans cheminée. Au dessus du foyer est fixé le salazana, une planche de bois pour faire sécher les bois morts et où se fixe la suie du foyer.

A côté de la porte Ouest est suspendue la cruche familiale qui est un grand et gros bambou creux dont les noeuds intérieurs ont été coupés.

Dans l'angle Sud-Est sont roulées des nattes ou parfois un matelas, rarement un lit (seulement depuis 1960). Parfois, on trouve actuellement une table avec de la vaisselle européenne.

La vaisselle traditionnelle subsiste comme les calabasses pour l'eau ; en guise d'assiettes, des feuilles de ravenala. Les couverts sont faits de feuilles de ravenala pliées et cousus^e.

II - Alimentation :

Le repas traditionnel Betsimisaraka est pris assis en cercle sur le plancher. L'aliment essentiel en est le riz qui est composé à l'eau sans condiments. Des patates ou du manioc l'accompagnent parfois. La viande est rarement consommée en dehors des jours de festivité, et des cérémonies religieuses. Très souvent, après le repas, les Betsimisaraka boivent le "ranon-ampango", de l'eau de riz brûlé (que l'on retrouve aux Comores).

Les Betsimisaraka boivent du café le matin et entre les repas ; il est parfois additionné d'eau de canne à sucre ou de miel.

III - Traditions vestimentaires :

Les villages ne s'individualisent guère plus par leurs vêtements. Les hommes portent une sorte de blouse tunique courte en raphia tissé par les femmes : l'akanjo be au-dessus du salaka : bande d'étoffe ceinte autour des reins. Leur tête est coiffée d'une calotte de joncs tressés, le satrobory.

Les femmes Betsimisaraka sont vêtues du sembo, sorte de jupe en raphia dont le haut s'enroule au-dessus de la poitrine, généralement sur une chemise de toile. Les jeunes femmes mères portent sur la tête une toque ou une sorte de cloche et les autres un grand chapeau de paille et de joncs.

Elles ne mettent pas de bijoux, n'ont pas de tatouage et ne se distinguent pas par leur coquetterie. Leurs chevelures, enduites d'huile de coco, sont tressées en fines cordelettes.

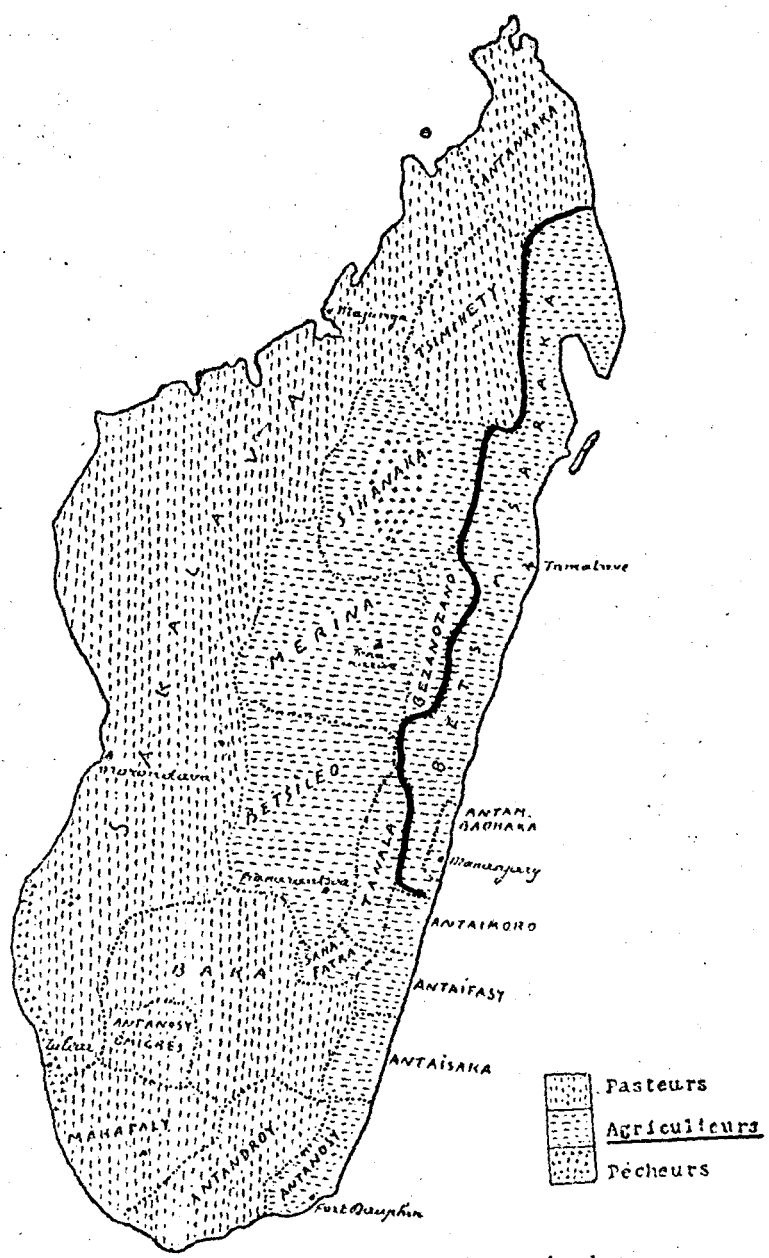


FIG. 1. — Répartition des tribus malgaches.

(DECAAY. "Mœurs et coutumes des Malgaches." p. 15.)

Mais depuis la colonisation française, les vêtements européens remplacent parfois le costume traditionnel. On verra que dans certaines cérémonies villageoises, l'habit, de coupe et de tissu européen a une certaine signification, s'inscrit dans un cadre créé par la colonisation. Pour la récolte de café, culture imposée par le pouvoir colonial, les hommes revêtent des pantalons et des chemises, ainsi que des chapeaux de fabrication étrangère et les femmes, des robes de cotonnade européenne. Au contraire, pour la culture du riz qui se fait sur le territoire ancestral du lignage, le costume traditionnel est de règle.

De même, dans leurs rapports avec l'administration actuelle, les villageois Betsimisaraka s'habillent à l'européenne. Les exemples seraient nombreux; mais cette différenciation sera faite tout au long de l'exposé.

IV - Activités agricoles :

1) le Tavy : (1)

Les Betsimisaraka sont des agriculteurs. Leur activité se partage essentiellement entre la culture du riz sur les collines et la plantation de café autour du village.

Les collines à riz, le tavy, forment l'arrière pays forestier du village. Dans ce paysage, sont parsemées les cases temporaires, qui seront abandonnées lors du changement du lieu de culture.

(1) Tavy : désigne à la fois le lieu et l'activité de production.

DATE	TRAVAUX	MAIN D'OEUVRE
Octobre-Novembre	Défrichage	Mari et groupe familial masculin
Fin Novembre	Brûlis	Mari
Décembre-Janvier	Semis	Femme et groupe familial féminin
Février-Mars	Sarclage, chasse des oiseaux	Ménage
Juin	Récolte	Femme et groupe familial féminin
Juin-Juillet	Transport de la récolte	Mari et groupe familial masculin
Juillet	Décorticage	Femme

Extrait de l'article :

"Le mode de production Betsimisaraka par C.ARAUD dans la revue Tana-Malagasy". Terre Malgache n° 6, juillet 1969, p 40 Université de Madagascar.

Tableau de l'organisation de la culture du riz :

On remarque que les tâches sont réparties entre l'homme et la femme, sauf pour l'entretien et la surveillance de la récolte de février à mars qui demande l'intervention de tous les membres du foyer conjugal, des enfants jusqu'aux vieillards. L'entraide intervient pour le défrichage et pour le transport de la récolte chez les hommes ; tous les hommes du groupe familial du mari s'aident mutuellement.

Les femmes du groupe familial de la femme et non du mari, se retrouvent pour le semis et la récolte.

En effet, c'est une culture itinérante sur brûlés que pratiquent les Betsimisaraka, comme dans de nombreuses régions d'Afrique, dont la technologie est sommaire ; le défrichage se fait à la hachette, le semis dans des trous creusés avec un bâton, le sarclage avec une petite bêche, la récolte au couteau, le décorticage au pilon dans un mortier.

Le cycle du riz conditionne les activités des villageois. Au milieu du mois de juillet, la case provisoire est abandonnée.

La terre des collines est propriété collective du lignage. L'unité de production est le ménage ; chaque foyer conjugal du même lignage reçoit chaque année une parcelle de terrain à cultiver.

Le mode de vie ancestral est conservé dans le tavy. Les vêtements sont tels que les portaient leurs ancêtres. De même, les objets étrangers sont bannis. Des interdits spéciaux règlementent la vie dans les collines, en plus des nombreux tabous habituels : par exemple, certains aliments ne doivent pas être consommés dans le tavy.

Des cérémonies interviennent avant le défrichage autour du tombeau familial qui se trouve dans ces collines et avant la récolte.

Avant le défrichage, un boeuf est sacrifié ; une part de viande et de vin de canne sont offerts aux ancêtres sur le tombeau.

Le plus ancien du lignage fait un discours dans lequel il s'excuse auprès des ancêtres de défricher la terre qui traditionnellement leur appartient.

Avant la récolte, les anciens du lignage cueillent dans chaque parcelle, des épis presque mûrs. La cérémonie se passe dans la case du plus âgé qui effectue l'appel des

Ancêtres. Un repas leur est présenté qui sera mangé par les Anciens, les autres mangeant du riz nouveau.

Ainsi, dans le tavy, les villageois rejouent le mode d'existence de leurs Ancêtres. La culture du riz, activité économique de subsistance, est enraciné dans l'univers traditionnel religieux et les rapports de production correspondent à des rapports de parenté.

Malgré tous les efforts pédagogiques des services d'agriculture pour détourner les Betsimisaraka du brûlis dénonçant sa nocivité, l'intérêt économique de la rizière le tavy tient bon. Il est devenu le refuge de la perpétuation de la vie ancestrale, en contraste avec le village de la vallée, entouré de caféiers, qui est en contact avec l'étranger.

2) Les plantations de café :

On l'a vu, la culture du café a été imposée par l'administration coloniale dans les années 1935 à 1940. Des plantations ont donc été créées autour du village, dans le cadre du travail obligatoire. Elles furent partagées en parcelles pour chaque adulte masculin payeur d'impôts. Ce n'est donc pas une possession collective du lignage.

Ainsi la terre plantée en café est appropriée au niveau de la grande famille, l'Ancien possédant une parcelle datant de sa jeunesse. Ses enfants, mariés ou non, la conservent intacte, elle n'est pas partagée entre les ménages.

La soeur mariée dans un autre village revient dans son village d'origine aider sa propre famille et reçoit sa part monétaire de la vente.

Jusqu'en 1960, le père payait l'impôt de ses enfants et leur donnait une somme d'argent, leur seule ressource monétaire. Depuis l'indépendance, l'unité de production tend à devenir le foyer conjugal. En effet, l'ancien donne à son fils, en âge de payer l'impôt, ou au moment de son mariage une part de la plantation.

Les plantations datant de l'avant-guerre n'ont pratiquement pas été entretenues, ni renouvelées.

Après le relâchement de la pression administrative, dès 1958, les plantations ressemblent à une forêt où on ne pratique plus que la cueillette, de la mi-juillet à la mi-octobre, entre les cycles du riz, pendant lesquels les caféiers sont abandonnés. Les Betsimisaraka délaissent leurs plantations de café malgré les efforts des services techniques agricoles et l'exemple des concessions étrangères.

En contraste avec le tavy, l'ambiance de travail est ici européenne. Les villageois portent des vêtements étrangers pour la récolte. Il n'existe pas d'interdits spécifiques.

Ainsi, les caféiers, nés de coercition, symbole de l'ancien pouvoir colonial et d'une autorité, étrangère à l'univers des Betsimisaraka, sont délaissés. Ils se contentent d'en ramasser la récolte dont la vente leur procurera l'argent pour l'impôt.

3) Autres ressources agricoles :

A côté de ces deux cultures essentielles, les Betsimisaraka ont aussi d'autres ressources comme la banane et d'autres arbres fruitiers, des manguiers et des papayes ..., également le manioc, les patates douces, un peu de maïs.

Ils vont aussi à la pêche à l'aide de pirogues (lakana), creusées à la hache dans des bois très durs. Les pirogues d'eau douce ne dépassent pas 6 à 8 mètres; celles qui affrontent la mer sont un peu plus longues. Elles se manoeuvrent à la pagaie ou en eau peu profonde à la perche. Leur fond est arrondi, conservant la forme du tronc dans lequel elles ont été creusées.

Après cet aperçu des conditions matérielles de la vie des paysans Betsimisaraka, on s'aperçoit déjà que tout ici est imbriqué, tout se confond, le religieux, l'économique, le social.

IIème partie

ORGANISATION

SOCIALE

Chapitre I : LA PARENTE

Le terme de "lignage", de "grande famille", sont revenus plusieurs fois au cours de mes premières parties. Qu'en est-il exactement de l'organisation familiale des Betsimisaraka ?

I - Le lignage :

La Société Betsimisaraka est constituée de vastes groupes familiaux que l'on nomme lignages. Pour la définition exacte, une différence doit être faite avant et après 1947.

1947 : on l'a vu, c'est la révolte dont une de ses conséquences apparaît ici.

Le lignage regroupe des gens partageant les mêmes Ancêtres mâles, mais son extension a variée.

Signalons tout d'abord que le lignage est patri-linéaire, mais la parenté s'établit en ligne paternelle, cependant la parenté maternelle est reconnue.

Une certaine importance est donnée à l'oncle maternel ; il a notamment un droit de protection sur les enfants de sa soeur.

1) Le lignage avant 1947 :

Chacun se définissait par une position dans une généalogie qui pouvait remonter très loin, jusqu'à un Ancêtre plus ou moins Mythique. Le lignage était donc un vaste groupe de descendants partageant des Ancêtres dont le souvenir s'estompait.

Ils formaient une unité réelle au niveau d'une petite région, d'une vallée par exemple, ou d'une fraction de vallée. Ils étaient groupés sur leur territoire possédé collectivement ; ils s'identifiaient par un nom, par la marque découpée sur les oreilles de leur bétail*, par des règles et des interdits. Les lignages étaient étrangers les uns aux autres.



2) Le fehitra (après 1947) :

Quel fut le rôle de la rébellion de 1947 ?

Apparemment, avec la répression qui a suivi la révolte, tout est rentré dans l'ordre. Elle aurait eu un rôle conservateur, en définitif les étrangers, sont redevenus les maîtres, et les Anciens ont retrouvé leur autorité sur les jeunes.

Mais, en réalité, des changements sont intervenus, difficiles à saisir pour le simple observateur. Ainsi, au niveau du lignage, un rétrécissement de la ¹généalogie s'est effectué.

Le lignage s'est segmenté en groupes plus étroits de descendants. Désormais la recherche de l'Ancêtre commun s'arrête à la quatrième ou cinquième génération. Le lignage rétréci~~é~~ est actuellement la base de l'organisation sociale des communautés villageoises, et se désigne par le terme de "Fehitra".

Un village peut être composé de un ou plusieurs fehitra. Ils sont à présent enfermés dans les frontières de la communauté villageoise, alors qu'auparavant il n'existait pas de correspondance entre les limites du village et les lignages ; le cadre était beaucoup plus vaste.

Quelles sont les caractéristiques du fehitra ?

- il regroupe des descendants communs d'un Ancêtre mâle bien spécifié, dont le souvenir est encore vivace.
- Les maisons de ses membres sont groupées formant un village ou seulement un quartier.
- il possède collectivement le territoire de collines où se pratique la culture du riz ; on a vu que chaque année, une parcelle à cultiver est attribuée à chaque foyer constituant le fehitra.
- il possède également en commun un troupeau de boeufs qui reste sur le territoire de collines.
- Sur cette même propriété se trouve le tombeau familial ; les hommes comme les femmes sont enterrés dans le tombeau de leur lignage d'origine.

Ainsi les fehitra se définissent par une organisation qui est identique à chacun d'entre eux : leurs membres partagent des Ancêtres qui définissent leur condition de descendants. Tous les lignages renvoient aux Ancêtres ; mais cette identité d'organisation entraîne une rupture entre les différents fehitra qui restent ainsi étrangers les uns aux autres.

Au sein du Fehitra, on distingue ce que nous nommons "la grande famille" qui est la descendance directe d'un Ancien vivant. Son importance est due au fait que l'Ancien parle au nom de sa descendance dans toutes les situations qui mettent en cause deux grandes familles, par exemple. De même, depuis 1960, le foyer conjugal (comprenant le mari, la femme, les enfants non mariés) tend à apparaître en tant que réalité autonome.

II - Le rapport conjugal :

Cette apparition du foyer conjugal est due essentiellement à l'influence d'un phénomène qui a pris de l'importance après l'indépendance, le Tromba, la possession par les esprits, sans oublier le rôle du militantisme chrétien.

Le rapport conjugal basé sur la différenciation sexuelle s'estompait devant le rapport filial ; mais depuis 1960, le premier commence à l'emporter, au moins chez les ménages de possédés et de chrétiens.

On remarque l'importance que prend le ménage à partir de certaines transformations subvenues depuis l'indépendance :

- dans le cadre de l'activité économique, on a noté que sur le tavy, le couple a la responsabilité d'une parcelle de terrain, mais les tâches sont réparties entre l'homme et la femme. Après 1960, l'organisation n'a pas changé.

Par contre, dans les plantations de café, on a constaté qu'avant 1960, chacun des deux époux travaille dans celle de son propre père. Ainsi la femme, en août, septembre et octobre quitte le foyer conjugal pour retourner dans son village. L'argent qu'ils en retirent n'est pas mis~~é~~ en commun.

Après 1960, cette situation se perpétue ; mais certains couples novateurs organisent dans la plantation du mari, une cueillette du couple. Avec l'argent retiré de cette récolte commune, ils achèteront^t quelques produits nécessaires au ménage.

- Quand un conflit survient, avant 1960, entre le mari et la femme, il n'est pas réglé par eux-mêmes, mais par les

Anciens de leurs deux lignages réciproques ; les deux conjoints n'apparaissent que comme des témoins. Les Anciens se mettent d'accord sur un récit du conflit, et une cérémonie, chargée de rétablir les rapports entre les deux lignages détruits par ce conflit est organisée. Parfois, c'est une reconstitution de la cérémonie du mariage.

Actuellement, n'interviennent que les parents proches, non plus les anciens des deux lignages alliés par le mariage. La femme repart chez son père et des négociations s'ouvrent entre les époux par l'intermédiaire de leurs pères réciproques, ou s'ils sont décédés, des frères des deux conjoints.

Si l'alliance se perpétue, le responsable de l'incident donne une somme (200 à 600MG = 4 à 8frs) récoltée chez les parents proches (père, frère et soeur) et distribuée parmi les membres de la famille proche. C'est un des éléments de l'autorité des Anciens qui leur échappe.

- La dot monétaire, lors d'un mariage, suit la même évolution. Au lieu d'être redistribuée dans le lignage de la femme comme auparavant, elle est, à présent, utilisée dans le cadre du foyer.

Ces conditions valables essentiellement pour certaines catégories de personnes, adeptes du Tromba essentiellement, font partie d'un tout, de cette révolution introduite depuis 1960 par le Tromba (1).

Cette affirmation du rapport conjugal apparaît comme une tentative de séparation avec le lignage, relevant, d'une transformation plus générale des communautés villageoises

(1) Voir partie sur le Tromba.

en relation avec le phénomène Tromba.

Ces efforts des couples novateurs, pour donner au rapport conjugal un contenu différent, puisent leur existence dans les bouleversements de l'ensemble de l'univers de communication villageoise, déclenchés par la décolonisation et l'indépendance.

III - Relation de descendance :

- Néanmoins, actuellement, les foyers conjugaux, malgré certaines novations non généralisées, restent rattachés au cadre familial traditionnel.

On a vu que l'unité d'un groupe de descendants se fait par référence aux Ancêtres communs. Tous ces groupes sont emboîtés les uns dans les autres, chaque géniteur commun étant lui-même engendré et faisant partie d'un groupe plus vaste, il y a toujours un plus Ancien.

La descendance tire son importance du fait qu'elle définit le rôle principal des individus et imprègne toutes les activités sociales.

Le système de parenté est d'abord perçu par l'observateur à travers un certain nombre d'anecdotes de circonstances où se manifeste son importance (sacrifice, circoncision).

La parenté dans ce genre de système, ne fait pas qu'unir des hommes dans des groupes mais fixe à chacun sa place et son statut au sein de ceux-ci.

La relation fondamentale est celle de père et de fils.

- Droits paternels : Le fils est dépendant du père, il lui doit respect et obéissance. Le père, lui, dispose de toutes les libertés envers ses enfants.

Ainsi, l'autorité au sein du foyer conjugal est

détenue par le père. Mais celui-ci peut partager son pouvoir avec l'oncle maternel ("zama"). Par exemple, les demandes en mariage des filles de sa soeur peuvent se dérouler chez lui ; il peut aussi procéder à la rupture des liens conjugaux de sa nièce si son mari entre en contradiction avec les moeurs et coutumes. Malgré le rôle que peut jouer l'oncle maternel, il n'empêche que les droits paternels s'étendent sans restriction sur l'enfant jusqu'à son mariage.

Après, demeurent pour les enfants mariés, des devoirs de reconnaissance ("vali-babena") et de respect ("vadiakoko") dont l'oubli entraînerait le rejet de la famille. Ils doivent entre autres, rendre visite à leurs parents et leur offrir des cadeaux. Par exemple : "une fille refuse le vali-babena et le vadiakoho à son père. Son père décide de la rejeter : elle sera déshéritée d'une part et surtout exclue du tombeau familial. La jeune femme demande conseil aux sages du village qui se réunissent pour écouter sa plaidoirie. Le père et la fille exposent leur point de vue. Un débat s'organise. Puis elle implore le pardon de son père qui lui refuse. Alors un "Ray amandremy", certainement le chef de famille au sens large, dicte son verdict : le père doit accorder le pardon tandis que la fille devra à l'avenir respecter ses devoirs familiaux" (1).

Ces principes influencent lourdement les comportements des jeunes envers les Anciens. On retrouve cette relation de parenté, père, enfant, régissant tous les rapports des membres d'un même lignage.

(1) Cité par B.CHAVANES dans son article "aspets de la vie religieuse et sociale". Tany-Malagasy n°6 de Juillet 1969 p 86.)

Chapitre II - L'ALLIANCE

I - Le mariage :

Le Mariage Betsimisaraka est impossible entre descendants d'un ancêtre commun, entre membres d'un même lignage, c'est le système de l'exogamie.

Il peut arriver que dès sa naissance, une fillette soit fiancée. Son père l'a donnée au père d'un petit garçon choisi dans une famille hors de sa parenté moyennant une certaine somme, le "vola-malàdy" : "l'argent comptant", dont je reparlerai dans le contrat de mariage. Il peut arriver cependant que les parents des deux enfants brisent ces fiançailles, ou bien le jeune homme a le droit de rompre en présence de la famille de son ex-fiancée et de témoins.

Rien, bien entendu, n'est écrit ; les contrats sont oraux, comme pour le mariage ; mais il y a toujours une foule de témoins.

Auparavant, les enfants ne pouvaient quitter le foyer paternel avant le mariage dont le contrat était fait par les parents. Une mauvaise conduite de l'enfant entraînait parfois son rejet de la famille, sanction très grave, de lourdes conséquences sociales et religieuses dont l'exclusion du tombeau familial.

Le consentement des parents est obligatoire ; ils fixent la dot versée par le prétendant. Les parents arrangent au cours de pourparlers, les conditions du mariage de leurs enfants, décident des divers aspects matériels, de la cérémonie ...

Le mariage était et est encore dans une large mesure une alliance entre deux lignages.

1) Description d'une cérémonie :

Les parents du garçon vont chez ceux de la jeune fille pour faire la demande. Ils apportent de la boisson fermentée et une petite somme d'argent.

Un autre jour, ils reviennent, accompagnés de leur fils, chez la jeune fille où se trouve réunie toute sa parenté, comme témoins. Une longue discussion commence, tout d'abord les deux parties recherchent s'il n'existe pas un empêchement de consanguinité au mariage, en cas de faute entre les parents respectifs.

Ensuite la question rituelle est posée au prétendant "veux-tu vraiment prendre X... pour ton épouse"? et de même pour la jeune fille. Une fois le consentement donné, on discute de la dot à payer par le garçon aux parents de la mariée.

La dot comprend une somme à donner comptant, le "vola-malady", et une autre, plus importante, versée après la première récolte de riz, le "Dia-fotoka".

Le prix est débattu.

Le premier versement aussitôt effectué, on procède au "lien de mariage" : "fehim-fanambadiana", le versement aux témoins d'une certaine somme, l'homme en versant les deux tiers et la femme un tiers ; en cas de séparation et de partage des biens, un tiers reviendra alors à l'épouse.

Les témoins reçoivent donc cette somme modique généralement et un des anciens prend la parole :(1)
 "Nous avons accepté le contrat (l'"orimbato"). Si un jour vous vous disputiez à ce sujet, nous confrontrons celui qui aura tort. De même, toi, mon ami, le moment venu du

(1) Extrait de R.P.Cotte. Opus cité p 182-183 ...

second versement ("dia-fotoka"), à la récolte du riz, n'attends pas qu'on te le vienne réclamer, te rappelant que les gens que voici s'en portent garants. D'autre part si tu "laisses tomber" la jeune fille (c'est-à-dire si tu la rejettes avant de commencer la vie commune), tu lui donneras "le voile pour cacher sa robe" (C'est-à-dire, tu lui payeras une somme en réparation du déshonneur que ton abandon lui causeras : ce qui s'appelle chez les Betsimisaraka le "saron Tsembo" : "le voile sur la robe grossière en raphia, qui constitue l'habit principal et souvent unique des femmes ...").

Les parents de la jeune fille prennent alors la parole, pour donner quelques conseils aux jeunes mariés. Puis c'est le tour du père du jeune homme s'adressant à la fille : "Toi fille, mon fils est ton époux, et c'est moi qui t'ai demandée. Aussi dans le cas de disputes, pas de démarches dissimulées, mais vient dans ma case, car je me suis porté garant de toi vis-à-vis de tes parents ...". Plus loin, il dira : "le proverbe des Ancêtres dit bien : le mariage, ce ne sont pas des gens attachés à une corde, mais c'est un lien qui se coupe".

Ensuite, sont énoncés les interdits particuliers à chaque lignage, que devront cumuler et respecter le nouveau ménage.

2) L'épouse quitte sa famille pour aller vivre dans celle de son mari.

Généralement, l'épouse reste un moment chez elle pour préparer son trousseau.

Le jour favorable, le garçon lui fait envoyer un courrier que les parents doivent inviter à manger et lui donner en cadeau un poulet et du riz. Les porteurs des

bagages arrivent ensuite, auxquels s'ajoutent trois femmes. Tous s'assoient dans la case du père de la jeune mariée où s'échangent des politesses et des recommandations.

Puis, le père bénit la mariée en prononçant ces mots (1) :

"O Ancêtres, vous, les Morts là-bas (dans le tombeau) faites que tout soit bien, car notre fille va se marier. Faites qu'elle rende sa maison féconde, enfantant des garçons et des filles. Elle s'en va en plein accord avec nous ; que la maladie ne l'accompagne pas".

Le cortège formé des porteurs envoyés par le mari et des trois jeunes femmes, la mariée en tête s'éloigne vers le village du conjoint. Avant le village, la jeune épouse met tous ses bijoux, et entre dans la maison des parents de son époux. Des salutations sont échangées, la mère cuisinant le riz et le bouillon de feuilles de patates d'usage.

Les trois amies restent deux ou trois jours et retournent dans leur village, emportant avec elles des dons de riz et de poulet qu'elles devront faire frire et non bouillir, selon la coutume.

Le jeune époux doit peu après le mariage, rendre visite à ses beaux-parents, leur donner du riz et du poulet, puis il apportera la seconde partie de la dot. Les nouveaux époux auront des devoirs à remplir auprès de leurs parents, les visiter, leur faire des cadeaux.

La nouvelle mariée vit donc dans la famille et le village de son mari.

(1) R.P.Cotte Opus Cité p 186...

3) Caractéristiques du mariage :

On peut remarquer le caractère patriarcal du mariage Betsimisaraka. Tout se passe chez le père de la fille qui est pratiquement achetée par les parents du garçon ; la dot est recueillie dans le lignage de l'époux et redistribuée dans celui de l'épouse. Ce sont les familles des deux partenaires qui s'occupent, décident de tout. Le mariage est considéré plus comme l'alliance des deux lignages étrangers, que comme l'union de deux êtres.

La cérémonie consiste pour les deux lignages à jouer l'effacement des différences d'Ancêtres pour faire apparaître les conditions d'homme et de femme sur lesquelles sera basé le nouveau foyer.

Cette différenciation des conditions d'homme et de femme se marquera dans la vie matérielle du ménage, par une séparation des tâches suivant le sexe.

Mais dans le mariage, le lien de descendants prime encore aux dépens du lien conjugal, malgré les nouveautés que l'on a vues. Par exemple, l'homme et la femme seront enterrés dans le tombeau de leur lignage d'origine et non dans une tombe commune aux deux époux.

4) Quelques exemples de ruptures de mariage :

Avant que la mariée rejoigne le foyer conjugal de son mari, mais après le contrat conclu, le jeune homme peut changer d'idée. Les parents de la jeune fille exigent une réparation : le "saron Tsembo" : le voile de sa robe dont il a été question plus haut.

Les parents du jeune homme paient une amende en argent et en boeufs.

La jeune fille peut aussi rompre et doit alors rendre la première partie de la dot versée.

La femme infidèle perdra ses droits au tiers des biens acquis en communauté.

Si la séparation est prise d'un commun accord, elle conserve ce droit au partage.

On le voit, les séparations sont faciles d'après les coutumes traditionnelles Betsimisaraka. Le divorce ne pose pas de problèmes particuliers. Chacun réintègre son lignage d'origine. Le problème de garde des enfants est réglé par les anciens, soit chez le père ou la mère. D'après leur propre déclaration citée plus haut, le mariage pour eux n'est pas forcément définitif.

5) Cérémonie d'expiation en cas d'inceste :

En cas d'inceste entre parents, faute très grave, une réparation publique est organisée ; c'est un sacrifice de purification à la divinité et aux Ancêtres irrités par cette faute. Un boeuf est sacrifié sur la place du village près du jiro, l'arbre fourchu.

Après avoir fait un récit de l'inceste, l'indulgence et le pardon de la divinité et des ancêtres sont implorés. Les deux coupables sont placés dos à dos. On coupe la queue du boeuf sacrifié qui est trempée dans son sang et on en asperge les coupables.

Contrairement aux autres sacrifices, la tête du boeuf n'est pas accrochée au jiro ; la queue est conservée au plafond de la grande case du chef de famille.

La cérémonie d'expiation ôte la faute et aussi l'empêchement de parenté au mariage ; les deux coupables ainsi purifiés doivent se marier.

6) la bigamie :

La bigamie n'est pas très fréquente chez les Betsimisaraka. Ce sont surtout des cas où la première femme n'a pas eu d'enfant. Celle-ci recevra la moitié des biens du mari, elle recevra de nombreux cadeaux si elle n'est pas d'accord. La seconde femme est prise à ses parents comme pour la première. Elle habite une case séparée.

La polygamie est à peu près inexistante chez les Betsimisaraka, alors qu'elle existe par exemple chez les Sakalaves, tribu de l'Ouest de Madagascar.

7) Condition de la femme Betsimisaraka :

La femme jouit d'une certaine considération au sein de cette société traditionnelle où l'individu s'efface devant la collectivité. Les enfants étant très désirés, représentant un sujet de fierté, cela rejaillit sur la femme dans son rôle de mère.

Ses tâches sont bien déterminées.

Elle vague aux occupations domestiques ; elle entretient la propreté de la case, prépare le repas, pilonne le riz et le café grillé, enfin, lave le linge.

Elle décortique aussi le raphia, tisse les rabanes ou tresse les joncs.

Elle participe aussi aux travaux agricoles, elle entretient le petit élevage, sème le riz dans les collines, sarcle à la main ou récolte le riz ou le café.

Elle participe activement à la vie quotidienne du ménage ; mais est tenue le plus souvent à l'écart des grandes décisions prises par son mari. Elle reste une étrangère dans son lignage d'adoption.

II - Cérémonie de la fraternité de sang :

1) Son objet et son but :

La fraternité de sang appelée "fanengena" ou "fatidra" ("lien du sang") est une convention d'amitié entre deux² personnes de famille différente, qui les lie l'un à l'autre comme deux frères véritables. Elle concerne la personne elle-même, son activité et ses biens. On peut avoir plusieurs frères de sang. Ces nouveaux liens de parenté qui se veulent aussi puissants que les relations de parenté authentiques ont de nombreuses conséquences dans la vie pratique.

Les personnes liées par ses liens du sang doivent s'entraider, se défendre mutuellement, et ne jamais trahir sinon les pires châtements les accableront.

2) Cérémonie du fatidra :

Voici un exemple de description d'une de ces cérémonies, essentiellement d'après le R.P. Cotte p 197 et suivantes : La cérémonie se passe chez celui qui a demandé la fraternité de sang. Les deux personnes, homme ou femme, sont entourés de leur lignage et de voisins.

Dans un récipient, bol ou assiette, rempli d'eau, posé sur une natte ainsi que sept brins d'herbe, les assistants y mettent un ou deux pièces de monnaie ; cela représente leur bénédiction.

Le plus ancien du lignage se tourne vers l'Est et prenant un couteau il fait une entaille au ventre ou à la poitrine des deux postulants. Il leur donne à chacun un morceau de gingembre ou encore de piments qu'ils imprègnent du sang de leur blessure. Chacun donne à l'autre, son morceau, enrobé de son sang et ils l'avalent.

L'officiant prend alors une feuille de ravenala, met de la cendre dans l'eau où sont déjà les pièces de monnaie, et fait semblant de puiser l'eau avec la feuille, en prononçant ces paroles : "Entends, toi la divinité qui habites les hauteurs car je t'appelle. Toi Dieu mâle et femelle, qui possèdes la science de la fabrication des hommes, qui ne demeures pas seulement en haut, mais erres de ci, de là, t'intéressant aux actions ~~des~~ hommes, ~~qui~~ qui descends par une corde d'or et t'asseois sur une chaise d'or. Voici la raison pour laquelle nous t'appelons. Tu as dit une parole d'autorité lorsque tu nous as ordonné de te convoquer au cas où deux personnes voudraient s'unir par la parenté. Or, un tel et un tel veulent devenir frères de sang. Nous t'appelons donc. Celui qui transgressera la loi du gingembre, tu le feras mourir, ô divinité..."

L'officiant énumère ensuite des cas où la règle serait enfreinte et enjoint la divinité et les objets personnalisés (eau, monnaie...) pris à témoins de faire mourir le coupable.

Puis il continue, en frappant sur l'eau avec la feuille :

- "Un, ta mâchoire se décroche d'un côté;
- Deux, ta mâchoire se décroche de l'autre côté;
- Trois, tu seras la troisième peau du tambour laissée pour compte (1)
- Quatre, coupé en quatre par le crocodile ;
- Cinq, mis en cinq morceaux par la foudre ;
- Six, tu traînes ta douleur ;
- Sept, tu as le foie coupé , et les reins broyés, celui qui manque aux engagements de la fraternité, tue-le, ô divinité, ne le laisse pas vivre, herbe de sept espèces, et toi

endre mouillée ! Celui qui se permet de faire ce que déteste le ventre que l'on a entaillé (pour la cérémonie) et le gingembre (qui a servi à avaler le sang), qu'il ait les pieds ronds ...".

L'eau est présentée à boire aux deux frères. Puis l'officiant déchire en deux la feuille de ravenala en disant : "ainsi sera coupée en deux la vie de celui qui méprise la parenté du sang". La betsa-betsa est distribuée ainsi que les pièces de monnaie.

La fraternité de sang est donc un lien inter-individuel dépassant les différences d'origine familiale, sous l'égide de Zanahary, divinité suprême des Betsimisaraka.

(1) Quand les Betsimisaraka fabriquent un tambour, ils coupent deux morceaux sans défaut sur une peau de boeuf ou de porc ; le restant, la troisième partie, est jeté aux ordures où les chiens le mangent ; Ce sera le sort du mauvais frère.

Chapitre III : LE POUVOIR TRADITIONNEL

I - Autorité des Anciens :

1) le chef de famille :

Au niveau de la grande famille, c'est le plus ancien qui en est le chef, C'est lui le porte parole, le représentant de sa descendance lors d'affaires mettant en jeu deux grandes familles. Il est l'officiant pour les prières domestiques, peut aussi présider à certaines cérémonies religieuses, à la place du prêtre.

Il est l'intermédiaire indispensable entre ses descendants vivants et au-delà.

Il a sa place d'honneur dans la case, à l'angle Nord-Est.

Son autorité est déléguée, venant des Ancêtres, étant lui-même un descendant.

2) Le conseil des Anciens :

Le Fehitra à un niveau global, est dirigé par le Conseil des Anciens, nommés les "Ray-Aman-Dreny" signifiant les "pères et mères". Ce sont les Anciens des différentes grandes familles, ils ont de 55 à 60 ans en moyenne, mais l'aîné d'une branche du lignage peut en faire partie même s'il n'a que 45 ans.

Ceux-ci manifestent leur autorité en diverses occasions. Les relations avec les autres lignages passent par les anciens. Ils négocient les conditions dans lesquelles s'effectuera un mariage par exemple.

Ils interviennent aussi à l'intérieur de leur lignage pour régler des incidents entre membres du fehitra.

Les Anciens se rassemblent et fixent le mode de règlement du conflit consistant généralement en un partage des frais d'une cérémonie de réconciliation. Et s'il s'agit d'un incident mettant en jeu deux lignages, l'affaire sera réglée aussi par les Anciens des deux lignages concernés. Les acteurs de l'incident n'ont pratiquement aucun rôle dans le règlement de celui-ci, ils s'en remettent totalement aux Anciens. Ils se réunissent ainsi pratiquement tous les jours.

Ils contrôlent entièrement le lignage. Ce sont eux encore qui effectuent les enquêtes, provoquées par la transgression supposée d'un interdit, cause d'un malheur.

3) Rôle des Anciens :

Tous les moments de la vie quotidienne manifestent la position privilégiée des Anciens.

Les jeunes leur doivent obéissance, comme les enfants à leur père.

Dans une assemblée, personne ne peut parler avant son aîné et si un jeune en obtient la permission, il précède son discours de nombreuses excuses.

De même, sur un chemin; un Ancien ne peut être dépassé qu'après excuses.

Il existe de multiples formules de salutations réaffirmant le respect et l'obéissance dû aux Anciens.

Parmi les Anciens est choisi le prêtre, de même que le devin, deux personnages représentant l'autorité religieuse.

Ainsi, les anciens sont assurés des postes au sein de l'univers familial et villageois traditionnel.

Actuellement, leur autorité est contestée comme elle le fut pendant la révolte de 1947. On a vu, par exemple,

qu'ils perdaient le contrôle sur certains couples au moins pour certaines circonstances, notamment lors d'un différent entre les deux époux.

Nous verrons que les anciens sont contestés par les adeptes du Tromba qui tendent à leur substituer leur autorité sur les villageois. De même les jeunes, dans le cadre du Tromba toujours, tendent de se dégager de leur tutelle en se groupant dans des associations sportives, dans lesquelles les Anciens n'interviennent en aucune façon.

Néanmoins, c'est actuellement encore une minorité s'hérissant contre l'autorité des Anciens, car la tradition familiale est très enracinée.

II - Le chef du village :

Le chef du village ne représente guère plus une autorité réelle. Il est élu pour 2 ans par tous les hommes (âgé de plus de 10 ans).

Les pouvoirs, exclusivement administratif, sont restreints. Il n'est plus qu'un simple intermédiaire entre les villageois et l'administration.

Il transmet les ordres du pouvoir administratif, n'a aucun statut d'autorité. Il assure la responsabilité de la collecte des impôts et de la répartition des corvées imposées à la communauté.

Il représente le village dans les réunions administratives et a la charge de recevoir les personnalités officielles. La tendance est de prendre des chefs jeunes, ayant quelques connaissances de français, étant scolarisés.

III - Le Fokonolona :

1) Définition :

Le Fokonolona désigne, originairement les habitants des villages, s'organisant librement, ayant des lois internes et possédant une relative autonomie, face au pouvoir central.

C'est une assemblée où les villageois participent à la gestion des affaires locales. Selon la pensée de son créateur, Andrimpoinimerina, le Fokonolona devait être une sorte de groupement s'engageant à respecter les coutumes des ancêtres, mais possédant certaines libertés.

En fait, le Fokonolona de ce type n'a existé réellement que sur les hauts plateaux de Madagascar en Merina, bien que cette institution soit répandue dans toute l'île. Mais elle a périclité dès 1895, le pouvoir colonial l'a utilisée en la déformant.

En pays Betsimisaraka, le Fokonolona représente la collectivité villageoise face au gouvernement colonial, face au pouvoir administratif après l'indépendance. L'autonomie n'existe pas. Le village est soumis collectivement à la pression administrative coloniale et néo-coloniale.

Comme le chef de village, c'est un intermédiaire entre le pouvoir central et les villageois. Le Fokonolona est responsable des corvées, des impôts ...

Le Fokonolona représente encore quelque chose au sein du monde villageois, au niveau de l'organisation interne traditionnelle du village, mais n'a aucun pouvoir réel, étant soumis à une autorité centrale.

Quel est son rôle traditionnel à l'intérieur du village ?

2) Organisation, rôle :

Généralement, il est composé des ray-aman-dreny, et des hommes adultes plus jeunes. Les décisions sont prises à l'unanimité, dans la Tranobe (grande case du village).

Pendant ces réunions, chaque chef de famille doit faire part de ses problèmes familiaux majeurs prouvant ainsi son appartenance totale à la communauté.

Le Fokonolona délibère ainsi des affaires villageoises, là encore, les Anciens sont les plus écoutés, forts de leur sagesse traditionnelle.

Le Fokonolona est chargé des répressions, des délits de l'aide matérielle aux indigents...

Un membre peut être rejeté de la collectivité s'il ne se conforme pas aux règles, aux coutumes ; cette sanction très redoutée, peut être édictée par le Fokonolona.

Parmi les membres les plus jeunes, le Fokonolona élit ou nomme des responsables : par exemple, le "mpiambinandro" est responsable des liaisons postales avec les villages voisins et il reçoit les hôtes ; pendant la saison rizicole, il garde le village, il change chaque jour.

Un homme élu pour trois ans s'assure de la propreté du village. Parmi les femmes du village, l'une est élue pour 3 ans et a la charge de veiller à la propreté des cases.

L'organisation traditionnelle est déchue, les villages vivant en sorte de petites républiques antarciques avec le chef du village et le Fokonolona comme organes de décision, sont actuellement, depuis l'occupation Merina et la colonisation française, des collectivités subissant

et craignant le joug administratif représentant du gouvernement central.

Les communautés villageoises tentent de conserver leur patrimoine culturel, leur organisation sociale interne et religieuse contre la poussée de la "civilisation" occidentale.

Chapitre IV : LE POUVOIR OFFICIEL : "FANJAKANA"

I - Les fonctionnaires :

1) Organisation administrative :

L'organisation traditionnelle est déchue ; elle est soumise à l'autorité administrative depuis la colonisation.

L'organisation administrative malgache née de la colonisation, calque celle de la France au moins nominativement.

La région des Betsimisaraka comprend la province de Tamatave qui est divisée en trois préfectures et en dix sous-préfectures.

Province de Tamatave : préfectures	Sous-préfectures
Tamatave	BRICKAVILLE
	Vatomandry
	Mahanoro
	Marolambo
Fénérive	Maroantsetra
	Mananara
	Vavatemina
	Ste Marie
Ambatomdrazaka	Moramanga
	Anosibe

La cellule de base de l'administration est la commune rurale dont les limites coïncident avec celles du canton.

Le Conseil Municipal est constitué de 16 membres dont un maire et deux adjoints élus par le Conseil Municipal. Chacun des membres est lui-même élu par un vote portant sur trois candidats désignés par le chef de canton.

Les Conseillers municipaux sont des notables locaux anciens intermédiaires entre le peuple et l'administration

coloniale.

Le chef de canton est le représentant par excellence du pouvoir central ; il est chargé de collecter l'impôt et d'assurer l'exécution des corvées.

2) Rapport de coercition :

En fait, si les noms sont les mêmes qu'en France, ils n'ont pas la même réalité.

Ils recouvrent une organisation hiérarchisée de type presque féodal~~le~~. Les fonctionnaires n'ont de contacts avec la population que dans le sens d'une subordination de la part de celle-ci.

L'administration n'a pas avec les Betsimisaraka des relations de gestion, mais de domination. La corruption se développe ainsi que les liens de clientèle.

Les rapports administration-villageois sont situés dans un cadre coercitif, d'origine coloniale.

3) Visite du fonctionnaire au village :

A travers un exemple de visite d'un fonctionnaire dans un village, ces rapports vont apparaître tels qu'ils sont dans la réalité quotidienne.

Le chef de canton fait sa tournée périodique. C'est un événement dans le village. Le chef de village a réuni la veille les hommes pour rassembler de l'argent.

Tous les habitants ont nettoyé leur case et revêtent des habits européens.

Le chef de canton arrive, accompagné de policiers, fusil à l'épaule.

Le chef religieux du village lui offre un poulet et du riz. Il est fortement remercié d'être venu. Le fonctionnaire fait un discours rappelant aux villageois leur devoir fiscal, but réel de sa visite. Tout au long de son discours est

réaffirmée l'obéissance due au gouvernement.

Puis il va déjeuner dans la case du chef de village où le repas est préparé : riz, poulet, vin, tout cela sur une table avec une nappe et des couverts européens. Les Anciens se tiennent autour de lui et la population se masse autour de la case.

Ensuite, le chef de canton s'en retourne comme il était venu. Ce même cérémonial se répète pour n'importe quel fonctionnaire ou agent technique. Ces représentants du pouvoir central sont reçus comme des maîtres, non comme un simple agent administratif.

Les villages sont régulièrement visités par divers fonctionnaires : techniciens, vulgarisateurs venant enseigner telle méthode agricole, administrateurs tenant des discours sur la nécessité de payer l'impôt ou en core sur le développement économique.

L'accent est mis sur l'aspect coercitif du pouvoir central. Les villageois sont obligés de nourrir le représentant du pouvoir central ; dans les discours, est accusé le caractère rétrograde de la société villageoise ...

4) Rupture entre les deux mondes :

La condition de subordonnés se retrouve dans les attitudes envers les fonctionnaires. Les villageois ne s'adressent pas à eux sans s'excuser auparavant, les dépasser sur un chemin serait un manque de respect.

Dans une réunion convoquée par l'administration, aucun ordre de préséance n'est respecté par les villageois entre eux ; n'importe qui peut parler le premier, sans tenir compte de l'ancienneté, contrairement aux réunions traditionnelles.

Ainsi, lors de leurs rapports avec l'administration, les Betsimisaraka se comportent différemment qu'entre eux.

Pour recevoir un fonctionnaire ou pour aller régler une affaire en ville, le villageois s'habille à l'europpéenne ; on a vu que le repas du fonctionnaire se situait dans un cadre également étranger. L'univers villageois traditionnel est troublé par cette incursion étrangère et représente dans ces circonstances une collectivité servile.

Il se crée une communauté des villageois face aux représentants du pouvoir central. Malgré l'indépendance, les Betsimisaraka restent soumis à une autorité qui leur est étrangère.

Cette séparation entre les fonctionnaires malgaches et la population est manifeste, aussi matériellement dans le paysage des petits centres urbains, où résident un ou plusieurs agents administratifs. Leurs maisons, se distinguent par leur architecture de type européen ; souvent ils possèdent une voiture.

Ils ont un mode de vie qui les différencie des villageois, du fait qu'ils disposent de ressources monétaires très supérieures, environ trentre fois plus élevées que celles des villageois. A leur salaire, s'ajoutent tous les petits cadeaux forcés, signes de subordination de la population. Ils accumulent les objets importés, ont une vie tout à fait différente : ils recherchent à travers leurs gestes, leurs habits européens, leurs maisons, les objets dont ils s'entourent, même leurs paroles ou l'emploi du français est courant, à mimer leurs anciens dirigeants étrangers.

II - Manifestation de la coercition :

1) L'impôt :

Le moyen le plus pressant est celui de l'impôt.

Celui-ci s'élève à 3000 FMG (60 F), alors que le revenu mensuel d'un village se situe aux environs de 3000 FMG par homme valide de plus de 20ans, auquel s'ajoute quelques taxes sur la possession de terres, de boeufs, de maisons, de chiens ...

C'est le chef de canton qui est responsable de la recette fiscale, son avancement en dépend ; il existe d'ailleurs une compétition entre les différents chefs de canton.

Pour faire rentrer l'impôt, diverses méthodes sont utilisées.

Si un Betsimisaraka est en retard dans le paiement des ses impôts, il doit exécuter plusieurs jours de travaux forcés sur des chantiers de la commune ou des travaux pour les fonctionnaires (jardinage par exemple ...). Le chef de canton peut menacer d'avoir recours aux gendarmes.

2) Moyens indirects de pression fiscale :

En plus les cérémonies sont taxées d'un droit de 1000 FMG (20 F) ; une taxe de 500 FMG (10 F) doit être payée pour chaque boeuf sacrifié au cours d'elles.

Une autorisation doit être demandée au chef de canton pour chaque cérémonie coutumière qui sont très fréquentes. Celle-ci sera donnée si tous les habitants du village ont rempli leur devoir fiscal. La responsabilité envers l'impôt est collective au village. Mais ces cérémonies sont d'ordre familial, un enterrement par exemple, et cette famille ne pourra célébrer leurs fêtes religieuses que si les autres ont payé leurs impôts ; cela crée de nombreux problèmes au sein du village.

L'organisation familiale traditionnelle de la société villageoise n'est pas prise en considération. L'administration

s'en sert même dans le cas présent à ses fins.

Un autre moyen, dans le même sens et le même but que le précédent, consiste à limiter les terres susceptibles d'être employées à la culture sur brûlis du riz, par refus de l'autorisation de brûlis. Les Betsimisaraka ne sont donc pas libres de défricher la surface souhaitée. Chaque année, l'agent agricole réglemente la superficie à mettre en culture, prétextant l'effet nocif sur le sol du brûlis (stérilisation du sol, érosion, ...). Même si le contenu technique est véridique, le caractère coercitif de cette mesure ne la rend pas aux yeux des villageois.

En plus, pour commencer à défricher chaque année, un permis de l'administration est nécessaire ; il est délivré selon la situation fiscale des villageois. Ici aussi, la date est octroyée au village, alors que les territoires du tavy sont séparés par lignage et le cadre du tavy est traditionnel ; le village n'a aucune entité ; c'est le fehitra, l'unité d'organisation des collines.

Certains sont obligés de payer pour ceux qui n'ont pu le faire à temps.

Cette mesure de pression met en jeu la subsistance même des villageois car un retard peut compromettre gravement la récolte.

Ainsi, les moyens sont nombreux pour obliger les villageois à payer l'impôt. Par toutes ces pressions, l'administration renforce sa domination sur la population. Cette autorité s'insinue même dans le tavy, cadre traditionnel de la vie Betsimisaraka.

3) Pression au niveau des valeurs culturelles :

Mais la contrainte administrative ne s'arrête pas là. Son aspect culturel est très important. Les fonctionnaires,

au même titre que les instituteurs ou les agents techniques agricoles français ou malgaches européanisés, prônent la civilisation occidentale comme modèle unique. Ils tentent de transférer aux villageois leur façon de penser, de vivre, leurs critères de valeur. Contrairement, cela se traduit, par exemple, par l'obligation pour les parents, de déclarer la naissance de leurs enfants à l'Etat civil. De même, les Betsimisaraka adultes, doivent porter sur eux une carte d'identité, fait, tout à fait naturel pour nous, dans notre société, mais pour eux, c'est une marque de soumission à l'autorité étrangère. Ils ne se reconnaissent pas en fonction de leur identité personnelle, mais selon leur appartenance lignagère.

Au nom de la "civilisation", l'administration cherche à intervenir dans les cérémonies traditionnelles en réglementant le contenu de certains rites ; pour donner un exemple, elle interdit les danses, les cortèges bruyants au cours des enterrements dont la durée est maintenant limitée. Parfois, le chef de canton, décrète que toutes les femmes doivent acheter des objets étrangers, des assiettes ou des nappes ou encore des coussins, par exemple. Des contrôles seront même effectués, et des amendes sont encourues.

Ainsi la commune rurale est perçue comme un organisme de tutelle de l'Etat dont les deux manifestations essentielles restent l'impôt et les gendarmes. Les fonctionnaires, qu'ils soient depuis l'indépendance, Merina ou même Betsimisaraka, en sont les agents fidèles, apôtres de l'européanisation, représentants d'un pouvoir totalement étranger aux villageois, reposant sur une structure d'origine coloniale.

III - Autres présences extérieures :

L'influence extérieure se manifeste non seulement par l'action directe de l'administration, mais aussi par l'intrusion au sein des villageois de personnes comme les instituteurs ou les techniciens des Centres de paysannat.

1) L'école :

Dans le premier domaine, celui de l'enseignement, l'action de la scolarisation s'accroît d'année en année. Le taux de scolarisation dépend essentiellement de la proximité d'une école. Certains villages restent encore à l'écart des centres scolaires. En 1953, 6 % des Betsimisaraka n'étaient pas alphabètes. L'institution scolaire tient une place marginale dans le monde villageois. L'instruction scolaire est encore pour certains un aspect de ce progrès associé à un univers étranger. L'incompréhension est grande entre les villageois les plus attachés aux traditions et les jeunes scolarisés.

2) Échec des tentatives de développement économique :

Pendant la scolarisation et l'alphabétisation sont généralement bien accueillies par rapport aux autres actions de développement qui heurtent les coutumes et les mœurs traditionnels.

Les conseils des moniteurs d'agriculture ne sont guère suivis. Les centres de paysannat sont composés généralement d'une équipe de techniciens malgaches dirigée par un ingénieur agricole européen.

Leurs actions tendent à instituer le progrès économique ; elles ont pris différentes formes mais ont abouti à des échecs. Seuls quelques individus au sein des villages

se montrent plus réceptifs et s'efforcent de suivre les conseils de vulgarisateurs. Ce sont rarement des jeunes, plutôt des anciens conseillers municipaux ou d'anciens combattants, des personnes qui ont eu une activité hors du village.

Ces techniciens s'efforcent d'indiquer aux paysans des techniques culturales plus perfectionnées. La pédagogie destinée à améliorer la productivité de la culture du café est incessante : conférences explicatives, plantations pilotes, distributions de primes monétaires pour récompenser les efforts.

Toutes ces mesures ainsi que de nombreuses autres, telle la diversification des cultures, se sont heurtées à la passivité des villageois.

Elles ont été pensées, réalisées par le groupe étranger à l'univers villageois qui le domine. Elles sont le fruit des gens considérés par les paysans comme des étrangers, des fonctionnaires ; elles sont donc resituées dans le cadre du système de domination du pouvoir administratif. Elles dénoncent au nom du progrès, les coutumes ancestrales, se heurtant ainsi à l'inertie des paysans.

Les rapports entre le pouvoir officiel et les communautés villageoises aboutissent à une impasse. Chacun parle un langage différent.

L'absence de véritable dialogue et le rappel trop fréquent de la situation de dominés empêchent de sortir de l'impasse.

IIIème partie

C O U T U M E S E T

C R O Y A N C E S R E L I G I E U S E S

Chapitre Ier : LA RELIGION TRADITIONNELLE

La religion traditionnelle n'est pas un domaine à part ; toutes les activités des Betsimisaraka sont réglées par les coutumes édictées par les Ancêtres. Les rites sont inséparables des coutumes ; ils en font partie intégrante ; or tout est coutume ; il est très difficile de tracer une ligne de démarcation entre le profane et le religieux ; les gestes et les paroles rituels accompagnent souvent les actes les plus ordinaires. Dans ces traditions s'expriment la pensée profonde de l'âme malgache.

Les Betsimisaraka sont comme les autres tribus de Madagascar et de l'Afrique en général, un peuple très religieux. Toutes les croyances et les coutumes des Betsimisaraka nous sont connues par tradition orale ; il n'existe pas de texte écrit.

Les conceptions religieuses des Betsimisaraka ne sont pas toujours très précises à leurs propres yeux, aussi, nous déroutent-t-elles souvent.

Les spécialistes des religions discutent ainsi encore sur le point de savoir s'ils sont fondamentalement monothéistes ou polythéistes.

I Zanahary et les divinités secondaires :

1) Croyances en un Dieu suprême :

Les Betsimisaraka croient à l'existence d'un Dieu tout puissant, qui porte le nom de "Zanahary" ; il est en effet invoqué au cours des cérémonies religieuses ou de prières personnelles.

Cette croyance est connue à tous les habitants de Madagascar. E. de Flacourt l'affirmait en 1658 dans son "histoire de la grande île de Madagascar" (avant propos page 1) PARIS 1658.

"La nation dont je veux parler croit en un seul Dieu créateur de toutes choses, l'honore, le révere et en parle avec un grand respect, lui donnant le nom de Zanahare".

2) Etymologie :

Le Dieu suprême est donc désigné par ce terme de Zanahary. Son étymologie et sa traduction exacte ont été controversées.

Certains ont cru que Zanahary pouvait se décomposer en "Zan" : "celui qui" et "Ma-Hary" "a créé"; ils ont fait un rapprochement avec le verbe malgache mahary, signifiant "créer".

Mais FERRAND (1) propose une autre explication plus vraisemblable et acceptée actuellement ; elle consiste à identifier Zanahary au mot tiam "Yan-harei". Il existe en effet une parenté linguistique entre le malgache et le tiam, dialecte malais. Le "Harei" tiam est à rapprocher du "Hari" sanscrit qui signifie "soleil". Ainsi "Yan-Harei" a le sens de "Dieu-soleil", "Yan" voulant dire Dieu dans tous les dialectes malais anciens. Simplement la lettre "Y" de "Yan" s'est transformé en "z" et on a intercalé un "a" entre le "n" et le "h". Le "Hari" sanscrit a été conservé dans le mot malgache "Hary" ; "Zanahary" n'a donc pas le sens de "créateur", mais de "Dieu du jour", comme l'indiquait d'ailleurs FLACOURT dans son catéchisme.

(1) "Essai de phonétique comparée du malais et des dialectes malgaches" 1908.

3) Les caractéristiques :

On ne connaît pas exactement la nature de Dieu ; c'est le maître de la vie et de la mort, mais il est inaccessible dans son essence ; on reconnaît là le concept de l'immensité de Dieu. Il est trop loin, trop haut "dans le ciel", pour s'occuper directement des humains.

Aussi, ne lui attribue-t-on pas les événements atteignant les hommes ; pour cette raison, il n'est pas craint. Il existe entre lui et les habitants de la terre de nombreux intermédiaires qui sont les Ancêtres, les esprits de la nature. Ceux-ci sont plus craints donc plus invoqués. Mais Zanahary l'est toujours le premier avant les autres divinités qui l'accompagnent.

4) Invocation rituelle :

Voici un exemple d'appel à la divinité au cours d'un sacrifice (1).

"Miantso ... Miantso ... Miantso ... Je t'appelle, je t'appelle, je t'appelle, TOI :

Zanahary - Lahy : Dieu mâle.

Zanahary - Vavy : Dieu femelle.

Randagongodono : seigneur du tonnerre. (Celui dont les pieds font du bruit) ;

Ratohanaranto : Seigneur qui soutiens (Toha) le bord de la mer (aranto), esprit tutélaire des voyageurs commerçants.

Ramadio - Vanjakoho : Seigneur aux ongles propres.

Randrano - Vy : Seigneur qui habites une maison en fer (Trano - vy) ;

Randrano - Falafa : Seigneur qui habites une maison de falafa (en pétiole de feuille de ravenala), c'est-à-dire

(1) Extrait de "Regardons vivre une tribu malgache" du R.P. Vincent Cotte. p 55-56.

une paillote, comme l'indigène.

Randrio - Driotra : Seigneur qui fais vite comme l'éclair (riotra, faire en vitesse).

Rangidina : Seigneur qui déverse les faveurs ou qui préside à la pluie (de "idina", répandre).

Rantometra : Seigneur qui restes assis.

Alors le sacrificateur continue :

"Vous les divinités, vous qui avez fait les hommes, vous qui ne demeurez pas dans votre empyrée, ni sur tel ou tel lieu de la terre, mais qui voyagez sans cesse pour vous rendre compte de ce que font les hommes, vous qui descendez par une corde d'or et vous asseyez sur une chaise d'or ... Voici nos offrandes, donc bénissez-nous."

Enfin, il termine :

"C'est fait. Vous n'êtes pas comme les hommes, lentes à manger, vous les divinités, remontez avec votre corde d'or. Nous allons appeler les Ancêtres".

Cette même invocation est répétée avant chaque sacrifice et est suivie de l'appel des Ancêtres.

En tête, se trouve Zanahary, Dieu suprême ; il est ici séparé en Zanahary mâle et Zanahary femelle ; cette distinction sexuelle n'est pas spécifique aux Betsimisaraka. On la retrouve chez certains peuples africains, notamment les Bakongo au Congo.

Toute vie créée provient de l'union des deux sexes ; ainsi Zanahary est à la fois mâle et femelle, puisqu'il crée la vie. Ainsi cette apparente dualité se réduit à l'unité en la personne de Dieu.

5) Les divinités secondaires :

Dans l'invocation apparaissent des divinités "secondaires" ou "inférieures" au côté de Zanahary. Celui-ci se

distingue par le fait qu'il est toujours en tête de liste et par son étymologie où se trouve la racine "dieu" ; tandis que les autres divinités commencent par "Ra", "Seigneur" en langue protocolaire et "monsieur" en malgache courant, signale le R.P. Cotte.

Mais le sacrificateur, le dit lui-même, ce sont des divinités, elles ont des attributs spécifiques, " le seigneur" du tonnerre, de la pluie...

Qui sont-elles exactement ?

Peut-être d'anciens rois, ancêtres déifiés.

Ainsi, à côté d'un Dieu suprême, on trouve des divinités, notions d'ailleurs assez vagues dans l'esprit des Betsimisaraka eux-mêmes.

II - Culte des ancêtres :

1) Les Caractéristiques :

La séparation du naturel et du surnaturel, du monde des vivants et des esprits est incertaine et toute la vie des paysans Betsimisaraka est imprégnée de ce respect et de cette crainte des esprits.

La vie religieuse et sociale des Betsimisaraka gravite essentiellement autour du souvenir et du culte des morts ; ce culte des Ancêtres existe aussi chez de nombreux peuples dits "primitifs". Il n'y a guère d'actes religieux qui ne s'inspirent de ce culte.

Il est difficile, comme pour toute la religion, de saisir exactement leurs pensées à ce sujet. Les mots n'ont pas forcément leur traduction en français et on a tendance à essayer de comprendre en fonction de nos idées.

Est considéré comme un Ancêtre tout adulte mort, à l'exception de l'enfant, de l'étranger au village, du sans-famille et du sorcier.

La base du culte des Ancêtres repose sur la croyance en une âme immortelle à la survie de l'âme. Les notions des villageois Betsimisaraka ne sont pas toujours bien précises à ce sujet.

Dans l'existence d'outre-tombe, une loi semble se dessiner, écrit le R.P. Dubois (1), la survie des mânes, paraît être en dépendance du souvenir qu'en ont gardé les vivants :

(1) La survie de l'âme est donc relative pour eux, conditionnelle, dépend du souvenir des vivants. (Ds "Madagascar", cahiers Charles de Foucauld - 1950 PARIS p 300-301).

" Il y a les morts d'hier, il y a les morts récents, il y a les morts déjà plus éloignés, mais dont on peut encore redire les noms, et il importe de perpétuer le plus possible ce rappel aux enterrements, il y a enfin les morts qu'on ne nomme plus et qui ont subi la " seconde mort " ... "

Séparée du corps, l'âme du mort reste près de la sépulture, puis va dans l'autre monde se joindre aux autres Ancêtres. Là, ils continuent à se livrer à des occupations semblables à celles qu'ils avaient sur la terre. Mais si le mort était un sorcier ou un maudit, son âme fera partie des âmes maudites errantes, appelées "angatra", elles sont très redoutées. Le cadavre a été privé de sépulture, et son âme est condamnée à errer, cause de malheurs pour ceux qu'elle approche, ou encore, elle se réincarnera dans le corps d'un hibou ou d'une chauve-sauris, réputés immondes.

2) Exigences du culte :

Le mort doit être satisfait de ses descendants vivants, qui lui doivent un culte régulier, sinon l'Ancêtre se mettra en colère et provoquera des catastrophes, des maladies. Pour les Betsimisaraka, les maladies ne sont pas des faits naturels, mais provoquées par un Ancêtre mécontent, "mainboràzana" : "le mort qui pue".

Les Ancêtres sont un peu considérés comme "des dieux sur terre" : "Zanahary ambonin' ny Tany", car ils sont la souche du bambou d'où sont sortis les rameaux : les hommes, leur descendance. Ils sont les souches de la race humaine ; Zanahy (Dieu), lui, a créé l'univers et les Ancêtres sont des créateurs sur la terre. Ainsi, ils ont droit au respect.

On remarque que les Ancêtres sont beaucoup plus invoqués que la divinité, car les Ancêtres sont irritables, si ils sont délaissés par leurs descendances, ils se fâchent ; mais à la différence des mauvais génies qui sont toujours mauvais, les Ancêtres, à condition de ne pas les oublier, sont plein de grâces : tout le bien vient alors d'eux.

La plupart des événements extraordinaires, insolites, pour les Betsimisaraka, sont imputés aux Ancêtres. Ils apparaissent dans tous les moments de leur vie. Les liens ne sont pas rompus entre morts et vivants. Les Ancêtres continuent à s'intéresser à la vie de leur famille. Ils sont censés donner des conseils ou des avertissements, des reproches à leurs parents dans les rêves.

Les Ancêtres continuent à vivre parmi les vivants. Ils viennent rôder autour des cases et sont censés goûter au repas familial. C'est pour cette raison qu'on verra un Betsimisaraka, avant de boire, faire tomber quelques gouttes sur la natte ; c'est la part de l'Ancêtre.

Ils doivent être, en outre, nourris par des offrandes et des sacrifices périodiques.

3) Exemple de sacrifice aux Ancêtres : le "Sorona" :

- Description :

Le "sorona" est un sacrifice de boeuf en l'honneur des ancêtres, organisé autour du tombeau familial. Chaque année, au mois de novembre, chaque groupe de descendants en organise et tous les villages voisins sont invités. En dehors de ce mois, les lignages peuvent organiser un sorona à diverses occasions.

Le lignage organisateur du sacrifice reçoit au village les délégations des autres villages qui apportent des dons monétaires. Le boeuf qui sera sacrifié est choisi

dans le troupeau du lignage organisateur. Tous forment un cortège bruyant avec claquements de mains, accordéons, jusqu'au tombeau dans les collines. Ils sont revêtus d'habits européens. Le ou les boeufs sont entourés de cris, frappés même. L'emplacement du tombeau a été auparavant nettoyé, Les ustensiles et les éléments du repas apportés.

Un foyer de pierres a été préparé pour chaque délégation ainsi qu'un mortier pour le riz, des assiettes et des couverts européens.

Chaque délégation villageoise s'organise suivant le partage des tâches ; les hommes vont chercher le bois, balayent autour du foyer, les femmes vont chercher l'eau, pilent le riz et surveillent sa cuisson ; tandis que les Anciens, toujours situés à l'Est donnent des ordres, des conseils, tout en bavardant. Ils recréent ainsi la disposition traditionnelle du foyer.

Pendant que le riz cuit, le prêtre du village du lignage organisateur de la cérémonie prononce l'appel à la divinité et aux Ancêtres de cette famille. Le boeuf est alors égorgé et découpé ; le prêtre en offre une partie aux ancêtres.

Tous les assistants reçoivent un morceau de viande ; une partie est consommée sur place ; le reste sera redistribué dans les villages.

Après le repas, ce sont des danses par couple au son des instruments et des rythmes européens qui ont remplacé les chants et mélodies Betsimisaraka. Enfin, tous retournent au village silencieusement, cette fois-ci, en n'oubliant pas de se laver rituellement dans le dernier ruisseau avant le village.

- Analyse :

Le sorona à subi des transformations notamment depuis 1947, au niveau du contenu de la cérémonie ; auparavant, les vêtements européens et la danse par couple étaient bannis. Pour les danses et les chants, les hommes et les femmes étaient séparés.

De même, le repas était dans des couverts confectionnés avec des feuilles de ravenala..

Par cette cérémonie, les différences de généalogie sont dépassées. La condition commune de subordination aux étrangers permet le dépassement des origines familiales. Dans la cérémonie, le village apparaît comme une des unités de son organisation ; en effet, les assistants se placent selon leur appartenance villageoise.

Cette condition d'asservissement aux européens est intériorisée dans l'univers cérémonial des Betsimisaraka. Ainsi le caractère européenisé du sorona représente cette infiltration de l'étranger dans la cérémonie traditionnelle ; c'est cette européanisation qui permet la communication plus directe entre les villageois de différentes origines familiales.

De même, le couple prend de l'importance ; les villageois s'organisent pour le repas autour du foyer comme dans la vie quotidienne ; ceci se situe d'abord dans le cadre du rétrécissement du lignage et dans l'affirmation du couple en tant que réalité. Ce repas composé de riz, de vin de canne et du boeuf, est le moyen de communication entre les participants. Le riz et le vin de canne seuls ont été achetés chez le commerçant ; le plus souvent étranger, signe encore de cette condition d'asservissement.

- Analyse :

Le sorona à subi des transformations notamment depuis 1947, au niveau du contenu de la cérémonie ; auparavant, les vêtements européens et la danse par couple étaient bannis. Pour les danses et les chants, les hommes et les femmes étaient séparés.

De même, le repas était dans des couverts confectionnés avec des feuilles de ravenala..

Par cette cérémonie, les différences de généalogie sont dépassées. La condition commune de subordination aux étrangers permet le dépassement des origines familiales. Dans la cérémonie, le village apparaît comme une des unités de son organisation ; en effet, les assistants se placent selon leur appartenance villageoise.

Cette condition d'asservissement aux européens est intériorisée dans l'univers cérémonial des Betsimisaraka. Ainsi le caractère européenisé du sorona représente cette infiltration de l'étranger dans la cérémonie traditionnelle ; c'est cette européenisation qui permet la communication plus directe entre les villageois de différentes origines familiales.

De même, le couple prend de l'importance ; les villageois s'organisent pour le repas autour du foyer comme dans la vie quotidienne ; ceci se situe d'abord dans le cadre du rétrécissement du lignage et dans l'affirmation du couple en tant que réalité. Ce repas composé de riz, de vin de canne et du boeuf, est le moyen de communication entre les participants. Le riz et le vin de canne seuls ont été achetés chez le commerçant ; le plus souvent étranger, signe encore de cette condition d'asservissement.

Le boeuf est immolé en offrande aux Ancêtres, et au repas, les ancêtres sont censés être présents.

4) Cérémonie spécifique du culte des Ancêtres :

le Joro : autre :

Il a pour objet d'attirer la bénédiction des Ancêtres, d'écarter leur malédiction ou encore de demander l'autorisation d'accomplir un acte contraire à la tradition.

Prenons le cas d'un défunt irrité : le Tangalamena informe les villageois rassemblés des raisons du Joro. Il invoque ensuite l'Ancêtre outragé.

Après l'abattage du boeuf, le Tangalamena prélève quelques poils sur le garrot, la bosse, la tête du zébu et les impose sur la tête des membres de la famille à bénir. Le zébu est égorgé à l'aide du Kalaza (coupe-coupe). Langue, rate, intestin, estomac, foie, coeur, bosse, mufle, poumons, oreilles, sont grillés, mis dans des cornets en feuilles et distribués aux invités de marque.

Le Tangalamena, avec les membres de la famille, demandent pardon à l'Ancêtre irrité. Alors, les morceaux grillés sont consommés et le reste du zébu est distribué.

III - Organisation des cultes :

1) le Tangalamena :

Il n'existe pas de sacerdoce, au sens où nous l'entendons ; mais chaque village possède un chef religieux, une sorte de prêtre, appelé Tangalamena, du nom de son insigne, un bâton rouge. Ce personnage est très important et très respecté. Il occupe la Tranobe, grande case construite avec la participation de tous les habitants du village.

Notons une évolution du Tangalamena.

Avant 1947, il était choisi parmi les plus anciens d'un lignage et il exerçait seulement dans le cadre du lignage.

Après la révolte, les lignages ayant éclaté, il y a un prêtre non plus par ensemble familial, mais par village. Lorsque celui-ci est composé de plusieurs fehitra, le Tangalamena est choisi parmi les plus anciens des différents groupes familiaux après négociations.

C'est le signe de la prise de conscience des différents fehitra, de leur appartenance à une communauté villageoise.

Ainsi, le prêtre dirige les cérémonies religieuses et préside les réunions où sont rassemblés les villageois.

Il procède aux invocations des Ancêtres au cours des sacrifices ; pour cela, il doit connaître les généalogies de toutes les familles du village. Il est l'intermédiaire obligé entre les villageois et leurs Ancêtres ; il a une grande autorité morale.

Mais le Tangalamena n'est pas le seul à faire office de prêtre ; parfois, il est remplacé par le devin ou par le chef de famille. Toute personne peut, en principe, offrir un sacrifice à Dieu, mais en général c'est le plus ancien de la famille qui est l'officiant pour les prières domestiques et parfois pour une cérémonie.

2) Les formes du culte :

Les cultes s'adressent donc à Zanahary et ses divinités, et aux ancêtres.

Les circonstances les plus diverses de la vie individuelle et sociale donnent lieu à des rites qui s'adressent autant à Zanahary qu'aux divinités secondaires, aux Ancêtres.

Ce culte revêt essentiellement deux formes :
l'offrande et le sacrifice.

- l'offrande : Diverses offrandes de riz, de fruits, ou encore de miel, sont déposées sur des tables de pierre posées sur trois blocs hauts d'une cinquantaine de centimètres ; elles sont le plus souvent placées au pied d'un arbre.

De petites offrandes sont déposées dans la case et accompagnées de prières, réunissant seulement le petit groupe familial ; en général, le père de famille tient lieu d'officiant dans le coin Nord-Est réservé aux Ancêtres.

Ces prières ou incantations sont composées généralement de trois parties :

- Invocations à l'adresse de la divinité ou des Ancêtres, intermédiaires entre les hommes et Zanahary ;
- un exposé des demandes.
- une promesse d'une nouvelle offrande, en cas d'exaucement.

- Le sacrifice : pratiquement tous les rites cultuels comportent un ou plusieurs sacrifices. Les occasions sont très diverses. Les uns ont pour objet d'obtenir, d'apaiser ou de remercier ; d'autres sont purificateurs.

La transgression d'un interdit, même involontaire entraîne fatalement une sanction qui ne peut être détournée que par un sacrifice. Ces cérémonies rituelles se font toujours à l'extérieur dans des lieux consacrés ; il n'existe

pas de temple ou d'église. Elles se font sur la place du village près d'un tronc d'arbre écorcé, fiché en terre, et se terminant, en haut, par deux branches en forme de cornes de boeuf, cela s'appelle le "Uiro" ou "Fisokina". Sur cette sorte de fourche, sont accrochés les crânes des boeufs sacrifiés.

D'autres sacrifices sont célébrés près des tombeaux comme le "sorona", ou près des pierres commémoratives "Tsangambato", encore appelée "vatolahy", "pierre mâle" ; ces "pierres mâles" sont en relation avec le culte de Zanahary en tant que dispensateur de la fécondité ; les femmes viennent les oindre de graisse ; ces pierres sont considérées comme dispensatrices de fécondité.

Des arbres sacrés servent de refuge à des esprits, à leur pied se déroulent des sacrifices, ainsi que près des sources sacrées ou rochers.

Ces arbres sacrés se reconnaissent à des morceaux de tissus suspendus aux branches ; ils sont le plus souvent entourés de barricades et sont inviolables, on en trouve partout dans Madagascar. De même, certaines eaux sont sanctifiées par la présence d'anciens morts ou esprits qui y ont établi leur demeure, intermédiaires entre les hommes et la divinité. C'est, par exemple, auprès d'une source ou d'un arbre sacré que les Betsimisaraka formulent un voeu et donnent leur parole à Zanahary et aux autres divinités de faire un sacrifice, s'ils sont exaucés, ce sacrifice de remerciement s'appelle "Tsikafara".

3) Le "Tsikafara" :

Auparavant le Betsimisaraka formule sa promesse :
 "Si tu m'accordes ce que je sollicite, je tuerai un boeuf".

Lorsqu'il est exaucé, il se doit de faire le sacrifice.

Celui-ci se déroule auprès du lieu sacré où s'est fait le vœu. On fait coucher le boeuf entre ses cornes, on trace six lignes parallèles avec de la terre blanche de kaolin, dite terre joyeuse, avec cette même terre, tous les assistants venus des villages voisins, se marquent la figure ; les hommes font un point sur le front, les femmes sur le front et sur chaque joue.

A l'Est de la tête du boeuf, est déroulée une natte où sont censés être présents les Ancêtres. Il y a là aussi un bol de miel et une bouteille de betsa-betsa.(1)

Alors, un ancien explique la raison du sacrifice. Chacun à leur tour, les chefs des familles présentes offrent une petite somme d'argent pour la bénédiction de l'acte. Après l'égorgeage du boeuf, le Tangalamena, fait l'appel aux divinités puis aux Ancêtres de l'homme faisant son vœu et de sa femme ; il offre, ensuite, le boeuf et le miel aux Ancêtres.

Le boeuf est alors découpé : un morceau de chaque partie est grillé, ceux-ci sont offerts aux Ancêtres ; une part de cette viande grillée est véritablement abandonnée aux Ancêtres et aux divinités. C'est la seule fois où la viande est laissée ainsi sans être réellement consommée. Le reste de viande grillée est partagé entre les jeunes gens en premier, à tous s'il en reste.

La viande crue est distribuée à tous les assistants.

(1) Alcool de canne à sucre.

IV - Croyance en des divinités forestières ou génies :

1) A côté de Zanahary, des divinités secondaires, des Ancêtres, les génies occupent une grande place dans les préoccupations des Betsimisaraka.

Ils portent les noms de "biby" ou "Raha" ou encore "Lolo" semblant désigner plus particulièrement, les esprits des morts désincarnés, ceux qui ont été rejetés de la société.

Les génies sont des êtres innombrables, extra-naturels qui hantent la nature.

Ils se cachent dans les sous-bois, au creux des sources, des rivières ou des rochers. N'importe quel lieu, peut être le refuge de ces esprits.

Il existe ainsi de nombreuses puissances plus ou moins maléfiques qu'il nous est difficile de dénombrer et de spécifier. On pourrait citer cette parole de Confucius : "Les esprits sont puissants, ils sont innombrables. Nos yeux ne les voient pas, nos oreilles ne les entendent pas, et cependant, ils se meuvent à notre droite, à notre gauche, devant et derrière nous, au-dessus de nos têtes ; ils sont en toute chose et n'en peuvent être séparés ; dans tout l'univers, les hommes leur font des dons et des sacrifices après s'être purifiés" (tiré de Trung-Dung, les quatre livres Ho Kien Fou - p.14).

Ces génies sont puissants, réputés comme très irritables, mais ne sont pas tous malfaisants. Contrairement à Zanahary, toujours bon et inoffensif, les génies peuvent être très nuisibles, il faut se les concilier, se protéger de leurs influences nocives.

Les Betsimisaraka n'invoquent pas les génies comme Zanahary, les divinités et les ancêtres ; généralement, ils ne leur demandent pas des faveurs, mais prient en quelque sorte contre eux, les conjurent de les laisser en paix. Il ne faut surtout pas les irriter. Quant les Betsimisaraka défrichent la forêt, ils laissent les chicots des arbres mal brûlés car croient-ils, les génies habitant les arbres sont mécontents, ils doivent leur laisser les souches pour qu'ils s'y réfugient.

De même, avant d'élever une nouvelle case, ou avant de construire un nouveau village, un sacrifice est auparavant offert aux génies locaux pour calmer un mécontentement éventuel.

Les Betsimisaraka ont tendance à confondre le surnaturel et le naturel ; les phénomènes de la nature sont expliqués par des forces personnifiées et surnaturelles.

Ainsi, la religion Betsimisaraka est teintée de naturisme, car elle s'adresse à des pierres, des arbres, à la nature, et d'animisme car ces lieux ou choses sont habités par des esprits puissants.

Naturisme et animisme ne sont qu'un aspect de la religion ; dans les invocations, les génies viennent toujours après Dieu, les divinités et les Ancêtres. Il n'empêche que les génies sont très craints, dont très présents dans l'esprit des villageois, mais le culte religieux proprement dit s'adresse à Dieu, les divinités et les Ancêtres.

V - Auxiliaires de la religion :

1) les "ody" :

Pour apaiser ou se protéger des mauvais génies, intervient la magie, qui dit le R.P.Cotte, est "une

excroissance de la religion, non une religion" (page 67).

Donc, pour se prémunir des puissances occultes, les Betsimisaraka, comme les autres malgaches et de nombreux africains, se procurent des fétiches, des amulettes portant le nom d'"ody".

Un ody protège contre une influence nocive déterminée, mais peut être aussi un facteur de chance, une sorte de porte bonheur. La plupart des amulettes ont une origine traditionnelle relevant du culte des morts, mais elles peuvent bien être un quelconque objet devenant ody, après avoir été consacré; pour cela le devin qui confectionne les ody prononce des formules incantatoires.



Les ody sont faits de diverses matières. La plupart sont composés d'une pointe de corne de boeuf (1), remplie de terre provenant d'un cimetière ou des cendres du bois d'un arbre sacré, par exemple ; ils peuvent contenir, suivant leur utilisation, des petits objets possédant une propriété magique, des morceaux d'os humains ou d'animaux, des morceaux de bois ... Le choix de ces matériaux, s'inspire d'un symbolisme.

L'amulette d'un chasseur contiendra de la terre ramassée sur les traces d'un animal sauvage. Si un Betsimisaraka désire se faire aimer, il se procurera un ody avec de la terre prise sur les traces des pas de la personne choisie. Ainsi, l'âme même de la personne sera captée par l'intermédiaire de cette terre, entrée en contact avec la personne. Un ody destiné à procurer la force, la puissance, sera composé à partir de morceaux

(1) On en trouve sous cette forme en Egypte et chez les Fangs au Gabon par exemple.

de branches, de feuilles, d'écordes d'un arbre bien touffu, très haut ; mais si l'ody est destiné à un ennemi, il comprendra des bouts d'arbustes épineux, rachitiques.

Des parties d'animaux peuvent aussi entrer dans la composition d'amulettes ; par exemple, une plume de poule pondeuse entre dans la confection d'un ody de la fécondité.

Les "bdy-Mahery" ont un caractère destructeur, ils sont préparés par le sorcier. Extérieurement, ils ressemblent généralement aux autres, mais leur contenu diffère ; ils contiennent le plus souvent des pointes, des morceaux de bambous acérés, des dents de caïmans, ou encore des râpures de Tanguin, fruit dont l'amande est vénéneuse ; le poison est mortel à la dose d'un gramme et demi à deux grammes d'amande râpée. Il existe alors des ody spéciaux pour conjurer les sortilèges des "ody-mahery". Il suffit au sorcier de marcher sur l'ombre d'une personne pour ravir son âme, afin de lui jeter un mauvais sort, ou d'avoir entre ses mains des éléments ayant été en son contact. Ainsi, les Betsimisaraka, qui ont très peur du pouvoir nocif du sorcier, cachent les cheveux coupés et les morceaux d'ongles, et couvrent bien les crachats par exemple.

Tous ces ody reposent sur le symbolisme ; l'image fait partie de l'objet, elle en a les propriétés.

Les ody sont très nombreux, très variés, adaptés à chaque cas ; il est impossible de tous les nommer. L'ody s'adresse à une personne ; mais il existe aussi des ody familiaux. Leur influence s'étend aux membres de la famille. Ils sont suspendus dans le coin Nord-Est de la case, le coin des anciens.

Le pouvoir de suggestion d'un ody repose dans un ensemble d'éléments émotionnels, mais pour qu'il soit efficace, il faut respecter les interdits énoncés par le devin lorsqu'il le remet à son consultant.

Les Betsimisaraka croient au pouvoir de la force qui réside dans l'ody ; mais la non observance des fady entraîne son inefficacité.

En effet, si l'ody s'est révélé inopérant, sa vertu même n'est pas remise en cause, mais la faute en est à la désobéissance aux fady.

"L'amulette pour les enfants", "My Famanon' Jaza", est un sachet en joncs tressés rempli de feuilles très variées, pilées et de terre blanche, de kaolin, dite "terre de joie", "Tany ravo", destiné à maintenir la fécondité et à conserver l'enfant en bonne santé. Le nouveau né sera baigné avec. Cette amulette s'accompagne d'abstinences pour les parents ; ils ne doivent pas manger de crevettes, ni de viande de porc, ou du poulet et surtout pas de boeuf tué à l'occasion d'un enterrement.

Quand l'enfant aura atteint l'âge de cinq ans, les parents iront demander au devin de lever les interdits, en lui remettant une petite somme d'argent.

2) Le "mpamosavy", le sorcier :

Le sorcier, appelé "mpamosavy", est le jeteur de mauvais sorts, fabriquant les ody maléfiques. Il est considéré comme un ennemi de la société. Celui-ci, en effet, adopte des moeurs contraires aux coutumes, Il va seul la nuit dans les bois, bavarde avec les mauvais génies. Les Betsimisaraka racontent des histoires abominables à son sujet, il danse nus sur les tombes par exemple.

Ainsi, un triste sort lui est réservé à sa mort : il n'a pas droit à être enterré dans le tombeau familial. Son cadavre est jeté dans un marais ou livré aux bêtes, après paraît-il lui avoir rempli la bouche de bouses de vaches.

Comment devient-on sorcier ?

A sa naissance, un individu peut être marqué d'un signe fatal découvert par le devin, souvent parce qu'il est né un jour néfaste.

Pour détourner le sort, certaines mutilations peuvent être effectuées, d'un doigt par exemple. Ou l'enfant est exposé au piétinement des zébus; s'il en sort vivant, il sera gardé. "Certains gestes, paroles, peuvent amener la puissance mauvaise" ("mosavy") ; la personne est alors soupçonnée de sorcellerie et doit subir une ordalie.

Différentes ordalies sont pratiquées à Madagascar ; une très ancienne ordalie, le "somoa Mora", consiste à faire cuire du riz dans beaucoup d'eau, l'accusé avale le tout et doit ensuite rejeter la totalité de ce qu'il a avalé. S'il n'en rend qu'une partie, la preuve de sa sorcellerie est faite. Celle du Tanguin est très célèbre aussi. On râpe un peu de l'amande de Tanguin qu'on dépose sur trois longs morceaux de la peau d'une poule. On en fait une boulette et l'accusé doit l'avaler. Il boit ensuite de l'eau de riz pour faciliter les vomissements. Il doit, en effet, rejeter les trois morceaux de peau pour être reconnu innocent. S'il en manque un seul, il est considéré comme coupable.

Il est alors condamné à être expulsé de son groupe familial et il vit en isolé dans son village. Il accepte sa condition qu'il n'a pas choisie ; il devient sorcier

malgré lui, mais accepte le verdict des ordales "ny anjara" : "c'est le destin".

3) Le devin, le "mpisikidy" :

Contrairement au Mpamosary, le devin est un personnage jouissant d'un grand prestige. Il porte le nom général d'"Ombiasy", de "mpisikidy" quand il pratique le Sikidy, méthode de divination.

C'est à la fois une sorte de savant qui connaît la science de la divination et qui joue parfois le rôle de médecin. Il est considéré comme un intermédiaire entre les hommes et les puissances invisibles qui l'interrogent par le Sikidy. Il n'a pas le sens qu'on donne généralement au devin, il ne devine pas l'avenir, mais interroge les esprits sur un sujet bien précis.

Il représente une autorité dans le village, il est respecté, obéi. Les villageois le consultent à propos de tout, très souvent ; on peut dire qu'il règle la vie quotidienne des Betsimisaraka, c'est un personnage très important. Il les guide et les conseille, leur fait connaître le jour propice pour entreprendre quelque chose, les jours fastes et néfastes. Par exemple, pour construire une case, on demande au devin le meilleur emplacement ... Par lui, ils apprennent à se soustraire à tous les dangers possibles. Il fabrique les ody dont lui seul a le secret, et édicte les interdits.

De même, il doit par l'intermédiaire du Sikidy, découvrir par exemple, la cause d'une maladie ou d'un malheur. Il se fait l'interprète des esprits. Il ne nous appartient pas de juger l'action et l'efficacité du devin, ni son influence sur les villageois que certains

européens affirment nocives, notamment au point de vue médical, en ordonnant par exemple à des malades de faire un sacrifice ou de porter telle amulette et de respecter certains interdits.

C'est porter un jugement d'après nos façons de penser et de réagir, alors que le devin est un des piliers de l'équilibre religieux et social des villageois.

Comment est-on devin ?

Le devin, manipulateur des pratiques divinatoires et magiques, reçoit un enseignement de caractère ésotérique, c'est un art qui est transmis.

Des rites basés sur la magie symbolique consacrent un mpisikidy. Souvent il a une incision à la main droite, celle qui manie les graines du sikidy.

Actuellement, le devin est contesté par les adeptes du Tromba, mais aujourd'hui encore, la population dans sa très grande majorité lui accorde sa confiance.

Examinons mieux son rôle à travers l'analyse du Sikidy.

4) le Sikidy :

Le sikidy est une divination au sens précisé plus haut, pratiqué par le mpisikidy, interrogeant les puissances invisibles, les divinités forestières, les génies. Ce procédé de divination est encore pratiqué non seulement chez les Betsimisaraka, mais dans tout Madagascar. Tous les auteurs soulignent la difficulté d'obtenir des renseignements précis dont les initiés ne parlent pas volontiers à un européen. Il y a des différences dans les modes d'interprétation suivant les régions. Les règles fondamentales sont respectées

mais les noms des diverses figures diffèrent ; de même les combinaisons de ces figures plus ou moins nombreuses varient aussi.

Le Sikidy occupe uen large place dans la vie du Betsimisaraka ; ils le consultent à tout moment ; il répond à toutes les questions, trouve la solution de tous problèmes, découvre la cause des évènements les plus variés. Ils le consultent par exemple, en cas de maladie, avant d'entreprendre un voyage, pour acquérir la richesse, etc ...

Les Betsimisaraka attribuent aux maladies des sources différentes ; elles proviennent des puissances surhumaines des Ancêtres ; elles constituent alors une punition, un avertissement, la cause en est la transgression d'un fady ou encore le non accomplissement d'un vœu. La maladie peut également provenir des hommes ; elle est produite soit par des aliments vénéneux, soit à distance par des sortilèges ; elle n'est jamais considérée comme naturelle.

De même, il est prudent de consulter le Sikidy avant de partir en voyage pour connaître le jour faste pour le départ, et pour savoir si l'endroit où l'on se rend n'est pas opposé à son destin, "vintana".

Ainsi, le sikidy peut à l'occasion, puiser dans l'astrologie certains de ses principes ; il est utile aussi de connaître le sort de la femme choisie pour épouse, de peur que son étoile ne soit opposée à celle de l'homme.

Les conseils du devin sont appliqués scrupuleusement, même les nouveaux chrétiens ont du mal à ne pas revenir chez lui.

De quelle façon le devin interroge-t-il les esprits ?

Il utilise pour le sikidy des noyaux de fruits de l'arbre Felona ou du Rahiaka ou n'importe quelle graine.

Le sikidy Joria pratiqué par les Betsimisaraka, comprend 16 figures formant deux rangées parallèles de 8 chacune. Chaque figure est formée d'une ou deux graines seulement. Les figures, ayant une seule graine, sont nommées 'Tareky' et, celles à deux graines, 'asambola'. Chaque figure a un sens conventionnel, correspondant à sa place, dans les deux rangées.

Les figures de la première rangée portent les noms suivants :

Tale, homme
Mady, sortilège, chair, blessure
Fahatelo, chien, bête, pierre
Bilady, terre
Fianahana, enfant
Abidy, vieille femme
Betsimisay, fille, femme
Fahavalo, maladie, ennemi

Les figures de la deuxième rangée portent les noms suivants :

Fahasivy, eau
Ombiasy, sorcier
Haza, Nourriture
Zanahary, divinité
Solotana, Ancêtres
Sidy, jeune personne
Safary, chemin
Trano, maison

On remarque que certains de ces noms ésotériques ont plusieurs significations ; c'est d'après ce tableau invariable que le devin trouve la solution à tous les problèmes qu'on lui pose.

Prenons l'exemple d'un consultant venu pour une maladie.

Avant de commencer, le devin place sur la natte des pierres brillantes, des amulettes ou autres objets à puissance maléfique. Le mpsikidy opère donc accroupi sur la natte de sa case, toujours tourné vers l'Est.

Il prend les graines, les caresse~~nt~~, puis, entrant presque en transes se met à crier : "lève-toi, lève-toi, lève-toi...". Grand oracle qui ne te couches pas, grand oracle qui ne dors pas, et entends les choses dites par la divinité ; moi, je découvre le sens de tes paroles.

Or le motif qui me fait t'exciter pour que tu te lèves, c'est que l'enfant de la personne ici présente est gravement malade. Quelle est la cause de cette maladie ? Est-ce une maladie qui vient de toi, ô divinité, alors dis-le. Vient-elle de la mauvaise odeur des morts ? (1), fais-le connaître ?

Si ce n'était pas cela, mais plutôt le petit morceau de bois du sortilège placé par quelqu'un, eh ! bien, déclare le ! Ou bien encore si l'on doit incriminer les esprits des défrichés, des rizières, parle ... Enfin, si ce n'est pas l'une de ces causes, mais une autre, qu'est-ce donc qui produit cette maladie ? (2)

Après ces invocations au sikidy lui-même, qui est personnifié, le devin prend au hasard une poignée de graines qu'il pose sur la natte ; de ce petit tas, il va éliminer deux par deux les graines en ne gardant en fin de compte que la ou les deux dernières restantes. Si par exemple le devin prend quatorze graines, il enlève 6 fois deux graines et il lui en reste deux.

La ou les dernières restantes forment la première figure. Cette opération est recommencée pour les sept autres figures de la première rangée et pour les huit figures de la deuxième rangée parallèle.

(1) Anciens mécontents d'être délaissés peuvent être cause des maladies.

(2) Extrait de Cotte page 83-84.

Il commence alors la lecture, l'interprétation proprement dite, par les figures de deux graines et par la plus faible de 1 à 16.

Exemple :

1	2	3	4	5	6	7	8
0	00	0	00	0	0	00	00
9	10	11	12	13	14	15	16
0	00	0	00	0	0	0	00

Dans cet exemple, il commencera par la deuxième figure, continuera par la quatrième, etc ... Puis, il lira les figures simples ; toujours de la même façon. L'oracle reste muet lorsque le total des figures simples et celui des doubles est égal. Le devin doit alors recommencer.

Pour résoudre l'énigme, le mpisikidy doit bien sûr posséder mentalement l'ordre rigoureux et la signification des figures données par le tableau ci-dessus.

Lorsque la cause du mal est découverte, le devin indique le remède à son consultant ; le plus souvent, il consiste en l'achat d'un ody accompagné des fady adaptés à son cas, ou en un sacrifice à accomplir.

La plupart des auteurs estiment que le sikidy est d'origine arabe (schikel,). Les autochtones possédaient déjà le sikidy avant l'arrivée des arabes. Mais certains noms sont à rapprocher de l'arabe. On a voulu l'identifier à l'arabe schr (charme, incantation) et à Sihkel (figure). Ces mots sont assez loin du sikidy par leur sens. Sikidy ne signifie ni figure ni charme, mais consultation magique. Le nom arabe du sikidy est Khatt () : "tracé sur le sable". Ce mot existe en

malgache, Katra ; c'est un jeu qui a le même principe que le sikidy.

Razafintsalama affirme que "les multiples rôles qu'ont remplis les devins malgaches ou mpisikidy, les rapprochent singulièrement des "Siddas" indiens (1).

Le mot sikidy serait le mot sanscrit siddi auquel on a ajouté le préfixe de remplacement ki.

VI - Monothéisme, polythéisme, ou fétichisme ?

En résumé, comment peut-on classer la religion Betsimisaraka parmi les autres religions ?

Les Betsimisaraka invoquent toujours et en premier, Zanahary le dieu créateur.

Cette pensée de l'existence d'un dieu suprême traverse tout le paganisme africain notamment ; par exemple les Fangs au Gabon ont un Dieu supérieur, Mzame. Mais il est délaissé, car étant essentiellement bon, il n'effraie personne ; ainsi, il n'a aucun culte organisé, bien qu'on parle beaucoup de lui. Vu son éloignement, sa place a été prise par des divinités plus immédiates, plus sensibles aux hommes.

Ainsi la religion des Betsimisaraka peut être considérée comme une très ancienne religion monothéiste, s'étant annexé peu à peu un polythéisme larvé, dont le culte des Ancêtres, très important, est une extension ; en effet, cette religion repose essentiellement sur les Ancêtres, qui sont considérés un peu comme des Dieux. Il est difficile de parler de monothéisme ou de polythéisme "monothéisme au fond et prédominance du fétichisme de la forme, voilà ce me semble la religion à Madagascar". (T.P. Abinal et de La Vaissière "Vingt ans à Madagascar" Paris 1885).

(1) Opus Cité p 30.

Rien n'est considéré comme naturel, de tout ce qui se passe de la naissance à la mort, dans le ciel et sur la terre. Des esprits sont les puissances mystérieuses qui sont la cause de tous les événements ; toute la vie se passe à les combattre ou à se les rendre favorables. Ces esprits résident dans la nature ; cette conception des choses aboutit au naturisme. Ce culte de la nature (culte des pierres sacrées, des arbres sacrés ...) mène à l'animisme, car il prête une âme, un esprit aux choses. Tout est habité par une puissance bienfaisante ou malfaisante.

Ces forces considérées comme des êtres vivants, personnifiées, doivent être captées pour les utiliser ensuite à divers fins, nocives ou bienfaisantes par l'intermédiaire de la magie.

Ainsi l'animisme engendre le fétichisme. Le fétiche est différent de l'idole ; sa puissance réside en lui-même et elle est limitée ; elle est adaptée à des cas spécifiques, il conquiert sa force grâce aux cérémonies du devin. Le fétichisme tient beaucoup de place dans la vie du Betsimisaraka comme chez de nombreux peuples africains. Ce fétichisme dans lequel on a souvent enfermé la religion ne la représente que par l'aspect extérieur, n'en est qu'une déformation. On a vu l'existence d'un dieu supérieur, au-dessus des autres divinités ou esprits de la nature et des pratiques du fétichisme.

La religion Betsimisaraka est dans l'ensemble la même que celle des autres tribus malgaches avec bien sûr des différences de détails et de noms. On peut la comparer également aux religions d'Afrique Noire.

La civilisation de la société Betsimisaraka est essentiellement religieuse.

C'est une religion essentiellement sociale où les

Ancêtres jouent un grand rôle.

Les rites unissent les individus au sein de la vie sociale même. Ainsi, des formes ayant une action mécanique s'établissent ; la croyance en la vertu de la cérémonie s'affirme. C'est alors une religion assez fataliste.

Des lois et des interdits règlent les relations des hommes entre eux et avec les divinités, et organisent la tribu sur des données religieuses qui permettent à la tradition d'exercer une influence, d'ordonner les rapports familiaux et inter-familiaux, de préciser la façon de vivre de la naissance à la mort.

La "civilisation" rompt ses traditions séculaires des familles mais sans les remplacer. Elle détruit ce qui fait la force de cette société, ce qui constitue ses lois et permet son organisation.

La "civilisation" désagrège la société sans protéger l'individu contre lui-même ou contre les autres.

Chapitre II : COUTUMES ET INCIDENCES RELIGIEUSES
SUR LA VIE SOCIALE

I - "Fady" :

1) Variété et spécificité des interdits :

La crainte et le respect du surnaturel se traduisent par des interdits ("fady") auxquels doivent obéir les Betsimisaraka.

Le fady est un interdit d'ordre religieux, un tabou.

Il existe une grande diversité de fady. Toutes les activités de la vie quotidienne, sont réglées par ces interdits. Par exemple, le mardi et le jeudi, les Betsimisaraka ne travaillent pas ; ces jours fady sont d'ailleurs respectés dans toute l'île.

Il existe des interdits alimentaires, il est défendu de manger des écrevisses ou de la viande d'un boeuf sans corne ou ayant une tâche blanche sur le front, ou encore de la viande de sanglier, de porc. De même, le mercredi, il peut être interdit de faire entrer ou sortir de l'argent dans la maison.

Certains mots ne peuvent être prononcés. Les exemples pourraient être infinis, car les fady sont très nombreux, différents, adaptés à chaque cas, à chaque famille. N'importe quoi peut devenir l'objet d'un interdit. On emploie généralement le terme "fady", mais il faut discerner deux sortes d'interdits : les interdits ancestraux, mes "Sandrana" et les interdits liés à la consultation du sikidy, les "fady" proprement dits.

2) "Sandrana" et "fady" :

e

Le sandrana renvoie à un Ancêtre qui l'a édicté et toute sa descendance y est assujettie ; un père avant de mourir, par exemple, peut aussi créer un sandrana. Les uns sont indifféremment communs à tous des membres du lignage et chaque unité familiale possède les siens.

A l'occasion d'un mariage, les sandrana des deux familles sont énumérés. Leurs interdits respectifs sont ajoutés ; les enfants qui vivent avec leurs parents obéissent aux interdits paternels et maternels jusqu'à leur mariage où ils ne conservent que ceux du groupe paternel.

Le sandrana est l'ordre d'un Ancêtre et les descendants n'ont qu'à obéir. Souvent, il est justifié par un récit dans lequel on assiste à la naissance.(1). Par exemple, la viande de poulet est interdite pour ceux qui se rendent au travail dans certaines régions. L'explication est d'ordre ancestrale : "le même jour, deux frères demandèrent au Fokonolona une aide des autres villageois. L'un des frères tua un boeuf pour restaurer ceux qui l'aideraient, l'autre abattit seulement des poules et n'eut aucun volontaire. Il maudit alors tous ceux qui mangeraient de la viande de poulet avant d'aller aux champs."

Un fady est un produit du sikidy ; il est un des éléments de la thérapeutique conseillée par le mpisikidy, ils accompagnent les ody.

Les fady sont temporaires ; quand un malade guérit, le ou les interdits édictés à cette occasion sont levés,

(1) Chavanes Opus Cité page 82.

contrairement au sandrana qui se transmet de génération en génération. Ils intéressent les membres du foyer conjugal ; en effet, s'il un homme est malade, les interdits que lui édicte le devin, doivent être suivis aussi par sa femme et ses enfants. Mais, dans le cadre du sandrana, tous les descendants du même ancêtre doivent le suivre.

3) Responsabilité collective :

La transgression d'un de ces interdits, fady ou sandrana entraîne une sanction sur le véritable coupable ou sur un des membres de son groupe familial ou de son foyer. Une maladie ou n'importe quel incident ou malheur, sont toujours interprétés comme provenant de la transgression d'un interdit. L'Ancêtre irrité, punit ses descendants. Il faut absolument retrouver par l'intermédiaire du sikidy (et même, à présent du Tromba) l'interdit violé, l'Ancêtre en colère ; une cérémonie de réparation est organisée où tous les membres concernés sont réunis.

La transgression d'un interdit fait référence dans les sociétés industrielles à la notion de culpabilité individuelle, sanctionnée par un corps spécialisé, celui des juges, aboutissant à un châtement individuel.

Dans la société Betsimisaraka, la transgression d'un interdit par un individu entraîne une responsabilité collective ; l'affaire est examinée dans le cadre du groupe de parenté et aboutit à une réparation collective.

Les fady sont des défenses d'ordre religieux, formant dans un groupe ethnique la conscience de l'individu et permettant au groupe de vivre avec des règles assurant l'ordre social. La grande loi du fady atteint toutes les personnes, règle leurs actions, dirige toute leur vie,

les rapports entre les hommes.

Elle explique de multiples détails étranges pour des observateurs étrangers. Les interdits sont le fruit d'une certaine culture, de la culture traditionnelle qui se transmet par tradition orale. Les enfants sont initiés dès le plus jeune âge, l'emprise de cette éducation s'exerce très vite sur eux.

Le fady religieux, dans son essence, devient social en unissant ceux qui l'acceptent et voient en lui un facteur de conservation. Par les interdits, les Betsimisaraka réalisent leur unité qui se crée par et dans le dialogues avec les Ancêtres.

II - La circoncision : "My Laza" ou "Sambatra" :

Parmi les coutumes Betsimisaraka, la circoncision tient une grande place. Tous la pratiquent encore. Elle s'effectue pendant les mois d'hiver sauf en mai, grâce à l'aisance passagère apportée par la récolte de riz ; car cette cérémonie entraîne assez de frais. La date de la cérémonie est choisie par les familles du village.

Seuls les enfants mâles sont circoncis. Dans la pensée Betsimisaraka, comme malgache en général, un homme non circoncis n'a pas de virilité ; ce n'est pas un homme normal. Pour eux, le prépuce est un élément féminin et son abstraction a un caractère surnaturel. C'est l'inauguration de la puberté masculine.

1) Les préparatifs :

D'énormes quantités de riz sont pilées par les femmes.

Les hommes choisissent un taureau parmi le troupeau de chaque famille ayant un enfant à circoncire.

Les jeunes préparent le vin de canne à sucre, une barrique par enfant. Les femmes nettoient le village et tissent des nattes de joncs pour les visiteurs.

Puis les hommes vont chercher dans la forêt un gros arbre qu'il creuse ; c'est le "mojinga" qui contiendra le vin de canne : betsa-betsa.

Certains fady entourent cette opération. Si les hommes se blessent, cela portera malheur aux enfants à circoncire.

Les femmes ne doivent pas entrer dans le bois pendant ce temps-là.

De même, les parents de enfants doivent garder la chasteté conjugale dès le jour où le mojinga est creusé. Les villageois vont en chantant au-devant des hommes ramenant le mojinga ; celui-ci est placé dans une case en face de celle où se fera la circoncision ; elle est interdite sauf aux parents des enfants ; considérés comme purs car ils observent la continence.

Dans la plupart des cérémonies religieuses, on retrouve ce souci de pureté au moment où les rites s'accomplissent. Chaque geste ici a valeur de rite.

Les parents couchent chacun à leur tour dans la case du mojinga ; devant la porte, jouent continuellement des orchestres improvisés, les gens dansent et chantent.

Les hommes vont encore chercher dans la forêt le "Fisokina" ou "jiro", le symbole des Ancêtres dont j'ai déjà parlé. On le place dans la case où aura lieu la circoncision.

Ils rapportent aussi une branche d'arbre, choisie parmi les plus grands et vigoureux arbres, qu'ils placent dans la case du mojinga : c'est le porte bonheur des enfants,

le symbole de la force, de la vigueur.

Enfin, est amené le "volo-ohatra" ("volo" : bambou, et "ohatra" : modèle, symbole) : le bambou symbolique. Le père le plus honorable des enfant le coupe avec l'"antsy" (la hachette) pendant que la foule chante : "Zaho-lehilahy, ô ... je suis un homme courageux, ô ...".

Perforé dans ses noeuds internes, comme la cruche familiale, le bambou est rempli d'eau de source très pure et placé dans la case du mojinga, elle servira à laver la plaie de la circoncision. Autrefois, c'était la reine qui bénissait cette eau; chaque gouverneur en avait une réserve et c'est à lui que les villageois en demandaient ; des guerriers devaient aller la chercher, ainsi les enfants deviendraient des hommes, des guerriers. Des combats étaient même simulés et les guerriers devaient emporter l'eau sous le harcèlement de flèches. Tout ceci est symbolique.

2) Arrivée des invités :

Le grand jour, indiqué par le devin comme étant favorable, les invités des villages voisins sont accueillis avec des chants ; des groupes vont à leur devant sur les chemins.

Dans le village, les femmes ont dénoué leurs cheveux et mis leurs vêtements à l'envers, car ce jour est pour elles comme un second enfantement.

Les invités offrent une somme d'argent aux parents des enfants à circoncire pour les bénir, c'est le "soron' afo".

Lorsque les invités arrivent devant la case où se fera la circoncision, ils en font le tour en flasant, puis entrent dans la case où se tiennent les parents seuls.

Le chef de famille, propriétaire de la case parle le premier : (1) :

"Soyez heureux.

- Oui", répondent les invités.

- "comment allez-vous ? En ce qui nous concerne, ça va. Notre enfant est un garçon, il est comme un boeuf aux cornes effilées (c'est-à-dire : vigoureux). Or les Ancêtres ont dit : "Aiguise, les cornes du boeuf, dresse le mojinga, prépare la boisson fermentée, car on traitera l'enfant en homme viril."

"Et voici que vous arrivez, en cette circonstance, répondant à notre invitation. C'est bien d'être venus. Comment allez-vous tous ?"

- "Tout ce que vous dites est bien, répondent les invités, que la divinité prolonge cette joie. Votre enfant est un garçon : boeuf aux cornes aiguës ; on ne pouvait manquer au rendez-vous. Il sera fait suivant la parole des Ancêtres. Nous allons bien. Voici que nous arrivons à la fête."

- Vous arrivez, c'est bien".

Alors les invités présentent leur offrande. La foule s'assied ensuite en cercle autour du taureau attaché.

Un Ancien se lève et prend la parole : (2) :

"On ne vous a pas convoqué pour rien, mes amis. On va circonscire ces enfants qui sont des mâles. Le bois fourchu a ses cornes effilés et vous le savez, il remplace nos anciens qui entendent prendre leur part de nôtre joie.

Et voici le boeuf que l'on va immoler, je vous le présente, s'il était la propriété de quelqu'un d'autre que moi, qu'on le détache pour l'emmener : Je le remplacerai.

Mais si, après que nous l'aurons tué et que nous aurons dansé, quelqu'un se disait son propriétaire, se présentant pour le réclamer, qu'on l'arrête et ligote ce prétendu propriétaire qui n'est qu'un voleur. Enfin, voici la boisson fermentée. On ne la distribue pas pour occasionner des bagarres, mais pour égayer la fête. Si donc, il advient que quelqu'un se batte, ou encore qu'il vole dans les cases en coupant les cloisons avec un objet tranchant, ou qu'il prenne la femme d'un autre, semblable à la rizière qui ne produit que des épines, ne tirant de son coeur que de vieilles rancunes à vider ... qu'on l'arrête, vous dis-je, c'est un fripon et nous l'attacherons ensemble".

Plusieurs anciens répondent à ce discours. Tous assurent qu'ils seront sages.

3) Sacrifice du taureau :

Le taureau est alors égorgé, la tête tournée vers l'Est, A l'Est de sa tête, sur des feuilles de ravenala sont disposés un bol de miel et un autre de betsa-betsa. Une natte est réservée aux Ancêtres qui sont invités à partager le repas. Le Tangalamena appelle alors Zanahary, mâle et femelle, les divinités et tous les Ancêtres de chaque famille ayant des enfants à circoncire, du côté des hommes et des femmes ; il leur offre le miel, la boisson et le boeuf ; il appelle ensuite les génies : "C'est fait pour vous les Ancêtres, et maintenant, nous vous appellons vous autres aussi les génies, soit ceux du Sud , soit ceux de l'Est, ceux qui sont dans l'eau et ceux qui habitent sur la terre, de tous les horizons de l'espace, en un mot. Voici le boeuf et voici la boisson.

Invitez-vous les uns, les autres". (1)

En prononçant ces paroles, le prêtre frappe avec son "bâton rouge" tantôt le miel, tantôt le betsa-betsa ou le boeuf.

Ensuite les offrandes sont distribuées aux assistants.

Les mères des enfants à circoncire assistent au sacrifice avec leurs enfants sur leur dos. On leur met à chacune une côte de boeuf sur la tête ; les Betsimisaraka appellent cela : "Loha-Rangitra" : tête tranchante. Il a pour but d'écarter les mauvais génies.

4) Rites de purification :

Ces femmes se rendent en file, toujours dans les mêmes conditions, l'enfant sur le dos et la côtelette sur la tête, jusqu'à un point d'eau. La foule les suit, battant des mains. Les mères se baignent les pieds, puis retournent au village. Mais sur le chemin du retour, des sagaies s'abattent dans leur direction, visant plus spécialement les côtelettes. La foule prend leur défense et repousse les assaillants. Cette scène a pour but de faire fuir la crainte, la peur pour que les enfants deviennent des hommes courageux.

Dix personnes pour chaque enfant à circoncire sont choisies pour être tabous ; elles sont tenues à la continence jusqu'à la fin de la cérémonie. Une case est affectée à chaque groupe, ils ne doivent pas en sortir. L'homme qui va circoncire les enfants est aussi tabou, il est enfermé dans une case séparée, il a son propre cuisinier et a droit à la jambe du boeuf.

(1) Cotte Opus Cité p 111.

5) La circoncision :

Le matin, à l'aube, l'opérateur entre dans la grande case réservée à la circoncision. Un mortier à riz plein d'eau est disposé du côté Est. La porte de la case est fermée avec une toile de raphia car les enfants ne doivent pas être vus. L'oncle maternel de chacun des enfants entrent dans la case, celui-ci devra en effet avaler, sans le mâcher, la prépuce de son neveu. Les mères, portant leurs enfants sur le dos, vont encore à la rivière pour les plonger jusqu'aux reins, rite de purification et précaution d'aseptie. Le bambou creux Volo-ohatra est rempli d'eau. Elles retournent au village, toujours suivies de la foule chantant et font 6 fois le tour de la case où se fera la circoncision comme elles l'avaient déjà fait avant de partir.

Enfin, un homme prend l'un après l'autre les enfants, les ligote dans des linges et les passe à l'opérateur dans la case.

L'eau du Volo-ohatra sert pour l'aseptie et le reste est répandu en aspersion sur tous les assistants. L'opérateur reçoit une somme d'argent pour chaque enfant circoncis.

La betsa-betsa est distribuée ; et sur une des cornes du jiro est enfilée la tête du boeuf sacrifié.

III - Coutumes funéraires :

1) Cérémonie des funérailles : 1ère journée :

Après la mort, dans la case du défunt, quatre personnes âgées, du même sexe et du même lignage que lui, lavent son corps et l'enveloppent dans un grand tissu blanc, la tête tournée vers l'Est ; il ne sera plus touché

jusqu'au lendemain. Les quatre personnes ayant touché le mort se lavent rituellement dans une eau mise dans un mortier à riz où ont macérés des végétaux. Tous les objets ayant été en contact avec lui sont détruits (les aiguilles pour coudre le linceul, la natte sur laquelle il est étendu sera jetée...).

Dès ce moment, les hommes et les femmes du fehitra du défunt se séparent jusqu'au lendemain ; les femmes restent autour du corps en chantant et se lamentant ; elles ont les cheveux dénoués et sont vêtues du vêtement traditionnel.

Les hommes, portant, eux des habits européens, se rendent dans la case du plus âgé du groupe familial, pour recevoir les délégations villageoises, ils se placent par âge et par branche. Les plus jeunes vont annoncer le décès dans les autres villages.

Un ancien doit se rendre au bureau du canton pour payer le droit à la cérémonie (1000 FMG : 20 F) et le droit de sacrifice (600 FMG par boeuf : 15 F).

Les délégations villageoises sont désignées par les anciens réunis sous la présidence du Tangalamena. Une cotisation est rassemblée selon une formule rituelle, les fils mariés portent leur part à leur père ; celui-ci en y joignant la sienne, se rend chez son ascendant ... Le prêtre rassemble les cotisations du village, en invoquant Zanahary. Ils portent tous des vêtements européens.

En arrivant au village du défunt, les délégations se rendent dans la case où sont réunis les hommes du lignage en deuil, et offrent leurs cotisations.

Une case du village est réservée à chaque délégation,

choisie selon la position réelle du village, représentée au niveau régional.

L'organisation du foyer est recrée avec le partage sexuel des tâches. Les femmes vont chercher l'eau, les hommes le bois et balayent. Les anciens discutent et donnent des ordres, assis à l'angle Est. Traditionnellement, le repas doit se faire en commun. Mais actuellement seule subsiste la distribution de riz et de viande.

Le riz destiné à ce repas est pilonné suivant un rite immuable : avec trois pilons par mortier, cinq femmes se relaient par rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Le ou les bœufs sont pris dans le troupeau de la famille du défunt. Ils sont lâchés dans le village ; les jeunes gens luttent pour les attrapper. Enfin terrassés, les bœufs sont attachés à un poteau ; tous se réunissent autour de lui, les anciens au premier rang. Le cercle reconstitue les positions géographiques des délégations villageoises, c'est l'"Ambolamena", annonce officielle de la mort : ¹⁾

"X est mort, nous sommes réunis pour pleurer X ; je vous remercie d'être là, gens de ... (liste des villages qui ont envoyé une délégation). Nous sommes réunis pour pleurer X, lui donner ce qui lui appartient. Nous lui offrons cette dame-jeanne de vin de canne; voici aussi ce bœuf, il est petit. Voici cette dame-jeanne de vin, elle est petite. Mais qu'on la boive en paix, que ce soit en paix que l'on mange ce bœuf. On vous a fait venir pour pleurer, non pour vous réjouir.

1) ALTHABE (G.) : "Oppression et libération dans l'imaginaire".

Vous allez passer la nuit ici. Que ceux qui veulent danser, dansent ; mais qu'ils dansent devant tout le monde ; s'ils veulent se cacher dans les caféiers, on va les traiter de ce dont je me refuse à prononcer le nom ("sorcier"). On vous a convoqués pour pleurer, nous vous supplions de ne pas profiter de cette réunion pour vous battre, pour vous disputer. Vous êtes là, restez donc jusqu'à demain matin".

Pour chacun des boeufs à tuer, le porte parole dit ¹⁾ : "voilà ce boeuf, il n'est pas encore tué, que son propriétaire s'il existe se montre ; il n'a pas encore été tué. Vous voyez qu'il est noir, qu'il a une tache blanche sur le front (pour chaque boeuf, sa caractéristique est précisée); s'il appartient à quelqu'un, dites-le, ainsi évitera-t-on le désordre après la cérémonie."

Les boeufs sont tués sans rituel; ils ne sont pas offerts aux Ancêtres.

La viande est, comme le riz, distribuée à tous les assistants : elle doit être cuite, sans sel, ni matière grasse, mais à l'eau simplement.

Pendant que le riz et la viande cuisent, des luttes s'organisent devant la case où se trouve le mort ; chacun des villages constituent une équipe ; chaque combattant plante un bâton devant lui ; celui qui veut le défier, arrache le bâton. Une équipe est proclamée victorieuse par l'addition des victoires individuelles.

Après ces luttes, le repas est pris toujours devant la maison mortuaire. Plus au Sud, il est consommé dans la Tranobe, grande case où est placé le mort, ainsi que la veillée. Chaque délégation mange le repas qu'elle a préparé à la tombée du jour.

1) ALTHABE. Opus cité.

La famille du défunt ne participe pas à ce repas.

Ensuite, pour la veillée, les invités ne sont plus disposés selon leur appartenance villageoise, mais sont divisés en trois catégories. :

Les anciens situés à l'Est, les adultes masculins au Sud, et de gauche à droite par âge décroissant ; les jeunes de moins de trente ans forment souvent actuellement un groupe à part ; les femmes, enfin, situées au Nord, suivant leur âge, par ordre décroissant du Nord à l'Ouest. On retrouve les positions traditionnelles du foyer.

La veillée se déroule devant ou dans la case mortuaire et comprend des danses et des joutes verbales.

Les rythmes européens et la façon de danser par couple ont remplacé les danses traditionnelles. Ce sont les hommes et femmes de moins de trente ans qui dansent.

Un certain nombre d'interdits, tel celui de se cacher pour danser ou de faire allusion aux actes sexuels, illustrent le respect et la crainte de la mort. Pris en flagrant délit de manquement à ces prescriptions, toute personne serait considérée comme sorcier ou "mpamosary", jeteur de mauvais sorts.

La joute verbale est une sorte de concours entre groupes d'hommes de différents âges.

L'un d'eux pose une question, une sorte de devinette ou de problème et un autre doit en donner la réponse ; si le groupe adverse ne trouve pas, il doit lui-même poser un problème. Voici un exemple ¹⁾ : "Un oiseau veut boire ; il a trouvé de l'eau dans un trou profond, il veut l'eau mais ne peut l'atteindre. Que fera-t-il pour avoir l'eau ?"

Voici la réponse : "il va chercher des cailloux,

1) ALTHABE: Opos cité.

il remplit le trou, l'eau monte et l'oiseau boit".

Ainsi, toute la nuit, les danses et les discussions se succèdent ; le vin de canne, le café sont fournis par la famille du mort.

2) Deuxième journée :

A l'aube, les groupes se rassemblent devant la maison mortuaire ; ils ont changé de vêtements et portent maintenant des habits traditionnels.

La famille du mort sort de la case où était le corps, mais reste séparée des autres villageois.

Alors se déroule le rite du "Behilova" :
"l'héritage noué".

Sur une natte, devant la maison du mort, sont assis deux hommes qui sont les plus proches parents et ses héritiers, chacun d'eux est accompagné d'un Ancien qui en est responsable. Quatre chaises sont derrière, les deux héritiers et leurs responsables : celles des quatre anciens ou ancêtres témoins.

Le prêtre du village du mort dit ¹⁾ :

"Peuple, nous montrons à tous que ces deux-là vont hériter de X devant ces quatre témoins, devant nous tous qui sommes là, à partir de ce jour, tout ce qui était à X, est à ces deux hommes".

La dépouille est ensuite sortie de la case ; les membres de sa famille tournent 6 fois autour, puis retournent dans la maison pour pleurer tandis que le corps est attaché sur un brancard fait de deux bambous.

Le cortège se forme, en tête la famille du mort, toujours hommes et femmes séparés, suivis par les invités, eux aussi divisés. Ils font trois ou quatre fois le tour du village, puis se dirigent vers le tombeau dans la forêt.

1) ALTHABE. opus cité.

Le long du trajet, le cadavre est insulté, balancé à droite, à gauche, on le laisse même tomber, au milieu des cris, de chants, dont les paroles ont des rapports avec les parties génitales ou l'accouplement. Toute cette mise en scène a pour but de faire oublier au mort le chemin du village afin qu'il ne revienne pas troubler la paix.

Une fois arrivés près du tombeau, les hommes et les femmes se mêlent, le cadavre est inhumé. Le prêtre Tangalamena du village du mort, son bâton rouge à la main s'adresse aux morts du tombeau¹⁾ "Ecartez-vous là les morts qui avez changé de peau et qui êtes devenus les Zanahary de ces lieux où sont les tombeaux. Nous ne savons pas si "un tel" (nom du mort) est mort de part la volonté de Zanahary, ou si quelqu'un est responsable de sa mort. Toi, si tu es mort ensorcelé, ne connaît pas de repos avant que celui qui est responsable de ta mort, ne vienne te rejoindre. Tue-le, ne le laisse pas voir le soleil atteindre le zénith de ce jour. Si ta mort n'a pas été provoquée par quelqu'un, alors ne vient pas nous tourmenter, mais sois pour nous qui sommes ici, une sorte de bienfait".

Cette cérémonie funéraire réunit essentiellement les paysans Betsimisaraka. En effet, les fonctionnaires et les commerçants considérés comme des étrangers, même s'ils sont malgaches sont tenus à l'écart.

Les fonctionnaires se présentent dans l'après-midi du 1er jour. Leur porte-parole, le chef du canton, remet un don monétaire et ils reçoivent une part du boeuf. Mais à aucun moment, ils ne se mêlent aux villageois. Ils ne participent ni au repas, ni à la suite de la cérémonie. A la veillée, ils restent dans une case, entre eux, buvant du

1) ALTHABE. Opus cité.

café, de l'alcool, et jouant à des jeux.

Tous retournent alors au village, en silence cette fois-ci.

Sur le chemin, ils se lavent les mains, les pieds, le visage, rituellement en silence. Puis, devant la case où était le mort, le prêtre du village fait une marque blanche sur le front de chacun avec du kaolin, en prononçant ces paroles : "que Zènahary fasse qu'il n'y ait plus de morts, ou bien encore, il asperge les assistants avec de l'eau claire.

3) Enterrements spéciaux :

- Dans le cas de l'enterrement d'une femme mariée, la même cérémonie, décrite ci-dessus de la première journée et de la veillée se passe dans le village de son mari ; puis elle est transportée silencieusement dans son village d'origine où tout est recommencé et le lendemain, elle est ensevelie. Les femmes mariées ne sont pas enterrées dans le tombeau de la famille de leur mari, mais dans celui de sa famille d'origine.

- Dans le cas de la mort d'un enfant, la cérémonie est beaucoup plus simple et garde un caractère familial. Les membres de la famille se réunissent pour pleurer tandis que les autres membres du village leur apportent leurs condoléances et une obole.

Si l'enfant n'a pas été circoncis, le petit corps est enterré sans cérémonie dans le cimetière des enfants. Le tombeau familial est réservé aux adultes ou adolescents entrés dans la vie (circoncis).

4) Analyse de la cérémonie :

La cérémonie décrite plus haut apparaît comme une suite d'évènements assez incohérents. Quelle analyse peut-on en faire ?

Il faut distinguer la première journée de l'enterrement et la veillée de l'ensevelissement proprement dit.

Lors de la première journée, la famille du mort reste isolée, coupée des invités, qui eux, sont séparés du mort.

Ceux-ci se situent les uns par rapport aux autres à travers les cadres de l'organisation du village et du foyer.

Avant le repas, chaque délégation représente une communauté villageoise et la topographie régionale est recrée. C'est-à-dire que les groupes villageois situés selon la position géographique réelle de leur village, notamment pour les cases qui leur sont attribuées, l'emplacement des équipes de luttes, à l'occasion de la mise à mort du boeuf et au cours du repas.

Chaque groupe est organisé selon les rôles habituels, traditionnels des membres du foyer conjugal ; les anciens, les hommes et les femmes ont chacun leur place et leur rôle propre.

On peut même remarquer une exagération dans la récréation des rôles des personnages un peu comme dans une mise en scène théâtrale. Après le repas, pour la veillée, les invités ne se situent plus que par rapport aux trois catégories, Anciens, hommes, femmes.

Au cours de toute cette cérémonie, les villageois ne se situent pas par rapport à leur appartenante lignagère,

mais en tant qu'individus appartenant à un village, et se définissant selon leur sexe et leur âge.

Ces gens de différents lignages peuvent communiquer entre eux grâce à la condition partagée par tous de subordination à un pouvoir qui leur est étranger ; l'euro-péanisation de la cérémonie en est la marque.

La première journée, les vêtements sont européens, les danses et les musiques aussi ; au cours de la veillée, les mots français sont de bons tons. Il ne faut pas oublier le rôle de l'argent, signe de cette intrusion étrangère.

On pourrait croire à une dégénérescence de la cérémonie même ; en fait, tout a une signification ; l'euro-péanisation est nécessaire à un moment précis de l'enterrement, elle disparaît ensuite, le deuxième jour, les vêtements traditionnels remplacent les européens. L'intrusion étrangère dans l'aspect de la cérémonie est le signe matériel de l'asservissement colonial et néocolonial de ces communautés villageoises ; ainsi ils dépassent leurs différences lignagères qui les enfermaient dans des cadres familiaux.

Le repas notamment, le partage d'une même nourriture crée cette communauté.

La famille du mort ne participe pas à ce repas. Pendant toute cette journée, elle ne s'est nourrie que de riz. Elle reste à l'écart, comme si la mort d'un des siens la rendait aussi morte. La cérémonie de l'enterrement est considérée comme régénératrice pour elle, elle consiste à lui redonner la vie. La famille reste isolée jusqu'à l'ensevelissement proprement dit. Lors du cortège vers le tombeau, tous sont séparés, hommes, femmes ; cette dualité sexuelle est à rapprocher du contenu des chants à prédominance sexuelle.

Ils jouent le rôle complémentaire de l'homme et de la femme, le cadavre représentant le produit de la dualité sexuelle. La scène de la procréation est jouée ici, l'ensevelissement du corps en étant l'aboutissement, l'accouchement.

Si on interroge les participants de ces funérailles, ils considèrent que le mort vit une seconde naissance. Le mort va devenir un Ancêtre ; la mort est surmontée à travers une nouvelle naissance. Il existe en effet une liaison entre la fécondité et la mort chez certains peuples, de même chez les Merina, les femmes stériles, pendant la cérémonie du retournement des morts, qui n'existe pas chez les Betsimisaraka, s'arrachent les morceaux de la natte où a reposé le cadavre. La condition de père et mère qui s'établit à la fin de la cérémonie, condition universelle partagée par tous, en est l'aboutissement. Elle permet la communication entre tous les assistants étrangers les uns aux autres de part leur appartenance lignagère.

Depuis l'indépendance, l'administration malgache tente de contrôler les coutumes, cérémonielles des villageois. La durée de l'enterrement est limitée. Auparavant, il pouvait durer plusieurs jours de suite. Ils prétextent les dépenses occasionnées par les funérailles ; ainsi l'argent économisé servira à payer l'impôt. N'oublions pas que les Betsimisaraka doivent payer une taxe pour célébrer un enterrement après en avoir obtenu l'autorisation ; celle-ci étant donnée en fonction de la situation fiscale du village.

L'administration vient aussi transformer le contenu de l'enterrement traditionnel. Les danses, les cortèges bruyants sont bannis au nom de la "civilisation" et du "christianisme" qui n'envisage pas les funérailles de cette façon.

5) Enterrement différent :

On peut discerner certaines différences régionales dans les modes de funérailles. Dans le nord du territoire Betsimisaraka, le mort est transporté au cimetière, est enterré, enroulé dans un lamba, sans cercueil; quelques piquets plantés en terre légèrement inclinés comme pour former une charpente de toit indique l'emplacement.

La tête est marquée par un arbre sacré. Au bout de un ou deux ans, on procède à l'inhumation définitive. Cette fois-ci, le corps ou plutôt ce qui en reste est remis dans un morceau d'étoffe de rabane et placé dans un cercueil posé sur deux poutres transversales lui évitant le contact avec le sol humide.

Si un membre du même groupe familial meurt, ses restes seront mis dans le même cercueil, sauf si il est très riche.

Dans la région de Tamatave, les funérailles se font en une seule fois.

6) Différents modes de sépultures :

Il existe, en pays Betsimisaraka, deux modes d'inhumation, des sépultures isolées, abritées ou non, et des véritables cimetières en forêts. Chez les Betsimisaraka du Nord, se voient aussi, mais plus rarement, des cercueils isolés, disposés sur des rochers au bord de la mer, les cercueils isolés en forêt sont plus fréquents.

Dans la forêt littorale, près de Foulpointe, les sépultures sont individuelles, sans pierre ; l'emplacement est signalé par une palissade de piquets pointus.

Dans le même district de Mananara, jusque dans la

région de Mahela existent, cachés dans la forêt de véritables cimetières ("Alamomoka").

Les cercueils sont posés sur le sol, sans protection, la tête à l'Est, direction favorable. Des arbres sacrés séparent les groupes de cercueils appartenant à des familles différentes. Devant eux sont déposés des objets de la vie familière des défunts.

Les cercueils sont formés de deux parties de bois massif ; la partie inférieure rectangulaire est creusée sur une profondeur de trente à quarante centimètres.

La partie supérieure, arrondie, est taillée en deux pans inclinés avec une arête médiane, comme un toit.

Plus au sud, entre Mananara, et Tamatave, les sépultures s'abritent en général sous des sortes de hangars, elles sont collectives et les corps s'y empilent au nombre parfois d'une centaine.

Une toiture en bambous écrasés, assez basse, repose sur un échafaudage de grosses poutres ; elle a généralement dix mètres de long sur trois mètres cinquante de large, au centre ont été creusées deux fosses, une pour les hommes, l'autre pour les femmes ; elles ont les parois et le fond garni de planches ; les corps sont entassés à l'intérieur sans cercueil, enveloppés seulement dans un lambe ; la tête tournée vers le Nord, elle peut l'être aussi vers l'Est. Chez les Betsimisaraka, le nord et l'Est sont les deux orientations favorables et sont employées indifféremment pour l'orientation des corps. Parfois un riche se fait faire un cercueil isolé. Devant les fosses communes s'entassent des objets ayant appartenus aux morts.

On trouve également des tombeaux différents,

influencés par la coutume Merina, appartenant à des riches Betsimisaraka. Une construction de pierres cimentées surmontent le caveau souterrain, d'allées de pierres ; il sera surmonté d'une croix si le défunt était chrétien. Ainsi, l'influence extérieure transforme la coutume locale. Il existe aussi des sépultures abritées, mais avec des cercueils visibles.

Chez les Betsimisaraka du Centre ou anciens Betanimena, et au Sud, les tombes sans toitures se raréfient. On en trouve encore au sud du Vatoman-Lry, sur le littoral ; elles abritent des cercueils sur le sol, simplement séparés de la terre par une grosse poutre.

Mais la plupart du temps, le caveau souterrain est fait de pierres ; les corps y sont empilés ; la fosse est fermée par des planches de bois au-dessus desquelles s'élève une butte de terre, avec une pierre levée. Plus au Sud encore, dans les montagnes forestières, certaines tombes sont faites d'un petit mur quadrangulaire en pierres, rempli de terre.

Les populations du littoral inhumant leurs morts généralement en terrain découvert, les tombes sont entourées d'une barrière de pieux pointus.

Ainsi, les sépultures diffèrent sensiblement du Nord au Sud du territoire Betsimisaraka.

IV - "Tsanganbato" :

1) Qu'appelle-t-on Tsanganbato ? :

Si un Betsimisaraka meurt loin de son village, on lui élève une "pierre debout" : "Tsanganbato". Les Hava vont chercher les ossements de leurs morts, les Betsimisaraka leur érigent une pierre. Pour marquer son appartenance

au village, et s'assurer de la bienveillance de cet ancien vis-à-vis de la communauté, on dresse une pierre en souvenir de lui. Comme le tombeau, la "pierre de bout" est un lieu où se tient l'âme de l'Ancêtre ; elle se trouve le plus souvent, plus proche du village que le tombeau. Actuellement, les morts récents ou anciens, même si leur tombeau est sur le territoire du village, ont leur "pierre debout". Mais primitivement, elles étaient élevés pour des gens morts loin de chez eux. L'érection du Tsangambato, comme l'enterrement, donne lieu à une cérémonie, au cours de laquelle, l'âme du mort est rappelée. La pierre est veillée une nuit, comme pour un mort dont le corps serait présent.

4) Erection de la pierre :

Les villageois voisins sont invités, ils arrivent vers le soir pour veiller la pierre. Un boeuf a été tué comme pour un enterrement; c'est la part d'héritage due au mort, ils doivent emporter cette part au séjour des Ancêtres, pour y être bien accueillis.

A la tombée de la nuit, dans la case des parents du défunt, on suspend un morceau d'étoffe blanche ("Tsenga") au coin Nord-Est, en adressant des prières aux Ancêtres et en invitant les mânes du mort à revenir au village.

La veillée funèbre se passe en chantant, dansant, jouant jusqu'au matin, comme pour un enterrement.

Le matin, la pierre est portée comme un mortif jusqu'à l'endroit choisi, généralement où se trouvent déjà d'autres Tsangambato. Le père du défunt lui dit : (1)

"Tu es arrivé. Voici ta pierre à côté de ton esprit. C'est cela que tu désirais et te rendait triste. Cesse donc de lutter avec les vivants. Que chacun habite le séjour qui

lui est déterminé. Le Tsenga est accroché à la pierre.

Chapitre III : LE TROMBA

I - Qu'est-ce que le Tromba ? :

1) Définition :

Le tromba est un phénomène de possession, le retour de l'esprit d'un mort à l'intérieur d'un vivant. Le terme Tromba désigne à la fois la possession, la personne possédée et l'esprit qui possède.

Le Tromba est une très ancienne coutume qui vient du pays Sakalava (1). Chez les Sakalava, la conquête Merina a entraîné un culte des rois Sakalava morts, revenant parmi les vivants. Le Tromba est le jeu des relations imaginaires avec ces personnages.

Donc, généralement les esprits du Tromba sont ceux de rois, reine ou militaires, personnages célèbres d'époque précoloniale toujours ; ce ne sont jamais des Betsimisaraka, mais des Merina ou des Sakalava ou d'une autre tribu malgache. Parfois, ce sont des êtres plus ou moins mythiques, désignés par un terme vague, par exemple un animal, "le grand oiseau : Vorombe" ... Le nom exact de l'esprit est souvent connu, mais de toute façon, ses traits caractéristiques le sont. La personne possédée, homme ou plus souvent femme, reflète parfaitement le caractère, les sautes d'humeur de l'être réincarné, même si son histoire est inconnue.

La personne prend même la voix de l'être dont elle est possédée et parle le langage utilisé par lui du temps où il vivait.

Le Tromba change donc de personnalité.

(1) Elle a toujours eu des adeptes, mais connaît depuis 1960 un regain très net.

Si l'esprit qui l'anime est celui d'une femme, l'homme s'habillera en femme au moment de la possession et vice-versa.

2) Manifestation de l'esprit ; le possédé :

Généralement, l'esprit apparaît pour la première fois dans un rêve, au cours duquel il révèle son identité et ordonne de la "faire sortir", selon l'expression Betsimisaraka.

Une cérémonie est alors organisée au cours de laquelle l'esprit se manifeste pour la première fois, puis régulièrement se tiendront d'autres séances de possession.

Au début, l'esprit se conduit en tyran ; le possédé doit se plier à de nombreux interdits et même certaines brimades, raconte-t-on.

On dit qu'"un possédé ne peut devenir riche".

Il doit, en effet, faire don au tromba de vêtements, de boissons, ... L'esprit se conduit en maître ; le possédé est son serviteur. Mais celui-ci étant en rapport direct avec l'esprit, possède un certain pouvoir sur les villageois adeptes du tromba.

La possession n'est pas un moment temporaire, mais un état permanent, entre deux séances de Tromba le possédé exerce une surveillance constante ; il contrôle l'obéissance aux interdits qu'il a édicté[!]. Les esprits sont donc toujours présents dans le village, ils sommeillent dans la personne des possédés ; parfois l'esprit leur apparaît en rêve et ils délivrent ensuite le message. Les possédés forment un groupe isotérique, s'adonnant à des activités se voulant mystérieuses (déchiffrement de songes ...).

II - Description d'une séance de possession :

1) Cadre matériel :

Généralement, la cérémonie de possession se déroule la nuit jusqu'au lever du jour, dans une case, sur le tavy donc dans les collines, cadre traditionnel, sur l'espace appartenant au fehitra auquel appartient le possédé.

A l'angle Est de la case se dresse une table recouverte de bouteilles de rhum et de vin, alcools étrangers.

Dans une assiette, se trouve de l'argent, et dans un gobelet rempli d'eau, des bijoux, un miroir retourné et des paquets de cigarettes.

A côté de la table est suspendu un vêtement de type européen.

La même mise en scène se retrouve à quelques détails près à chaque possession.

Les membres du fehitra du possédé se pressent autour de lui dans la case, tandis que les autres, indifférenciés restent dehors.

Alors que d'ordinaire, hommes et femmes sont séparés lors des cérémonies ancestrales, ici cette distinction n'existe pas ; de même les membres des différents fehitra, autres que celui du tromba, sont mêlés sans aucune distinction.

2) Participation des spectateurs :

Les assistants ne sont pas seulement des spectateurs ; ils participent tout au long de la possession, en tapant dans leurs mains, en criant, chantant, accompagnés de tambours et d'accordéons, (instruments européens très usités à Madagascar).

Ils interviennent directement plusieurs fois comme on va le voir.

L'esprit est d'abord sollicité, encouragé à se montrer par des incantations, des battements de mains, de chants, dirigés par le futur possédé. L'appel peut être long. S'il ne vient pas, l'un des assistants en est peut être le responsable à cause d'une faute commise envers lui; démasqué, il sera chassé.

Apparition de l'esprit :

Quand l'esprit se manifeste, le possédé tombe à terre. Les assistants font silence. Il se relève et s'habille avec le vêtement préparé. Il est alors l'incarnation du tromba. Un esprit a pénétré en lui, il n'est plus lui-même, mais l'autre ; il est dépersonnalisé. Généralement des tremblements violents l'agitent. Les possédés peuvent être plusieurs ; il se crée à ce moment un jeu de relations internes, hiérarchisées. Parfois, on assiste à une possession collective, gagnant une partie de l'assistance.

L'esprit parle par son interprète, le possédé. Les assistants s'adressent à lui par l'intermédiaire du Vady-tromba, le conjoint du tromba. Si le possédé est un homme, le vady-tromba sera une femme. Le vady-tromba choisi par le possédé est le médiateur entre le tromba et les villageois. Celui qui désire, à titre individuel, adresser une demande au tromba, doit passer par le vady-tromba qui la transmet à l'oreille du possédé. Mais lorsque les assistants émettent des requêtes ou des plaintes collectives, ils le font à haute voix, directement. Aussi la plus grande partie de la cérémonie est un échange de questions et de réponses entre le tromba et son public.

3) Rapports tromba-assistants :

Le tromba se comporte en maître, le rapport des forces est en sa faveur ; il se montrera satisfait ou

mécontent de l'accueil qui lui est réservé, des dons que l'assistance n'omettra pas de lui faire. Il peut se mettre en colère sans raison, proférer des menaces. Il donne des ordres que les personnes désignés doivent exécuter immédiatement. Elles ne sont que ses serviteurs.

Il n'y a pas de rituel fixe pour le jeu de la possession ; mais le sens en est le même. Le tromba et ses adeptes jouent le rapport maître et serviteurs. La possession est le fait d'esprits étrangers, les Betsimisaraka se placent aussi sous la domination d'un maître étranger malgache. Ensuite, se déroule une sorte de communion ; le tromba mélange du rhum et du vin avec l'eau du gobelet où trempent les bijoux ; il boit le premier cette mixture, puis désigne des personnes à son gré pour venir boire à genoux devant lui, signe de respect et d'obéissance.

Après cette communion, les assistants, à tour de rôle, et par l'intermédiaire du vady-tromba, puisqu'il s'agit d'une quête individuelle, en lui remettant une petite somme d'argent, interrogent l'esprit au sujet d'une maladie ou de tout autre malheur.

Comme le Mpisikidy, le devin, il doit en trouver la cause, généralement une faute envers le tromba ou un interdit ancestral transgressé.

La faute ne vient pas forcément de celui qui est malade ; le coupable peut être un de ses parents ;

Mais celui ou celle qui se présente vient pour lui-même ou pour un des membres de son foyer, exclusivement (femme, mari, enfants à charge) ; la responsabilité pour les adeptes du tromba s'en tient au foyer conjugal.

Comme thérapeutique, le tromba exige des dons en objets étrangers, et impose des interdits, comme le devin ; mais il ne vend pas d'ody.

Les interdits sont temporaires, le temps de la maladie par exemple, et concernent tous les membres du foyer conjugal, non seulement l'intéressé.

Le tromba acquiert ainsi une grande emprise sur la vie quotidienne du Betsimisaraka.

Le dernier stade est destiné à la réjouissance, aux remerciements, à la distribution des dons, puis l'esprit va partir à l'aube ; le possédé se met à danser frénétiquement accompagné des cris, chants des assistants jusqu'à ce qu'il tombe à terre.

Le silence se fait alors. Le possédé se relève, remet ses propres vêtements, L'esprit est parti, la foule s'en va.

III - Rôle de l'astrologie :

1) Importance du "Mpanandro" :

La date des cérémonies du tromba est déterminée par l'astrologie. L'astrologue s'appelle le Mpanandro, du mot "Andro" signifiant le jour. Ce personnage prend de l'importance avec le tromba.

Ceux qui acceptent la domination des esprits font intervenir l'astrologie pour choisir non seulement la date des séances de possession mais celle aussi des cérémonies ancestrales, l'emplacement des maisons à construire. Ainsi, les possédés imposent la consultation astrologique lors des différentes activités de la vie quotidienne.

Les règles astrologiques forment le cadre partagé par tous les adeptes du tromba. Les Mpanandro cherchent à deviner le destin des enfants d'après le jour de leur naissance. L'astrologie intervient dans l'univers villageois comme un ensemble de règles entièrement constitué et non

transformable.

Le destin de chaque personne et son rapport avec les autres, sont définis par l'astrologie. Il permet de vivre en limitant les aléas négatifs, choisir telle date et non une autre néfaste ...

Le Mpanandro est consulté pour les nouveaux nés et si le destin est mauvais, il est procédé à une cérémonie dite de conjuration "Ala-vintana", "enlèvement du destin", car cet enfant est un danger pour la société. Dans les tribus du sud de Madagascar, il n'y a pas longtemps encore, on le tuait. Aujourd'hui on se contente de le mutiler d'un doigt le plus souvent.

2) Origine :

L'astrologie est un emprunt aux Merina qui l'ont appris des arabes par l'intermédiaire des Antaimoro (1), cette origine arabe est perçue dans l'expression verbale de l'astrologie (nom des mois et des expressions des relations entre les destins).

Le destin astrologique ou "vintana" préside à la naissance et détermine les influentes, bonnes ou mauvaises, devant peser sur toute une existence. Le terme "vintana" se retrouve en malais : bin'tan, (au bin'tang : astre, étoile) et, dans d'autres langues du groupe malayo-polynésien. Cependant, par suite de l'influence arabe, les Antaimoro furent les propagateurs de l'astrologie.

A chacun des mois de l'année lunaire dont les noms sont d'origine sanscrite, correspond un "vintana" dont l'appellation est arabe.

(1) Antaimoro : sont les seuls à posséder des documents écrits, les "sora" (grimoires très anciens) qui renferment des chapitres consacrés à la divination par les astres. Les "sorabe" sont des vieux manuscrits arabico-malgaches gardés jalousement par leurs anbiassy.

IV - Tromba Betsimisaraka et tromba brésilien :

Le tromba n'est réceptif qu'à un seul esprit de mort ; on observe en lui un sentiment d'abandon à une soi-disant fatalité. C'est le monde obsessionnel de la possession de soi par un autre.

Mais le tromba vit dans une sorte d'esclavage bienheureux.

Dans le tromba brésilien, un mort anime, non pas une seule personne, mais deux à la fois. L'une des personnes est animée sur le plan corporel et l'autre exprime la volonté du mort. Donc deux personnes différentes sont possédées par le même esprit d'un mort. L'une est agitée par l'esprit du mort, mais c'est par la bouche d'une autre dans l'assistance que le mort manifeste sa volonté.

Dans le tromba malgache, le mort agite un être et fait entendre par sa bouche ses volontés.

V - Différentes interprétations du phénomène :

Il est très difficile pour un européen, un étranger d'approcher, de pénétrer ce phénomène, car les possédés y sont très hostiles.

L'interprétation donnée au phénomène du tromba et son analyse sont assez variées.

- Pour les chrétiens malgaches, c'est la manifestation du "démon", pour eux, il faut l'interdire purement et simplement. Le tromba est le propre artisan de son asservissement ; il a perdu, aux yeux des chrétiens l'usage de sa liberté de soumission à la loi du créateur Zanahary pour suivre les voies d'une mauvaise autonomie.
- Pour les médecins, le tromba est une maladie qu'ils diagnostiquent différemment, épilepsie ou hystérie.

- Dans l'ordre esthétique, ces croyances se combinent avec la croyance au destin qui demeure vivace. Les apparences, le tromba n'éclate pas au hasard, mais sur un terrain propice prédisposé par des conditions psychologiques et sociales. On trouve souvent des tromba aux époques de désœuvrement ou de maladie. Le tromba peut être un sujet à l'imagination excessive ou un sujet faible cherchant une compensation.

L'analyse socio-politique qu'en fait G. Althabe dans son livre "Oppression et libération dans l'imaginaire" est sans aucun doute très intéressant.

Essayons de cerner le tromba à travers les prises de position des possédés et des adeptes.

1) le tromba contre le christianisme :

Le tromba est très hostile au christianisme. "Jusqu'à l'indépendance, nous ne faisons qu'adorer les saints européens blancs, la Sainte Vierge ; quand nous avons su que notre indépendance allait être retrouvée, nous les malgaches, nous nous sommes dits : comment, nous n'avons fait qu'adorer la Sainte Vierge, le Saint Joseph, le Jésus Christ, ce sont des saints blancs, maintenant il est grand temps que nous adorions nos ancêtres malgaches qui sont saints eux aussi" : ce sont les paroles d'un possédé Betsimisaraka, ancien catéchiste, rapportées par G. Althabe Opus Cité Page 107.

Après l'indépendance, s'affirme la volonté de renouer avec les Dieux malgaches. Les adeptes du tromba considèrent le christianisme comme une religion étrangère, liée au pouvoir colonial. Elle demeure une religion importée, donc fondamentalement extérieure à la religion des ancêtres. Les églises sont désertées depuis 1960 PAR les paysans Betsimisaraka ;

seuls les commerçants, les colons, les fonctionnaires et quelques chrétiens villageois les fréquentent.

Ainsi, essentiellement, les représentants du pouvoir et les européens restent fidèles au Dieu étranger. Les paroisses et les cérémonies chrétiennes appartiennent donc aux yeux des adeptes, du tromba, au monde construit sur leur asservissement à des maîtres étrangers. Elles sont rejetées par le tromba car elles représentent une domination étrangère, au niveau de la religion et au niveau global de la société.

Le tromba, peut dans un certain sens, être considéré comme un moyen de défense du "paganisme", religion traditionnelle contre l'invasion extérieure. Il n'y a aucune analogie entre le Tromba et les églises synchrétiques qui se sont constituées en Afrique Noire ; ces églises africaines se créent dans un processus d'africanisation du christianisme ; la structure chrétienne est conservée. Le tromba est un refus catégorique du cadre chrétien.

2) Le tromba et les ancêtres :

Cependant, le tromba n'est pas un phénomène de retour aux sources.

Les séances de possession diffèrent sensiblement des cérémonies ancestrales non seulement par leur contenu qui est évident, mais par leur organisation. Dans les séances de tromba, les Betsimisaraka portent des vêtements européens uniquement, à la différence des cérémonies rituelles ; celles-ci sont le cadre des relations avec les ancêtres, avec le passé et s'organisent en fonction des traditions vestimentaires, alimentaires, linguistiques...

Tandis que le cadre des séances de possession est nettement européenisé ; les vêtements et les objets sont

d'origine étrangère. De même un langage ésotérique est constitué pour désigner les objets, les personnes.

Le cadre matériel reflète l'organisation des rapports internes à chaque cérémonie. La célébration du culte ancestral est organisée autour de l'affirmation de la condition de descendant face aux ancêtres qui sont sensés être présents. La cérémonie de possession s'articule autour du jeu de relations entre le maître esprit-tromba et les assistants, ses serviteurs.

Ainsi, dans les séances de possession, la condition de descendant existe toujours, mais est englobée dans celle de serviteur du tromba.

- Les possédés tentent de s'insinuer dans les cérémonies ancestrales, d'y développer leur impact sur la population. On l'a vu à l'occasion du mariage. De même, au cours de l'offrande rituelle, des prémices du riz, le prêtre fait l'appel des ancêtres pour leur donner leur part de riz nouveau ; traditionnellement, et jusqu'en 1960 il appelait aussi les génies locaux, les esprits des lieux ; actuellement, les possédés tentent de remplacer l'offrande aux divinités foréstières par du rhum offert au Tromba.

- De même, l'autorité religieuse du devin est critiquée par les adeptes du tromba.

Ils se moquent ouvertement de lui et de sa science divinatoire. Ils organisent des séances spéciales, en dehors des possessions, pour interroger les esprits du tromba comme le mpisikidy questionne les esprits de la nature.

Le but en est le même, trouver une thérapeutique à un mal qui sera la plupart du temps en relation avec les ancêtres ou avec le tromba.

Mais les possédés ne pratiquent pas le sikidy, ne fabriquent pas d'ody.

3) Le tromba nouveau, cadre de communication entre les lignages :

Les différents lignages sont étrangers les uns aux autres ; mais ils ont en commun un environnement peuplé des génies connus par tous. Les esprits de la nature sont partagés par les villageois d'une région, contrairement aux ancêtres qui différencient les groupes familiaux. Ainsi, au cours des cérémonies ancestrales, les villageois dépassent leur appartenance lignagère pour communiquer directement entre eux sans passer par les anciens, et cela en partie grâce aux divinités forestières qui en sont les médiateurs. Elles permettent l'émergence de la condition universelle d'homme et de femme.

Le tromba nie ce cadre de dépassement traditionnel et le remplace par la communauté des adeptes du tromba. Les villageois sont tous égaux devant le tromba ; mais cette égalité est tributaire de la dépendance vis-à-vis des esprits étrangers.

Par cette condition commune créée par le tromba en dehors des canaux traditionnels des personnes d'origine familiale différente, n'ayant pas d'ancêtres communs, peuvent communiquer directement sans avoir recours à leur lignage respectif. Ainsi le tromba introduit une libération des contraintes familiales, car on ne se réfère plus aux ancêtres, mais aux esprits.

L'autorité des anciens est maintenue, mais elle est englobée dans l'asservissement au pouvoir des possédés.

Cette libération a une apparence paradoxale dans la mesure où elle s'effectue dans un rapport de subordination.

4) Libération des femmes et des jeunes :

Les femmes, très nombreuses parmi les possédés, peuvent, face au tromba, se libérer en partie de la tutelle de la famille de leur mari. En effet, elles restent des étrangères dans le lignage de leurs maris, car le mariage n'est pas comme on l'a vu, un rapport personnel entre les deux époux, mais une alliance entre deux lignages. Ainsi, se déterminant non plus par leur appartenance lignagère, mais par rapport aux esprits, elles acquièrent une certaine autonomie.

Le tromba permet aussi, on l'a vu, l'apparition du ménage en tant que réalité affirmée et également des associations de jeunes.

Ces collectivités de jeunes se situent en dehors de l'univers familial. Elles ont pour activité principale le football ; elles organisent aussi des bals ; tout, au cours de ceux-ci, est exagérément européanisé, les vêtements, les danses, il y a un droit d'entrée à payer.

Les adhérents de ces associations viennent de différents villages et se regroupent autour d'un bureau dirigeant supervisé par un comité de notables. Ce sont généralement des commerçants, des personnes considérées surtout auparavant comme des étrangers, même s'ils sont Betsimisaraka, car le plus souvent ils sont originaires d'un autre village. L'organisation de ces regroupements est copiée sur celle des associations européennes.

Elles sont composées en majorité de garçons, mais aussi de femmes, sœurs ou épousées des membres qui sont présentés sur le terrain de jeu, prodiguent des encouragements, participent aux bals organisés.

Elles ont aussi un bureau dirigé par des femmes, imitation de celui des garçons.

La présence des notables comme dirigeants permet aux jeunes d'échapper en partie à la tutelle des anciens. Les jeunes de l'association veulent s'imposer lors des cérémonies traditionnelles comme l'enterrement, les mariages, tendent à se mettre à part.

Là encore les jeunes se libèrent de l'autorité familiale en se plaçant dans un cadre extérieur indépendant de l'organisation familiale qui les enferme dans un monde de relations verticales supervisées par leurs aînés. Le lien avec le tromba, est évident ; le lignage placé sous la domination des esprits, les anciens ne sont plus que des subordonnés, comme des autres.

5) Manifestation d'une crise :

Cette nouvelle communauté du tromba se veut donc extérieure à l'organisation lignagère et est née d'une imitation.

Le tromba résulte d'un emprunt à une ethnie étrangère et il naît des contradictions nouvelles entre le pouvoir administratif et les villageois.

En effet, le tromba manifeste une crise non arrivée à bon terme.

On a vu que l'indépendance n'a pas été un changement pour les villageois. Les malgaches ont conservé la structure coloniale et ont remplacé les fonctionnaires français. Or, l'autorité ressentie au niveau du village, des fonctionnaires malgaches n'est plus légitime aux yeux des Betsimisaraka. Auparavant les administrateurs malgaches n'étaient que les délégués des français ; ainsi ils partageaient avec les paysans la condition de dominés. Mais, leur pouvoir qui se perpétue en l'absence des français n'est plus reconnu par eux. Les adeptes du tromba sont

en quelque sorte des meneurs de ce refus. On l'a vu, cette crise a des effets induits dans l'univers villageois.

Le tromba d'éliminer la structure coloniale fondée par la division de l'univers villageois en une communauté servile en liaison avec le pouvoir colonial et en une communauté traditionnelle subissant les effets de la première.

La forme de rapport qui existait entre l'univers villageois et le pouvoir étranger se situe désormais dans l'univers villageois lui-même. Cette intériorisation s'effectue par le choix de maîtres pris hors du monde familial mais qui sont malgaches. Cette réorganisation interne des villageois autour de la servitude à l'égard du tromba est perçue comme l'intériorisation de l'indépendance. Les maîtres sont désormais des constructions imaginaires, des paysans, les esprits; tous sont égaux devant eux ; Ainsi les fonctionnaires sont placés sous leur domination ; les villageois sont les intermédiaires avec les esprits, ainsi la situation coloniale est inversée. Ce sont les villageois, non plus les fonctionnaires qui sont les agents du pouvoir à l'intérieur du village.

Ainsi l'indépendance, phénomène de libération, se traduit par la réalisation cérémonielle d'une servitude.

L'émergence du tromba est signe de la disparition de la passivité villageoise à l'égard du pouvoir extérieur.

Quel est son avenir, aura-t-il une extension considérable, capable de réunir la poussière des groupes de possédés, dont la liaison est difficile, en raison de la concurrence, chacun voulant imposer la domination de son maître ?

C O N C L U S I O N

Les paysans Betsimisaraka ont subi deux fois la conquête au XIXe siècle : celle du pouvoir Merina, puis celle du pouvoir français durant les dernières années.

Les aspects de la vie traditionnelle dans lesquels se maintient et s'affirme la cohésion du groupe, la permanence des institutions et des coutumes apparaissent sollicités par ces éléments nouveaux apportés par les étrangers qui l'environnent et la pénètrent.

Aux yeux de l'observateur, se déroulent dans ces communautés villageoises de la brousse une vie sociale selon les coutumes traditionnelles, mais il est possible d'y lire aussi une situation de changement due à des facteurs nouveaux, extérieurs au monde villageois, des éléments de réponse à des incitations externes menaçant l'ordre traditionnel.

La société Betsimisaraka traditionnelle repose essentiellement sur les anciens, les fady, les coutumes ancestrales. La vie de la communauté villageoise, se déroule sous le signe d'une cohérence interne qui intègre une certaine évolution. Le ménage, par exemple, tend à devenir la cellule familiale de base, mais tout en conservant avec le lignage des liens de solidarité.

Les anciens tendent à perdre de leur prestige pour imposer les coutumes ancestrales ; leur autorité est contestée à différentes occasions et en général par les jeunes ; la rébellion de 1947 l'a montré.

Le pouvoir des institutions traditionnelles du village (chef du village, Fokonolona) est réellement affaibli.

Elles n'ont plus guère d'initiatives et sont réduites à jouer le rôle d'intermédiaires entre l'administration centrale et la population.

La tension entre le changement et la continuité se manifeste lorsque les pressions évolutives viennent de l'"étranger".

En face de l'administration, le village oublie ses divisions internes et s'organise différemment. Il constitue ce que B. Althabe nomme une "collectivité servile". L'administration a de nombreux moyens pour faire régner sa domination, l'impôt en est l'exemple le plus frappant. Les fonctionnaires, depuis l'indépendance surtout, en sont les agents non neutres et sont considérés comme des étrangers par les villageois, en raison de la coercition exercée sur eux par ces représentants du pouvoir officiel. Ainsi, malgré la décolonisation, les structures n'ont pas changé.

La légitimité de l'autorité des fonctionnaires malgaches est contestée par les villageois, après l'indépendance, du fait du départ des européens.

Les agents du Fanjakana se sont les apôtres du progrès, du modernisme, dans tous les domaines. Heurtant généralement les croyances traditionnelles, ces mesures ne sont pas respectées. Malgré les exhortations des pouvoirs publics, par exemple, les jours fady sont respectés. La limitation de la culture du tavy ne provoque pas une meilleure mise en valeur des bas-fonds ou un développement de cette culture importée et imposée, le caféier.

Ainsi l'immixtion de l'administration, considérée comme une atteinte à la liberté et aux coutumes ancestrales, aurait pour effet de renforcer les croyances et traditions.

Ces projets de modernisation, de développement économique, conçus en dehors de l'univers villageois, sont reconnus comme aliénants ; ils conduisent à une dénonciation des coutumes, c'est-à-dire à la déculturation.

Ils s'attaquent au système culturel de cette société Betsimisaraka, qui s'agence autour de la vie religieuse.

Celle-ci présente dans tous les moments de la vie, jusque dans les activités économiques, cimente autour de Zanahary, des ancêtres et des génies, toute la communauté.

Ces croyances communes s'extériorisent, se manifestent dans les cérémonies, les interdits, les coutumes traditionnelles. Tous les villageois, dans le cadre de leur vie sociale et économique, se réfèrent constamment aux puissances de l'au-delà pour se les rendre bienveillants ou pour, au contraire, conjurer leur malédiction.

Ces croyances traditionnelles ont pourtant subi les assauts des religions étrangères, l'Islam, le christianisme, qu'il ne m'a pas été permis d'étudier dans le cadre de cette étude et qui n'ont pas laissé en pays Betsimisaraka des traces aussi importantes que dans d'autres tribus ou qu'en Afrique Noire.

Selon G. Ferrand, spécialiste de l'Islamisation des tribus côtières de Madagascar, l'Islam n'a pas laissé de traces profondes (1).

L'influence de l'Islam ne fut jamais considérable. Elle disparut avec ceux qui l'avaient acceptée. La religion et les moeurs indigènes n'en ont subi aucune modification appréciable.

L'effort d'évangélisation et d'enseignement des

(1) Voir Bibliographie.

missionnaires chrétiens a commencé dans la région depuis le début de la colonisation, mais son influence n'a pas été telle qu'en Imérina. Cependant, le christianisme est bien implanté chez les Betsimisaraka, et surtout depuis le régime de Vichy qui avait accordé quelques faveurs aux chrétiens, exemption de corvées, par exemple, pour les porteurs des missionnaires, pour les catéchistes.

De 1948 à 1960, les églises étaient très fréquentées, mais en même temps, on assistait à une recrudescence des cérémonies ancestrales. Les chrétiens ne sont qu'une minorité, les conversions sincères sont rares.

De toute façon, les Betsimisaraka chrétiens, pour la plupart conservent certaines des coutumes ancestrales ; ils participent aux cérémonies traditionnelles, respectent les interdits et leurs ancêtres ; certains vont aussi consulter le mpisikidy.

Par contre, certains peuvent s'opposer aux autres villageois, en tant que chrétien, sur différents problèmes posés par l'ouverture de la société villageoise au monde moderne. La conversion sincère entraîne une brisure de l'unité familiale, une certaine marginalité.

Actuellement, les églises ne sont guère plus fréquentées que par les "étrangers" à l'univers villageois, car un autre phénomène est apparu, le tromba, violent contestataire du christianisme.

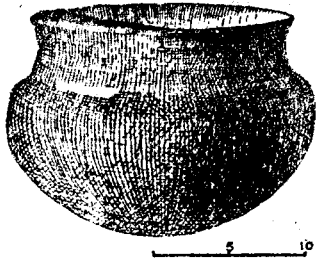
Ce mouvement, qui se développe depuis 1960, ne peut être limité à son aspect religieux, car il tente de construire un nouvel ordre social et culturel. Ce culte cumule des éléments modernes et traditionnels, tout en récusant certains aspects du système traditionnel et en s'opposant vivement aux forces étrangères, représentées par

les fonctionnaires en général et le christianisme, religion des colonisateurs.

Le tromba instaure un ordre nouveau sur la base d'autres biens de dépendance et d'autorité.

Ainsi, les communautés villageoises Betsimisaraka constituent "un champ d'affrontements entre la tradition et la modernité" (1), le lieu où devrait s'instaurer le véritable débat de Madagascar et des pays du Tiers Monde en général et où le tromba pourrait ici constituer le départ d'une révolution, d'une reconstruction du monde villageois.

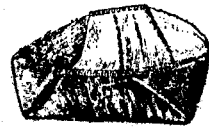
(1) G.Balandier dans "Anthropologie politique" P.U.F. p 208.



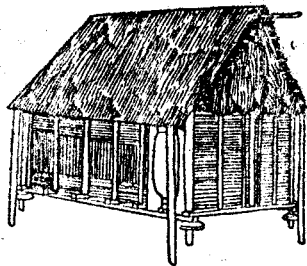
1) Marmite en terre.

Elle disparaît devant la marmite en fonte importée. Elle survit surtout pour la préparation des charmes et des remèdes.

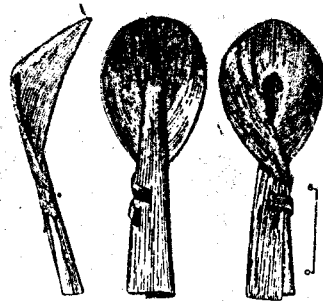
(FAUBLÉE. Ethnographie de MADAGASCAR. p. 40)



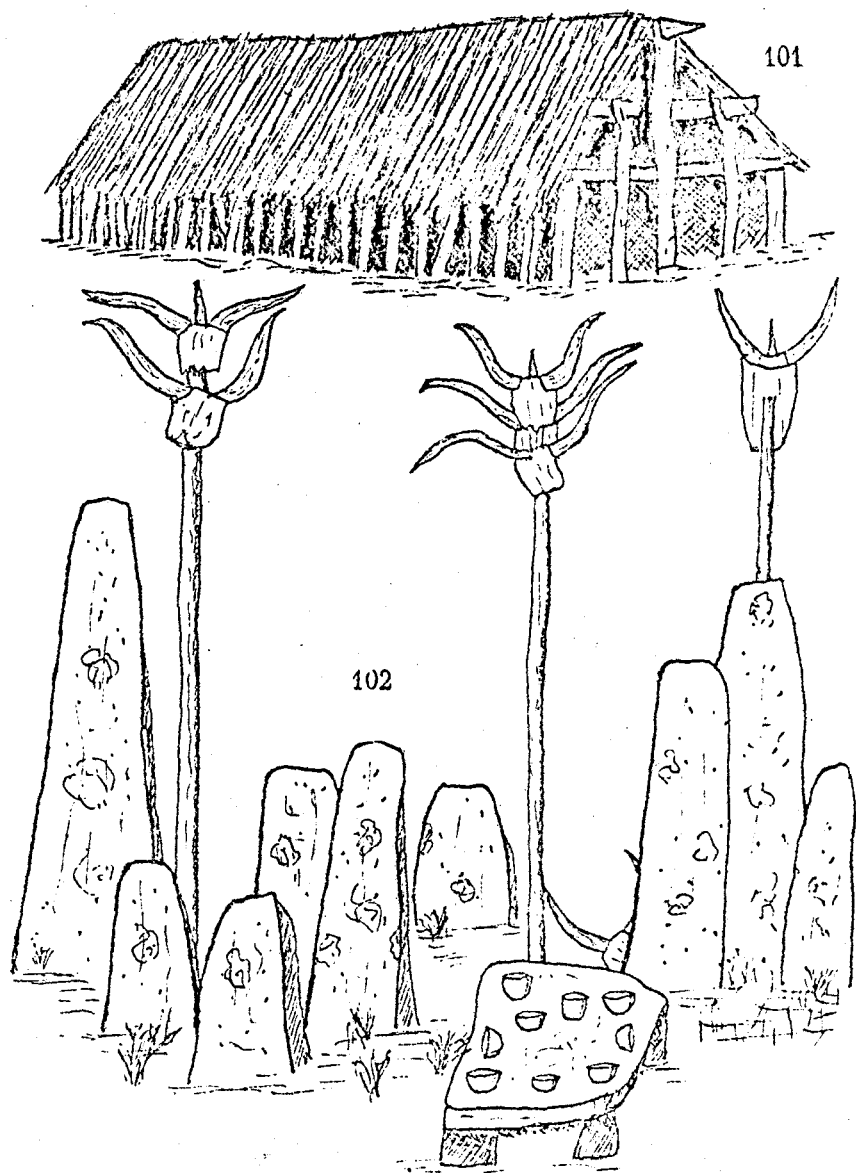
2) Assiette en feuille pliée et cousue; elle sert au repas et est jetée. (idem p. 69)



4) Gnenien à niaz, type d'Est, sur pilotis avec disques de protection. (idem. p 30.)

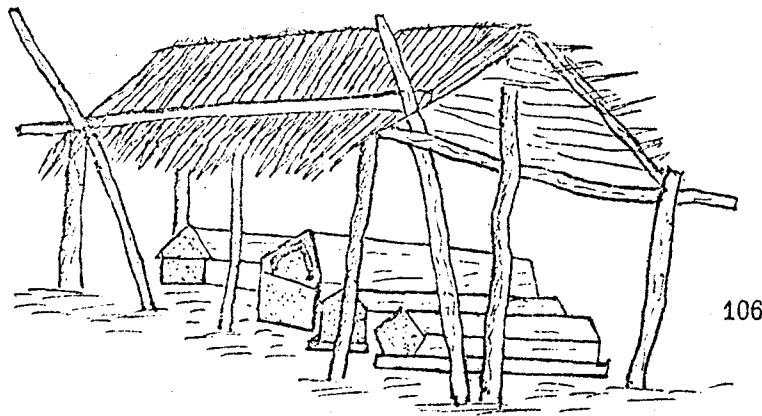
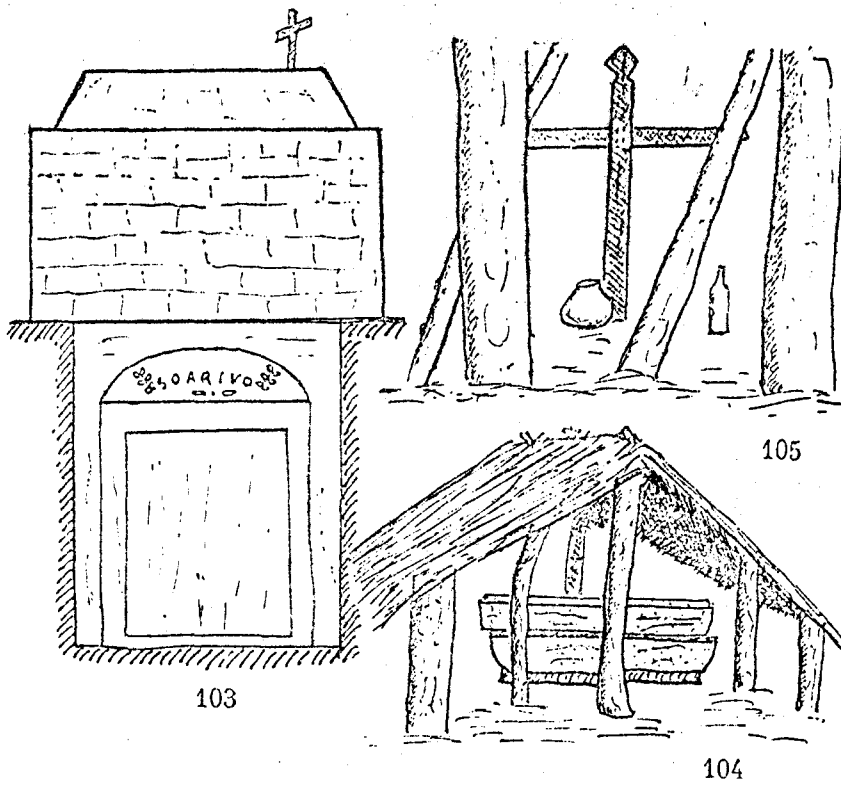


3) cuillères en feuilles pliées (idem. p 40).



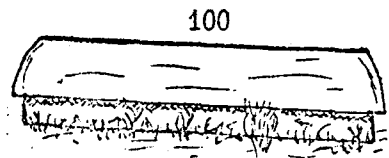
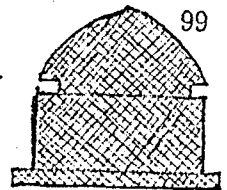
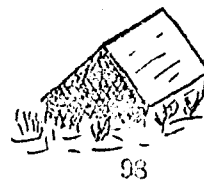
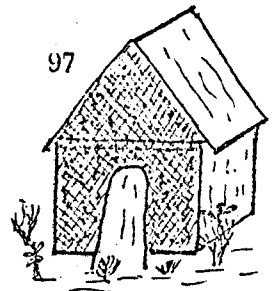
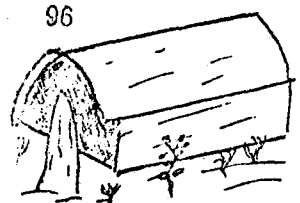
BETSIMISARAKA. — Fig. 101. Sépulture collective sous abri. Fasandrana. — Fig. 102, Vatolahy, poteaux à bucranes et table à sacrifice. Mangabe.

(DECAUV. "La mort et les coutumes funéraires").



LETSIMISARAKA. — Fig. 103, Tombe moderne cimentée avec caveau. Mangabé.
 -- Fig. 104, Sépulture sous abri. Foulpointe. -- Fig. 105, Entrée de sépulture
 chrétienne sous abri. Entre Tamalave et Foulpointe. — Fig. 106, Sépulture
 collective des Betsimisaraka du Sud. Vatohandry.

1) Types de sépultures.
 (DECAAY. "Lamont et les
 coutumes funéraires").



2) modèles divers et coupe de cercueils
 chez les Betsimisaraka Zafirambay.
 (idem.)

G L O S S A I R E

- AKANJO BE : Chemise en rabane pour homme.
- ANGATRA : Esprit ou démon, puissance hostile ; en général l'âme d'un faiseur de sortilèges.
- ANJARA : La part de l'héritage ; le sort, le destin terrestre dont l'homme hérite de ses ancêtres.
- ANTEMORO : "Ceux du rivage", grande tribu de la Côte Sud-Est. Les Antemoro descendent d'Arabes plus ou moins métissés d'africains. Leurs Ombiasy lettrés ont conservé l'usage de l'écriture arabe et gardent de vieux manuscrits, recueils d'histoires de généalogie et de formules magiques.
- BETSA-BETSA : Boisson fermentée tirée de la canne à sucre.
- BIBY : Génie.
- DIA-FOTOKA : Deuxième partie de la dot.
- FADY : Tabou, interdit.
- FANJAKANA : Ce terme désigne l'administration et le gouvernement qui la dirige, mais recouvre en fait une réalité socio-politique plus large qui comprend tous les fonctionnaires (dont les instituteurs, le personnel de santé), les membres des organismes publics et para-publics, agents nationaux et étrangers qui travaillent dans les sociétés de développement et l'ensemble des bureaucrates.
- FANO : Espèce d'accacia.
- FATIDRA : Serment d'alliance.
- FCHITRA : Segment de lignage se limitant à la cinquième génération.

- FOKONOLONA : Assemblée traditionnelle règlementant la vie sociale du village.
- HALAZA : Coupe-coupe à long manche.
- HASINA : Force, puissance bénéfique.
- IMERNE : Province centrale de Madagascar, le pays habité par les HOVA.
- JORO : Cérémonie traditionnelle de demande de bénédiction aux ancêtres.
- KALAZY : Coupe-coupe à long manche.
- LAMBA : pièce d'étoffe dont on se drape.
- LONGO : Riz grillé.
- MANGALA TSAKAFARA : réalisation d'un vœu.
- MOSAVY : force adverse, destruction opposée au HASINA.
- MPAMOSAVY : Faiseur de sortilèges, sorcier.
- MPANANDRO : Astrologue.
- MPISIKIDY : Devin qui pratique l'art du SIKIDY.
- ODY : Charme, amulette.
- OMBIASY : Savant, devin, intermédiaire entre les puissances invisibles et les hommes.
- RAVENALA : Arbre très utilisé à Madagascar.
- RAY-AMAN-DRENY : Anciens respectés, faisant partie du Conseil des Anciens.
- RAZANA : Ancêtre.
- SAKALAVA : Grande tribu de l'Ouest.
- SALAZANA : planche de bois au-dessus du foyer, à l'intérieur des cases.
- SANDRANA : Interdits ancestraux.
- SATROBORY : Calotte de joncs tressés.
- SEMBO : Chemise en rabane pour femme.
- SIKIDY : (JORIA) : Art de la divination.

SORONA : Sacrifice aux Ancêtres.

TANGALAMENA : Equivalent du prêtre; à la charge d'intermédiaire entre les vivants et les esprits de l'au-delà lors des cérémonies.

TAVY : Défrichage avec brûlis pour la culture du riz.

TRANO : maison, case.

TROMBA : Phénomène de possession par un esprit étranger.

TSANGAMBATO : pierre lavé en souvenir d'un mort.

VADY-TROMBA : Intermédiaire entre le possédé et les assistants lors des séances de Tromba.

VALI-BABENA : Devoirs de reconnaissance filiaux.

VINTANA : Destin astrologique.

VODIAKOHO : Devoir de respect.

VOLA-MALADY : Première partie de la dot donnée comptant.

ZAMA : Oncle maternel.

ZANAHARY : Dieu Suprême.

B I B L I O G R A P H I E

OUVRAGES GÉNÉRAUX :- Généralités :

- BERTHIER (H) : Notes et impressions sur les moeurs et coutumes du peuple malgache. Tananarive 1933 - 179 p.
- BOITEAU (P) : Contribution à l'histoire de la nation malgache Editions Sociales - PARIS 1958 - 431 p.
- CHAFUS et DANBOUUAU : Histoire des populations malgaches - PARIS - 1952.
- DESCHAMPS (H) : Histoire de Madagascar - Mondes d'Outre Mer Berger Levrault. PARIS 1971 - 358 p.
- Madagascar - P.U.F. PARIS 1968 - 128 p.
- BEZ (J) et POIRIER (J) : Les groupes ethniques de Madagascar. Rapport préliminaire sur un inventaire des tribus. Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Département Sciences Humaines - Tananarive - 1963 - 63 p.
- FAUBLEE (J) : Ethnographie de Madagascar. Editions de France d'Outre Mer 1946 - 168 p.
- FERRAND (G) : Les Musulmans à Madagascar et aux Iles Canaries 3 volumes - 1891-1902 PARIS.
- Essai de phonétique comparée du malais et des dialectes malgaches - PARIS 1908.
- Notes sur la transcription arabico-malgache. Extrait des Mémoires de la Société de Linguistique de PARIS - T - XII.
- FLACOURT (E. de) : Histoire de la grande Ile de Madagascar PARIS - 1658.

- GRANDIDIER (G) : Bibliographie de Madagascar (4 volumes - 1905 - 1906 - 1935 - 1957).
- (G) : Ethnographie. Bulletin du Comité de Madagascar - Juin 1898.
- (A et G) : Ethnographie de Madagascar - PARIS 1908 - 1928 - 5 volumes.
- MANNONI (O) : Psychologie de la colonisation - 1950.
- OGRIZEK (D) : L'Afrique Noire. Collection Le Monde en Couleurs - 1952 - 460 p.
p 418 - 452 sur Madagascar.
- RAZAFINTSALAMA : La langue malgache et les origines de Madagascar. Tananarive 1928.
- ROBEQUAIN (Ch) : Madagascar et les bases dispersées de l'Union Française - 1951.
- THICOUT (M) : Madagascar et l'âme malgache - PARIS 1961.
- Coutumes et moeurs :
- AUJAS (L) : Les rites du sacrifice à Madagascar. Mémoire Académique Malgache - fasc. 2 - 1957 - p 75.
- BENEVENT (Ch) : La conception de la mort chez les Malgaches dans Revue de Madagascar. Septembre 1901.
- COLLIN (P) : Aperçu de la psychologie malgache dans l'Afrique et l'Asie n° 18 - 2ème trimestre - 1951 - PARIS.
- Aspects de l'âme malgache - Editions de l'Orante - PARIS - 1959 - 142 p.
- HANBOUQUAU (A) : Ody et Fanafody dans Bulletin de l'Académie malgache - 1913 - vol. XI p 151.
- DECARY (R) : Moeurs et coutumes des Malgaches. Payot - PARIS - 1951 - 180 p.

- La mort et les coutumes funéraires à Madagascar.
G.P. Maisonneuve et Larose. 1962 - 304 p.
- La divination malgache par le Sikidy. Publication du Centre Universitaire des Langues Orientales vivantes - 6ème série - volume IX
PARIS - 1970 - 109 p.
- DUBOIS : La religion malgache dans Madagascar - Cahiers Charles de Foucauld - PARIS 1950.
- FAUBLEE (J) : Les esprits de la vie à Madagascar. PARIS 1953.
- GRANDIDIER (G) : La mort et les funérailles à Madagascar - 1912.
- OTTINO (P) : "Le Tromba-Madagascar" dans L'Homme - Revue française d'anthropologie - PARIS - Janvier - Mars 1965 - Pages 84 - 93.
- RABEMANANJARA : Les Dieux Malgaches - PARIS 1947.
- RENEL (C) : Les amulettes malgaches, ody et sampy.
Bulletin de l'Académie malgache II 1915 - P. 29-281
: Ancêtres et dieux - Tannarive 1923 - 162 p.
- RUSILLON (H) : Un culte dynastique avec évocation des morts chez les SAKALAVA : le Tromba - PARIS 1912 - 195 p.
: Le Sikidy dans Bulletin d'Académie Malgache 1908;VI - p. 113.
: Paganisme - Société des Missions Evangéliques.
PARIS - 1929 - 144 p.

OUVRAGES et ARTICLES CONSACRES AUX BETSIMISARAKA :

- ALTHABE (G) : Oppression et libération dans l'imaginaire (les Communautés villageoises de la Côte Orientale de Madagascar) F.Maspero - PARIS 1969 - 354 p.
- : La circulation monétaire dans un village Betsimisaraka, dans Tany Malagasy n°3 Janvier 1968 PAGES 35 à 46.

- ARAUD (C) : Le mode de production Betsimisaraka dans :
Terre Malgache ("Tany Malagasy") n° 6 -
Juillet 1969 - Université de Madagascar -
Tananarive p. 27 à 45.
- COTTE (V.R.P.) : Regardons vivre une tribu malgache.
Bibliothèque d'Outre Mer.
La Nouvelle Edition - PARIS 1947 - 236 p.
- CHAVANES (B) : Aspects de la vie religieuse et sociale dans
quelques villages Betsimisaraka.
dans : Tany Malagasy n° 6 - Juillet 1969 -
Tananarive p. 69 à 94.
- CUJAS : Histoire et coutumes des Betsimisaraka dans :
Bulletin de l'Académie malgache - 1905 - 1906.
: Essai sur l'Histoire et les coutumes des Betsimisaraka
dans : Revue de Madagascar - 1907.
- DANDOY : Vohibary, Terroir du pays Betsimisaraka - ORSTOM.
- DECARY (R) : Sépultures chez les Betsimisaraka du Nord,
dans : Bulletin et Mémoire de la Société
anthropologique - PARIS. T X - 6e série - 1939.p 47.
- DEZ (J) : Chez les Betsimisaraka de la région de Mosy-Varika
Journal Soc. des Africanistes. T. XXIX 1959. p 228.
: Les Betsimisaraka du Sud. L'Ethnographie - 1960.
- RASETA-RAVELOMANANTSOA (A) : Le Tromba et la vie tradition-
nelle des Betsimisaraka, dans :
Civilisation Malgache n° 1 -
Série Sciences Humaines -
Université de Madagascar -
Tananarive - 1964 - p. 167 à 179.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Ière Partie :

CADRE HISTORIQUE et SOCIO-ECONOMIQUE p.5.

Chapitre I : Schéma historique : p.6.

I - La Confédération Betsimisaraka : p.6.

- 1) La situation au XVIIe siècle.
- 2) Formation de la confédération;
- 3) Royaume Betsimisaraka.
- 4) Décomposition du royaume.

II - Occupation Merina : p.9.

- 1) Conquête du territoire Betsimisaraka.
- 2) Organisation Administrative.

III - Occupation française : p.10.

- 1) Colonisation et organisation administrative.
- 2) Accentuation de la pression coloniale.
(de 1935 à 1945).
- 3) La révolte de 1947.

IV - L'indépendance : p.14.

Chapitre II : Situation matérielle : p.16.

I - Habitation : p.16.

- 1) Le village;
- 2) Disposition intérieure des cases.

II - Alimentation p.18.

III - Traditions vestimentaires p.18.

IV - Activités agricoles :	p.19.
1) Le Tavy.	
2) Les plantations de café.	
3) Autres ressources agricoles.	
 IIème Partie :	
<u>ORGANISATION SOCIALE</u>	p.24.
 <u>Chapitre I : La parenté :</u>	p.25.
I - Le lignage :	p.25.
1) Le lignage avant 1947.	
2) Le fehitra (après 1947).	
II - Le rapport conjugal :	p.28.
III - Relation de descendance :	p.30.
 <u>Chapitre II : L'alliance :</u>	p.32.
I - Le mariage :	p.32.
1) Description d'une cérémonie.	
2) L'épouse quitte sa famille pour aller vivre dans celle de son mari.	
3) Caractéristiques du mariage.	
4) Quelques exemples de ruptures de mariage.	
5) Cérémonie d'expiation en cas d'inceste.	
6) La bigamie.	
7) Condition de la femme Betsimisaraka.	
II - Cérémonie de la fraternité du sang :	p.39.
1) Son objet et son but.	
2) Cérémonie du Fatidra.	

<u>Chapitre III - Le pouvoir traditionnel :</u>	p.42.
I - Autorité des anciens :	p.42.
1) Le chef de famille.	
2) Le Conseil des Anciens.	
3) Rôle des Anciens.	
II - Le chef du village :	p.44.
III - Le Fokonolona :	p.45.
1) Définition.	
2) Organisation, rôle.	
<u>Chapitre IV - Le pouvoir officiel : "Fanjakana" :</u>	p.48.
I - Les fonctionnaires :	p.48.
1) Organisation administrative.	
2) Rapport de coercition.	
3) Visite du fonctionnaire au village.	
4) Rupture entre les deux mondes.	
II - Manifestation de la coercition :	p.51.
1) L'impôt.	
2) Moyens indirects de pression fiscale.	
3) Pression au niveau des valeurs culturelles.	
III - Autres présences extérieures :	p.55.
1) L'école.	
2) Echee des tentatives de développement économique.	

IIIème Partie :

COUTUMES ET CROYANCES RELIGIEUSES

p.57.

Chapitre I : La religion traditionnelle :

p.58.

I - Zanahary et les divinités secondaires

p.58

1) Croyances en un Dieu suprême

2) Etymologie.

3) Les caractéristiques.

4) Invocation rituelle.

5) Les divinités secondaires.

II - Culte des ancêtres :

p.63.

1) Les caractéristiques.

2) Exigences du culte.

3) Exemple de sacrifice aux Ancêtres : le "Sorona"

4) Cérémonie spécifique du culte des ancêtres : le "Joro".

III - Organisation des cultes :

p.68.

1) Le Tangalamena.

2) Les formes du culte.

3) Le tsikagara.

IV - Croyance en des divinités forestières ou génies p.73.

V - Auxiliaires de la religion :

p.74.

1) Les "ody".

2) Le "mpamosavy", le sorcier.

3) Le devin, le "mpisikidy".

4) Le Sikidy.

VI - Monothéisme, polythéisme, ou fétichisme ?

P.85.

T A B L E D E S P L A N C H E S

- Pl. I : Carte des principales villes Betsimisaraka.
- Pl. II : 1) Carte ethnique - XVIIIe siècle.
 2) Carte ethnique - récente.
- Pl. III : 1) Carte : occupation Merina.
 2) Carte : occupation Merina et française.
- Pl. IV : Croquis : intérieur des cases.
- Pl. V : Carte : répartition des activités des tribus
 malgaches.
- Pl. VI : Tableau de l'organisation de la culture du riz.
- Pl. VII : 1) Marmite en terre.
 2) Assiette en feuilles pliées.
 3) Cuillères en feuilles pliées.
 4) Grenier à riz.
- Pl. VIII : Sépulture, Vatolahy, poteaux à bucranes
 et table à sacrifice.
- Pl. IX : Sépultures.